

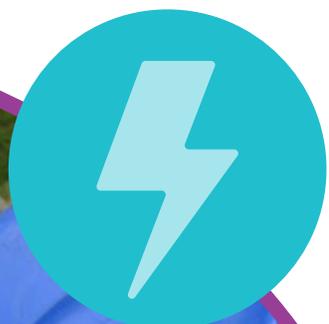


territoire  
d'énergie

DRÔME - SDED

version longue  
100% électronique

# Rapport d'activités 2020





# ÉDITORIAL



## UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS

Le 17 septembre 2020 les délégués des communes de la Drôme m'ont fait l'honneur de leur confiance comme nouvelle Présidente du SDED, territoire d'énergie Drôme. Je voudrais les en remercier ici à nouveau chaleureusement. Je mesure la responsabilité qui est la mienne. Je tiens à saluer mon prédécesseur, le sénateur honoraire Jean Besson et tous les élus qui, à ses côtés, ont œuvré pour nous transmettre ce bel outil en ordre de marche.

Malgré la situation sanitaire particulière, la nouvelle gouvernance s'est rapidement mise au travail avec comme objectif de poursuivre nos missions tout en apportant de nouvelles perspectives dans un monde de l'énergie en constante évolution.

Avec mon équipe, je serai une Présidente de terrain pour accompagner les communes et les EPCI dans leurs projets de développement. Avec 13 Vice-président(e)s et de nouvelles délégations pour de nouvelles missions nous seront à votre écoute. Le nouveau Bureau Syndical représente tous les territoires sans exception.

Il est l'émanation de notre Comité Syndical et de ses 108 membres. Dans les prochains mois, libérés des contraintes sanitaires, nous viendrons à votre rencontre lors de réunions territoriales.

Notre action trouve racine dans nos métiers historiques, mais aussi sur de nouveaux enjeux comme la transition écologique. L'innovation sera ainsi au cœur de nos projets.

Ce rapport d'activités, un peu particulier car sur une année de transition, vous présente en plus des rubriques traditionnelles et techniques, la nouvelle organisation de votre Syndicat d'Energies.

J'ai souhaité réduire son impression à une version résumée sous la forme d'un memento et vous proposer cette version « longue » en format 100 % électronique.

Notre équipe est à vos côtés dans vos projets, n'hésitez pas à nous solliciter.

A très bientôt.

**NATHALIE NIESON**

*PRÉSIDENTE, MAIRE DE BOURG DE PÉAGE*

# S O M M A I R E

■ ORGANES DÉLIBÉRANTS	p.4	■ LU DANS LA PRESSE	p.20
■ COMMISSION	p.6	■ EBORN	p.22
■ BILAN SOCIAL	p.8	■ LE SSI	p.25
■ LES SERVICES	p.10	■ SEM ÉNERGIE RHÔNE VALLÉE	p.26
■ ANTENNE TERRITORIALE	p.12	■ DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE	p.28
■ LES CHIFFRES CLÉS	p.14	■ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	p.78
■ LES TRAVAUX	p.14	■ PLAN CLIMAT	p.84
■ LE SDED EN BREF	p.15	■ ÉCLAIRAGE PUBLIC	p.86
■ 2020 EN IMAGES	p.16	■ RECUEIL DES BUREAUX	p.89

# ORGANES DÉLIBÉRANTS

1 département 12 territoires 364 communes



## LE COMITÉ SYNDICAL

Cette assemblée délibérative réunit tous les délégués désignés ou élus pour représenter les communes. 4 comités sont organisés par an, à tour de rôle dans une commune des 4 circonscriptions de la Drôme. Les décisions importantes du Comité syndical marquent les temps forts de la vie du Syndicat : approbation des statuts et du règlement intérieur, fixation des règlements d'intervention du SDED, votes des budgets et des comptes administratifs, délégation de la distribution publique d'électricité, les rapports sur les ressources humaines, les comptes rendus d'activités annuels des concessionnaires, ... Le Comité issu du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 compte 108 délégués titulaires et 108 suppléants. La représentation de l'ensemble des communes de la Drôme (à ce jour 364) se fait à travers 2 groupes électoraux :

### Groupe A : les représentants des communes de moins de 2 000 habitants : 12 territoires d'énergie

Ces communes sont regroupées au sein de collèges dont le périmètre du territoire concerné est celui de leur intercommunalité. Chaque commune désigne deux électeurs parmi les membres de son conseil municipal. Ils participent ensuite à l'élection des délégués qui représenteront les communes de ce territoire.

Au cours de cette élection, chaque territoire désigne 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués.

### Groupe B : les représentants des communes de 2 000 habitants et plus

Chaque commune désigne par délibération ses délégués au comité syndical en fonction de sa population :

- De 2 000 à 9 999 habitants :  
1 délégué titulaire et 1 suppléant / commune
- De 10 000 à 19 999 habitants :  
2 délégués titulaires et 2 suppléants / commune
- De 20 000 à 29 999 habitants :  
3 délégués titulaires et 3 suppléants / commune
- De 30 000 à 39 999 habitants :  
4 délégués titulaires et 4 suppléants / commune
- De 40 000 à 49 999 habitants :  
5 délégués titulaires et 5 suppléants / commune
- De 50 000 à 59 999 habitants :  
6 délégués titulaires et 6 suppléants / commune
- De 60 000 habitants et plus :  
7 délégués titulaires et 7 suppléants / commune

## LE BUREAU

Le Bureau agit dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Comité Syndical.

Le Bureau syndical comprend actuellement 32 membres désignés par le Comité. Il approuve notamment, opération par opération, les programmes annuels de travaux du Syndicat dans le respect des règlements et dans la limite des crédits inscrits au budget.

Le Bureau contribue activement à la réflexion prospective. Il conçoit collégialement et propose au Comité les actions nouvelles à mettre en place pour satisfaire les besoins exprimés par les communes adhérentes, en fonction de l'évolution des moyens financiers du SDED.

Le bureau est composé des membres de l'exécutif ainsi que des délégués suivants :

Claude AURIAS (LORIOLE), François BELLIER (Valence Romans Agglo), Sébastien BERNARD (BUISS-LES-BARONNIES), Christian BORDAZ (GENISSIEUX), Gaël BRESCIANI (MERCUROL-VEAUNES), Noak CARRAU (Diois), Pierre CLUTIER (CHABEUIL), Gérard ESCOFFIER (Arche Agglo), Aurélien FERLAY

(Porte de DrômArdèche), Robert GIVAUDAN (Enclave des Papes Pays de Grignan), Philippe LABADENS (ROMANS SUR ISERE), Ludovic LACROIX (SAINT-SORLIN EN VALLOIRE), Claude LOVERINI (SAINT-PAUL TROIS CHATEAUX), Gérard ORIOLE (SAINT-RAMBERT D'ALBON), Patrick REYNAUD (CHATEAUNEUF SUR ISERE), Frédéric ROUX (Vaison Ventoux), Henri VARACCA (MONTELIER) et Jean-Luc ZANON (Montélimar Agglo).

# L'EXÉCUTIF

## Présidente

**Nathalie NIESON**  
Maire de Bourg de Péage



## 13 Vice-président(e)s :



**Robert ARNAUD**  
(territoire Val de Drôme)  
Conseiller municipal de GRANE  
**Mobilité décarbonnée**



**Sébastien CHOUPAS**  
Conseiller municipal de AOUSTE SUR SYE  
**Distribution de gaz et prospective**



**Sylvie FEROTIN**  
Conseillère municipale de CHATEAUNEUF DU RHONE  
**Eclairage public et télécommunications**



**Pierre-Louis FILLET**  
(territoire Royans Vercors) Maire de SAINT-JULIEN-EN-VERCORS  
**Transition énergétique, relations intercommunalités et territoires**



**Alain GALLU**  
Maire de PIERRELATTE  
**Communication**



**Alain GENTHON**  
Conseiller municipal de ANNEYRON  
**Administration générale, achat public et groupements d'achat**



**Anne PERRIN**  
(territoire Arche Agglo) Conseillère municipale de LARNAGE  
**Expérimentations, énergie et chaleurs renouvelables**



**Norbert PERRIN**  
(territoire Enclave des Papes Pays de Grignan) Maire de REAUVILLE  
**Finances**



**Eric PHELIPPEAU**  
Adjoint de MONTELMAR  
**Ressources humaines**



**Christelle RUYSSCHAERT**  
(territoire Baronnies Drôme Provençale) Maire de SAINT-SAUVEUR-DE-GOUVERNET  
**Formation des élus**



**Franck SOULLIGNAC**  
Adjoint de VALENCE  
**Distribution d'électricité et prospective**



**Yvon TILLOY**  
(territoire Dieulefit Bourdeaux) Conseiller municipal de TEYSSIERES  
**Rénovation énergétique et qualité environnementale des bâtiments**



**Olivier TOURENG**  
(territoire Diois) Maire de BOULC  
**Médiation, relations usagers et associations de consommateurs**

# FORMATION DES ÉLUS

# COMMISSION

Dès la mise en place du nouvel exécutif, une volonté forte a été affichée de développer la formation des élus dans le domaine de l'énergie : ses enjeux, les compétences, les acteurs, les relations avec les usagers, ... Un questionnaire a été adressé très largement pour valider les thèmes de formation en relation avec les commissions thématiques également mises en place. Des retours très riches permettront de proposer actions concrètes de formation, en Drôme, en lien avec notre Fédération Nationale, la FNCCR, ou avec les syndicats d'énergies de la région qui partagent les mêmes préoccupations. Il s'agit également de constituer et de partager les compétences pour être force de négociation avec les partenaires de l'énergie et force de propositions auprès des élus de la Drôme.

Des supports de communication vulgarisant les sujets de l'énergie, comme des vidéos, permettront de partager la connaissance commune.



## DE NOUVELLES COMMISSIONS THÉMATIQUES

En plus des commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, de délégation de service public, commission consultative des services publics locaux, commission consultative énergie, des nouvelles commissions thématiques ont été constituées en 2020 :

**Commission 1 :**  
Finances / Adm. Générale / Ressources / Formation / Communication

**Commission 2 :**  
Sce public Electricité / Gaz / EP / Médiation

**Commission 3 :**  
Transition énergétique / Environnement

**Commission 4 :**  
Expérimentations / Mobilité



Avec la crise sanitaire en 2020, les commissions se sont toutes déroulées en visio conférence.

Soyez informés, retrouvez toute l'info du SDED sur le site internet et les réseaux sociaux sur lesquels vous pouvez quotidiennement découvrir une nouvelle actualité.



Le SDED Actualités Agenda Publications

Espace adhérent

eborn

Contact

05/05

### AVEC LE SDED, L'ÉCLAIRAGE C'EST BIEN PLUS QU'UNE LUMIÈRE

Le SDED assure pour les communes qui lui confèrent cette mission, la totalité de la gestion de l'éclairage public : entretien, maintenance, interventions d'urgence 24h/24 - 7j/7, cartographie numérisée du patrimoine, travaux d'investissement, contrôle de l'énergie.

# BILAN SOCIAL

## EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2020

43 personnes dont 7 contractuels, 1 apprenti et 1 CDI. 3 personnes sont détachées à l'antenne territoriale Baronnies-Drôme Provençale à Nyons.



## REPARTITION DES AGENTS PAR SEXE

Activité principale répartition par sexe	Hommes	Femmes	Total
Direction Générale	1	1	2
Urbanisme Réseaux	6	3	9
Performance énergétique et concessions	5	6	11
Administratif	1	6	7
Eclairage public	5	3	8
Juridique	1	2	3
Dircom	1		1
Informatique	2		2
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>43</b>

## REPARTITION DES AGENTS PAR SERVICE

Désignation	Année 2020
Direction Générale	2
Direction Juridique	3
Direction Services Techniques	18
Direction Finances	4
Direction Ressources - Projets stratégiques	4
Direction Production et Maîtrise de l'Énergie	11
Direction Communication et antenne de Nyons	1 (+ 2 comptabilisés sur les ST et performance énergétique)
<b>Total</b>	<b>43</b>

## REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHE D'ÂGE



Moins de 30 ans	5 dont 1 apprenti
31-40 ans	8
41-50 ans	17
51-60 ans	11
61 ans et plus	2

## EVOLUTION STATUTAIRE DES AGENTS

### Situation antérieure

### Nouvelle situation

Détachement pour stage au titre de la promotion interne dans le cadre d'emploi d'attaché

Titularisation au 01/08/2020

## ARRIVÉE

→ Monsieur Jean-Pierre SANCHEZ le 11/05/2020 au service Réseaux, Urbanisme.

## DÉPARTS

### Départ apprenti :

→ Monsieur AVENO Nathan le 10/01/2020

### Départ retraite :

→ Madame PETIT Janine le 01/02/2020

→ Monsieur DEBON Jean-Luc le 01/08/2020

→ Monsieur BERNARD Dominique le 01/10/2020

## MISE EN DETACHEMENT

Suite à la réussite d'un concours Monsieur CROSSAY Alexandre au 01/06/2020

## REPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL

Temps partiel sur autorisation	Hommes	Femmes	Taux
Catégorie A	0	1	80%
Catégorie B	0	3	80%
Catégorie C	0	3	80%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	

Les 36 autres agents tous statuts confondus travaillent à 100 %.

## ABSENCES

Maladie ordinaire : 560 jours / 17 agents

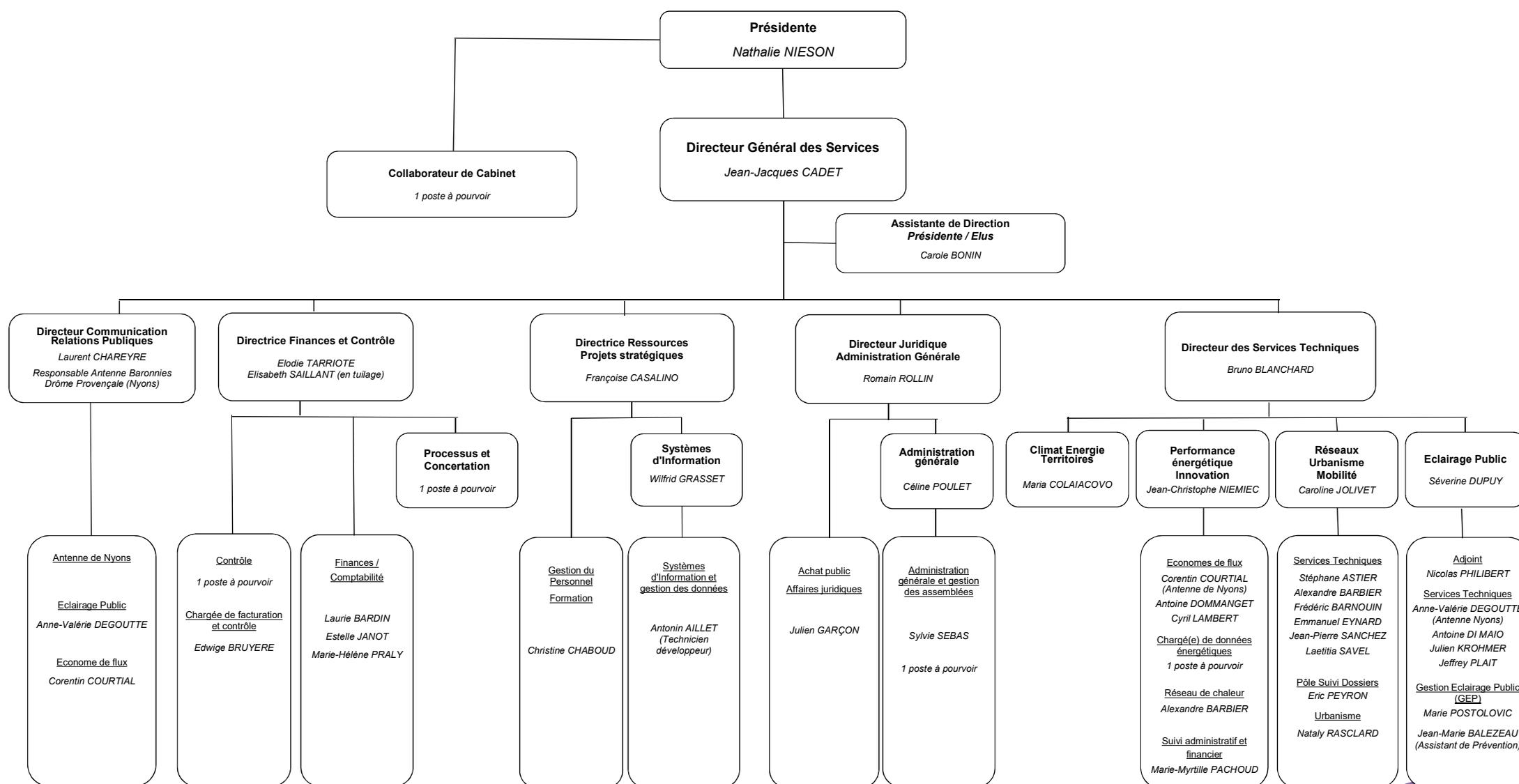
## FORMATION

Nombre d'agents ayant suivi une formation	13 agents
Total de jours de formation	79,5 jours
Formation de perfectionnement	5 agents 11 jours
Formation de préparation aux concours	1 agent 2 jours
Formation de professionnalisation	6 agents 33,5 jours
Formation d'intégration	2 agents 23 jours
Formation 1er emploi dans la fonction publique	1 agent 10 jours

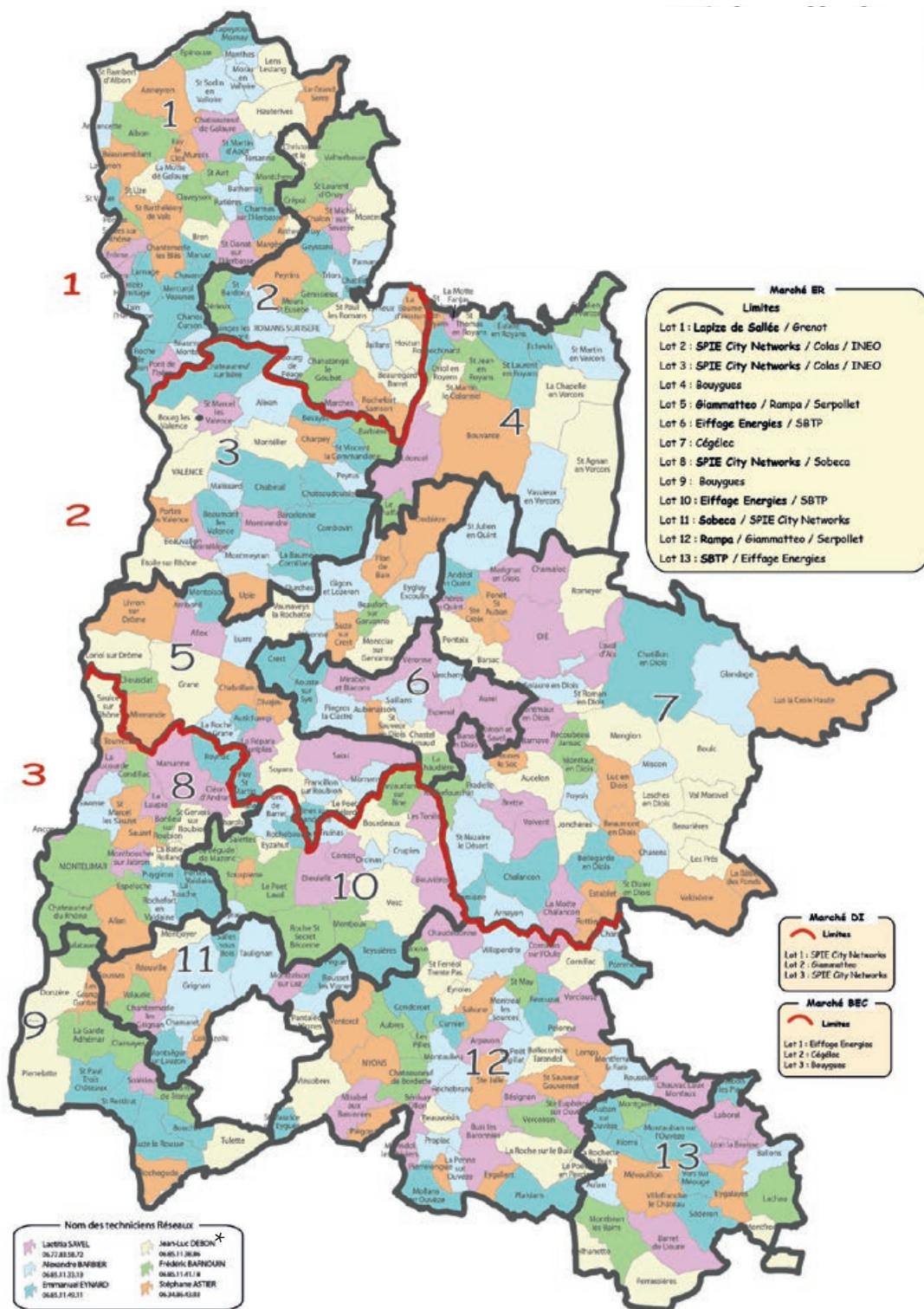
Masse salariale 2 565 398.28 euros



## Organigramme des services d'Énergie SDED au 1<sup>er</sup> janvier 2020



TECHNICIENS RÉSEAUX  
MARCHÉ ER 2020  
MARCHÉ LOTISSEMENTS  
BEC 2020



Cartographie : Territoire d'Énergie SDED, Janvier 2020

\*Remplacé au printemps 2020 par Jean-Pierre Sanchez



Lors de la visite de la Présidente à l'antenne le 24 septembre 2020

# ANTENNE BARONNIES DRÔME PROVENÇALE

Cette antenne a ouvert en septembre 2017.

L'antenne est plus particulièrement chargée de la gestion de l'éclairage public et l'accompagnement des communes pour les économies énergétiques. Bien sûr au-delà de ces compétences, l'Antenne est à l'écoute des Maires sur tous les sujets et peut relayer au siège des questions sur les autres compétences du SDED ou régler sur place des problèmes particuliers. A ce jour, l'antenne est composée de 3 personnes : 1 cadre, 1 technicienne EP et un conseiller en énergie.

L'antenne est implantée à Nyons dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes des Baronniees en Drôme Provençale (CCBDP).

Quelques chiffres sur l'activité de l'Antenne :

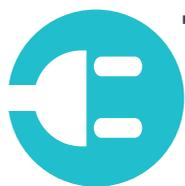
- **56** communes du territoire pour la maintenance et les travaux d'investissement de l'éclairage public.

- **5807** points lumineux gérés par l'antenne

- **50** communes accompagnées sur les dispositifs d'économies d'énergie.

# CHIFFRES CLÉS 2020

## ELECTRICITÉ



- Chiffre d'affaires : **134 M€**
- Patrimoine : **1 053 M€** (Valeur brute d'actifs)
- **310 213** postes de livraison
- **8 506** postes de transformation
- **16 985 km** de lignes électriques
- **3 236 GWh** consommés

## GAZ (tous contrats)



- Chiffre d'affaires : **26 M€**
- Patrimoine : **106 M€** (Valeur nette réévaluée)
- **82 077** clients
- **1 748 km** de canalisations
- **2 172 GWh** consommés

## LES TRAVAUX

### 551 DOSSIERS TRAVAUX EN 2020

#### 327 EN ÉLECTRIFICATION RURALE

- 134 raccordements - 3 438 483 € TTC
- 106 renforcements - 7 330 487 € TTC
- 37 dessertes intérieures - 1 202 692 € TTC
- 50 branchements collectifs - 984 220 € TTC

➤ **12 955 882 € TTC**

#### 47 EN EFFACEMENT

- 7 programmes Enedis (Article 8) - 865 635 € TTC
- 14 programmes Face C + SDED - 1 718 778 € TTC
- 26 telecom - 770 651 € TTC

➤ **3 355 064 € TTC**

#### 98 EN ÉCLAIRAGE PUBLIC

➤ **2 293 592 € TTC**

#### 79 EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

➤ **483 000 € TTC**



POUR UN TOTAL DE 19 087 538 € TTC DE TRAVAUX



12 conventions de partenariat avec les Intercommunalités et les Parcs Naturels Régionaux

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020, BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement

**5, 219M €**

**18, 898M €**

Dépenses d'investissement

## LE SDED EN BREF

- 520 000 habitants sur le territoire du SDED
- Principal donneur d'ordres du département de la Drôme
- Un patrimoine estimé à plus d'1 milliard d'euros (électricité et gaz)
- Suivi énergétique de 500 bâtiments publics
- 98 chantiers en 2020 d'éclairage public
- 43 agents en majorité techniques
- Gestionnaire de 27 000 points lumineux pour 144 communes
- 2 régies d'électricité (Erôme et Gervans)
- 1 chaufferie bois et réseau de chaleur (Vassieux en Vercors)
- Actionnaire fondateur d'une SEM pour la production d'énergies renouvelables
- Groupement d'achat d'énergies pour 140 collectivités ou établissements
- 483 000 euros de subventions versées en 2020 à 154 collectivités pour favoriser la performance énergétique
- 126 bornes de recharges pour véhicules électriques dans la Drôme (réseau eborn)
- Une antenne territoriale dans les Baronnies et la Drôme Provençale (Nyons) en charge de 56 communes en éclairage public et 50 communes en accompagnement d'économies d'énergies
- 472 dossiers travaux d'électrification et éclairage public.





14 février : une salle comble pour le dernier comité de la mandature 2014-2020 à Beaumont-Monteux.



Mise en service de la centrale photovoltaïque de 5 Mwc à Montjoyer. Avec déjà une capacité maximale de production atteinte ! Bravo à notre SEM énergie Rhône Vallée et ses partenaires .



Des vœux 2021 particuliers car les derniers de la mandature. Beaucoup d'élus avaient tenu à être amicalement présents aux côtés de Jean Besson qui a officialisé à cette occasion son choix de ne pas briguer un nouveau mandat après 29 ans à la tête du SDED



Parmi les métiers historiques du SDED, les chantiers d'enfouissement sont une part importante des missions au plus près des territoires et très appréciés par les Maires. C'est ce que la Présidente Nathalie Nieson est venue vérifier dès les premiers jours suivants son élection sur un chantier dans le nord de la Drôme, à Anneyron.



La commune de Mercuriol-Veaunes accueille le 27 octobre le premier comité syndical depuis la mise en place des nouvelles instances du SDED. Il inaugure une nouvelle pratique : les comités syndicaux seront organisés dans une commune sur les 4 circonscriptions de la Drôme, à tour de rôle.



Après les longues semaines du 1<sup>er</sup> confinement le SDED a repris ses activités d'électrification et les chantiers ont pu redémarrer comme à Sahune.



2 décembre : Dans l'objectif d'assurer un service public de qualité en matière de distribution d'électricité aux particuliers et aux entreprises de la Drôme, une conférence départementale, prévue par la loi NOME, est organisée tous les ans sous l'égide du Préfet de la Drôme.



Après la visite de l'antenne des Baronnies-Drôme Provençale à Nyons, direction le village d'Aubres pour la réfection totale de l'éclairage public de la commune en LED avec à la clef une économie d'énergie de 75% sur la consommation électrique. À noter le partenariat sur ce dossier avec le PNR des Baronnies Provençales et la Région Auvergne Rhône-Alpes.



13 octobre 2020 : 1<sup>ère</sup> réunion des membres du Bureau Syndical, reçus par la Présidente en Mairie de Bourg de Péage pour cause de travaux sur notre siège.



La Présidente du SDED et son homologue ardéchois prennent la pose devant 2 véhicules électriques. Un beau symbole de la coopération entre les deux syndicats d'énergies, co-fondateurs du réseau eborn mais aussi partenaires sur bien d'autres enjeux énergétiques de nos 2 départements.



8 décembre : Comité Syndical à Livron-sur-Drôme avec le Rapport d'Orientation Budgétaire comme principal sujet de cette réunion. Il trace les grandes orientations du sded pour l'année à venir sur tous les domaines d'action au service des communes et intercommunalités. Un moment important et particulièrement en début de mandature.



Le 20 octobre, commune de La Bégude-de-Mazenc : un chantier de coordination de fiabilisation enfouissement des réseaux électriques et telecom avec l'éclairage public.



Lorsqu'une commune aménage un nouveau quartier, un nouvel équipement public, le SDED n'est jamais loin. Ici par exemple à Vinsobres nous sommes aux côtés de la commune pour cet aménagement en coordination de travaux d'électrification et la création d'un nouvel éclairage public. Le SDED est un acteur essentiel de l'aménagement du territoire.

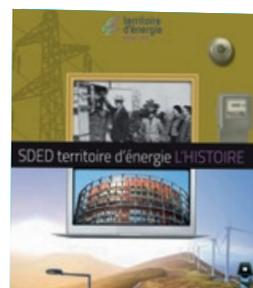


Un chantier en Novembre sur la commune de Buis Les Baronnies pour renforcer le réseau Basse Tension avec la création d'un nouveau poste. Un dossier d'un montant de 229 000 € financé à 100% par le SDED territoire d'énergie. C'est aussi cela le Service Public de l'énergie !



29 octobre minuit : la France est à nouveau confinée. Une situation qui prévoit le maintien des services publics. C'est la cas pour le service public de l'énergie dans la Drôme.

Mis en place lors du 1er confinement du 17 mars, le SDED dispose d'un « plan de continuité d'activité ».



Tout savoir (ou presque) sur le SDED, son histoire, ses missions, son organisation et les enjeux énergétiques pour l'avenir, c'est possible avec un livre édité au cours de l'été 2020, à la fois historique et tourné vers le futur du SDED territoire d'énergie. Ce livre est disponible en téléchargement sur notre site internet.



Après les coupures électriques dans le secteur de Hauterives des 2&3 octobre 2020 suite aux vents violents, la Présidente Nathalie Nieson rencontre le Maire et les élus locaux pour faire le point sur la situation du réseau déjà fragilisé depuis les intempéries neigeuses d'automne 2019.



CA de la Régie d'électricité SDED : assurer en toutes circonstances ce service public de proximité. Par contre pas de proximité dans la salle, sécurité des participants oblige!



Deux c'est mieux qu'une!

Le sded gère non pas une mais deux régies d'électricité dans la Drôme.

Après le Conseil d'Administration de la régie de Gervans le 15 décembre c'était le tour de la Régie SDED Erôme de réunir son conseil d'administration.



Dans le cadre de sa mission de médiation, organisation d'une visioconférence spéciale compteurs Linky



Les membres du réseau eborn dont le SDED ont mis en place la gratuité de leurs bornes de recharge électrique durant le confinement par solidarité à tous les professionnels en première ligne.



Le SDED et Valence Romans Agglo ont le même objectif: soutenir et accompagner les communes dans leurs projets de développement. C'est dans cet esprit qu'une rencontre fin 2020 a été organisée pour élaborer une mutualisation et collaboration entre nos deux structures complémentaires, en particulier sur l'éclairage public.

Situation sanitaire et travaux à notre siège c'est à Bourg de Péage que la présidente Nathalie Nieson a présenté le nouvel exécutif du sded au personnel. Elle en a profité pour esquisser les 3 axes majeurs de cette mandature : aménagement du territoire sur tous les enjeux énergétiques et le cœur de métier l'électrification rurale - défis énergies renouvelables économies d'énergies et expérimentations - gouvernance sur le terrain avec un exécutif qui sera au plus près des délégués et des communes



vendredi 28 février inauguration des nouveaux locaux de l'antenne « Baronnies-Drôme Provençale ». Cette antenne qui a ouvert ses portes en septembre 2017, était jusqu'à présent logée dans les bureaux de la Communauté de communes (CCBDP)

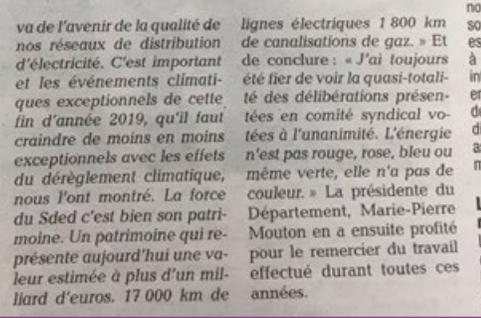


# DRÔME Voeux du Sded Jean Besson transmet le flambeau

Cette année, la cérémonie de vœux du Sded (Service public Des Énergies dans la Drôme) avait une couleur un peu particulière. Il s'agit de la dernière de Jean Besson en tant que président du Sded. « Cette décision n'a pas été facile tant je suis attaché au Sded », lance Jean Besson. « J'en ai été le président pendant 29 ans. Les élections municipales de mars apporteront au Sded de nouveaux délégués qui j'en suis certain sauront reprendre le flambeau. De nouveaux élus viendront apporter leur dynamisme et vision au côté d'élus plus anciens ayant choisi de continuer l'aventure. Depuis sa création en 1964, le Sded n'a cessé de progresser, d'élargir son champ de compétences pour servir toujours mieux ses communes adhérentes : électrification, réseau de gaz, éclairage public, achat groupé d'énergie, création d'une SEM de production d'énergies renouvelables, transition énergétique... Il faudra poursuivre ce travail car il en

va de l'avenir de la qualité de nos réseaux de distribution d'électricité. C'est important et les événements climatiques exceptionnels de cette fin d'année 2019, qu'il faut craindre de moins en moins exceptionnels avec les effets du dérèglement climatique, nous l'ont montré. La force du Sded c'est bien son patrimoine. Un patrimoine qui représente aujourd'hui une valeur estimée à plus d'un milliard d'euros. 17 000 km de

Jean Besson prononçait ses derniers vœux comme président du Sded.



# Après la neige, enfouir les réseaux

Très endommagés par les intempéries, les lignes électriques doivent être mises sous terre. Rencontre avec Jean Besson, président du syndicat des énergies, à quelques semaines de sa fin de mandat.

Il n'en sera pas dit que les travaux d'enfouissement ont débuté le 14 novembre. Ils ont commencé pour diverses raisons : les conditions climatiques sont souvent défavorables pour les équipes d'ouvriers qui travaillent sur les poteaux. Les travaux de réparation des lignes sont souvent plus difficiles à effectuer en hiver. Le Sded n'est pas insensible à ces contraintes et travaille à améliorer les conditions de travail de ses équipes. Les travaux de réparation des lignes sont souvent plus difficiles à effectuer en hiver. Le Sded n'est pas insensible à ces contraintes et travaille à améliorer les conditions de travail de ses équipes.



# Jean Besson tourne la page 43 ans de mandats au service de la Drôme

Portrait Avec l'élection d'un nouveau président au SDED 26, Jean Besson tourne la dernière page de 43 ans d'engagement politique dans la Drôme, dont 25 ans comme sénateur, et 29 ans comme président du SDED. Une longévité exceptionnelle comme les qualités de l'homme qui a toujours défendu avec conviction et dans un esprit de consensus les intérêts du territoire drômois et notamment du Nyonsais-Baronnais.



Pour le Sded (Service public Des Énergies dans la Drôme), c'est une grande page qui se tourne, jeudi 17 septembre, avec l'élection d'un nouveau président. Pour Jean Besson, c'est un moment chargé qui se défile. Celui de sa carrière politique. Il a été élu en tant que député à une longévité exceptionnelle qui l'ont vu notamment endosser les rôles de conseiller général, régional, sénateur, président du Sded. Son retrait de la vie politique marque également la fin d'une époque pour la Drôme d'aujourd'hui.

# «Jean Besson est un rassembleur dans le consensus»

En 1979, la Parti socialiste l'envoie en mission pour contourner le cabinet de Bertrand Lantier par Louis Latil. C'est le début d'une activité politique et particulièrement ses Baronnais et le Nyonsais avec Jean Besson. Il occupera le poste jusqu'en 2004. Il sera ensuite élu à son poste de sénateur de la Drôme. C'est pendant cette période que Jean Besson éprouve le besoin de retour au pays. Dans un premier temps, il assurera la correspondance de Nyonsais à la rédaction de La Tribune durant quelques mois.

LE CHIFFRE

# 25

Le nombre d'années durant lesquelles Jean Besson a été sénateur de la Drôme

# SAHUNE Reprise des chantiers d'électrification du Sded La vie des chantiers continue



Un réseau enterré qui oblige ici à contourner un champ, revient à 3 à 4 fois le coût d'un réseau électrique aérien. Mais l'entretien fait faire des économies substantielles et les risques en cas de tempête ou de vent violent sont réduits à zéro.

Pendant le confinement dû à la crise sanitaire, les chantiers d'électrification du Syndicat drômois (SDED) qui intervient à la fois en tant que maître d'œuvre et d'opérateur, avaient cessé. Après deux mois d'interruption, ils reprennent au sein d'un budget supplémentaire financé par la Mairie et le SDED revenant à un maximum de 6000 Euros à la commune de Sahune qui sera ainsi prête à accueillir la Fibre optique (quand elle sera

en cours qui s'est posée à Sahune (en Baronnies). En présence de Bruno Rampa PDG de l'entreprise Rampa et monsieur le maire Marc Bompar. Lequel se félicite que le chantier (230 k-Euros) financé à 100 % par le SDED ait pu être complété par un entassement du réseau Télécom sur 300 m pour un budget supplémentaire financé par la Mairie et le SDED revenant à un maximum de 6000 Euros à la commune de Sahune qui sera ainsi prête à accueillir la Fibre optique (quand elle sera

# Un éclairage plus économique et respectueux à Aubres

Nathalie Nieson s'est rendue à Aubres, pour découvrir un chantier "vertueux" en termes d'économie d'énergie et environnemental réalisé cet été. Éric Richard, le maire, a rappelé l'histoire du projet. La commune d'Aubres a transféré en 2018 la compétence de son éclairage public au SDED. Le SDED a effectué un audit de l'ensemble du parc éclairage public de la commune pour, dans un premier temps permettre l'établissement d'un système d'information géographique et une gestion de la maintenance assistée par Ordinateur. Dans un second temps, élaborer un rapport sur ce patrimoine. Il est ressorti que 47 % du parc était vétuste. Au-delà de la mauvaise qualité de l'éclairage et les nombreuses pannes constatées, la consommation électrique représentait un budget très élevé pour les finances communales.

À la demande du maire, le SDED a donc travaillé sur différents scénarios de rénovation du parc éclairage public en technologie LED, intégrant un abattement des puissances au cours de la nuit. Le scénario retenu a été un abattement progressif du coucher au lever du soleil, la zone arborée faisant l'objet d'une extinction classique à partir de 23 h. Cette solution d'abattement de l'énergie a permis une économie d'énergie au moins égale à une extinction totale. Solution possible grâce au remplacement de tout le matériel en technologie LED. Il s'agit d'un effort financier important de la commune pour un montant total de 93 000 € HT, avec des aides du SDED à hauteur de 40 %, plus 10 % d'une aide exceptionnelle de la Région, en raison de la caractéristique innovante, grâce à une convention signée par le SDED



Les élus devant l'alignement des mâts d'éclairage du rond-point.

# NYONS La nouvelle présidente du SDED en visite

À une visite à Nyons de la nouvelle présidente du SDED (Service Public des Énergies de la Drôme), Nathalie Nieson, par ailleurs maire de Bourg-de-Péage, était attendue par tous les acteurs de terrain présents, ce jeudi 24 septembre. On notait la présence du maire de Nyons, du président de l'intercommunalité Thierry Dayre, Jean-Luc Grégoire de la mairie de Nyons, Christophe Ruyschaert, vice-président, et du directeur de l'antenne nyonnaise du SDED, Laurent Charreyre. La présidente était accompagnée du directeur général du SDED, Jean-Jacques Cadet.

Rappelons que le SDED est un syndicat départemental en charge les questions d'énergie. Sachant que l'antenne de Nyons a, entre autres, la mission d'apporter à un grand nombre de communes du sud du département un service de proximité pour l'éclairage public, apporter des conseils de tous ordres, être à l'écoute des maires en matière d'économies d'énergie, mais aussi d'attribution de subventions. Mais les compétences du SDED vont bien au-delà. Il est en fait, un acteur majeur de l'aménagement du territoire. En ce qui concerne

Il a insisté sur la qualité de la coopération avec tous les acteurs nyonnais et surtout la communauté de communes installée dans des locaux contigus. Nathalie Nieson a, quant à elle, présenté sa feuille de route. Elle entend être sur le terrain, souhaite être à l'écoute de tous et dans l'action.

« C'est un changement dans la continuité, a-t-elle insisté. La voie sera la même, il y a de vrais défis énergétiques à relever et de gros chantiers à réaliser ».

Elle n'a pas manqué de saluer l'antenne basée à Nyons pour les actions menées et le travail entrepris. « D'autant qu'une nouvelle formation a été mise en route, celle concernant les élus. Une formation qui a d'ailleurs déjà débuté.

Dominique PHELLETON



De gauche à droite, Jean-Jacques Cadet, Pierre Combes, Jean-Luc Grégoire, Nathalie Nieson, Thierry Dayre, Laurent Charreyre et Christelle Ruyschaert.

représente une population de plus de 480 000 habitants. Pour Jean Besson, il est important de ce que nous faisons. C'est le mandat qui nous donne plus de poids. Initialement, je n'étais pas préparé pour être président d'un syndicat un peu technique comme le SDED. Mais je me suis vite trompé. Les enjeux d'aujourd'hui sont toujours plus complexes et le développement économique. C'est notamment ce que nous faisons. C'est le mandat qui nous donne plus de poids. Initialement, je n'étais pas préparé pour être président d'un syndicat un peu technique comme le SDED. Mais je me suis vite trompé. Les enjeux d'aujourd'hui sont toujours plus complexes et le développement économique. C'est notamment ce que nous faisons.

# DRÔME Le premier comité syndical sous la présidence de Nathalie Nieson a posé les bases du mandat Au Sded, des indemnités dégressives pour les vice-présidents en cas d'absence

« Au boulot ! » Nathalie Nieson ne l'a pas dit par ces mots, mais l'expression populaire sied à sa première mesure prise en tant que présidente du Service public des énergies dans la Drôme (Sded). Après son élection le 17 septembre dernier à la tête de ce syndicat mixte actif sur 367 communes, en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz, de l'éclairage public, de la performance énergétique, ou encore du développement de bornes de recharge pour véhicules électriques, Nathalie Nieson a posé mardi 27 octobre son premier comité syndical à l'espace Eden de Mercurel-Verdun.

« Rémunérer en fonction de l'investissement » Pas d'augmentation, mais une volonté de « mobiliser » les vice-présidents, chacun étant en charge d'une délégation. « Certains prennent sur leur temps personnel et leur temps de travail. L'idée est de rémunérer en fonction de l'investissement. S'il y a des délégués, l'indemnité sera dégressive et je ne manquera pas de rappeler sa mission à la personne, voire de changer de vice-président. » Voilà qui est clair pour les 108 délégués du comité syndical, parmi lesquels cinq se sont abstenus et deux ont voté contre.

Pour rappel, le Sded représente 25 millions d'euros investis chaque année sur le réseau d'électricité et notamment l'enfouissement des lignes.

Nathalie Nieson est la présidente du Service public des énergies dans la Drôme (Sded). Photo de El/Pves GIRAL

# NYONS - AUBRES Visite de Nathalie Nieson à l'antenne du Sded « La présidente de toutes les communes »

Quelques jours après son élection à la présidence du Sded, Nathalie Nieson, également maire de Bourg-de-Péage, était en déplacement dans le sud Drôme pour rencontrer les élus et faire le point sur les dossiers. L'occasion pour elle de réaffirmer sa volonté « d'être la présidente de toutes les communes. Il est important d'avoir une relation privilégiée avec chacune d'elles, car elles ont toutes leurs spécificités ». Pour la nouvelle venue, l'entreprise qu'elle souhaite laisser au sein du Sded s'accroît dans la poursuite des actions déjà engagées. « Je suis le changement dans la continuité de Jean Besson, lance-t-elle. Je veux être dans l'efficacité. Mais le syndicat, c'est aussi des délégués et des vice-présidents. » Pas de révolutions à Nyons, elle a pu rencontrer Thierry Dayre, le président de la communauté de communes de Baronnies en Drôme provençales, Pierre Combes, le maire de Nyons, Jean-Luc Grégoire et le personnel du Sded. A Aubres, Didier Claude Banz, conseiller régional et Eric Richard, le maire

La nouvelle présidente du Sded, Nathalie Nieson (en robe bleue) était en visite à Nyons et Aubres.

Elle s'est ensuite rendue à Aubres pour la présentation d'un chantier remarquable d'éclairage public. Les travaux ont été menés durant l'été et ont permis à la commune de se doter d'un nouvel éclairage public. Une cinquantaine de points lumineux dont l'entretien facturé en fonction des horaires. Des aménagements qui doivent permettre une baisse de consommation de plus de 70 %.

R. B. S. S.



# Cap sur 2021

La présidente Nathalie Nieson a eu la satisfaction d'accueillir, malgré le contexte sanitaire, de nombreux élus.

Le maire de Livron-sur-Drôme Francis Fayard, a accueilli le comité syndical du Sded (Service public des énergies dans la Drôme) le 8 décembre. Une réunion qui s'est déroulée dans une excellente ambiance avec transversalité et consensus. Outre la désignation du candidat à la présidence de la SAEMIL Energie Rhône Vallée (Harvé Coulmont, maire de Soyons, co-député par Le Sded et le SDE 07), deux conventions et divers autres points, le rapport d'orientation budgétaire constituait la délibération principale. Le document fondateur pour l'année 2021, et le 1er de la nouvelle mandature présidée par Nathalie Nieson. Du ratio Recettes/Dépenses de fonctionnement (9,629 Me/5,38 Me) se dégage un autofinancement net de 4,2 Me. Ce dernier est reporté dans les recettes d'investissement (26,16 Me au total), les dépenses d'investissement s'établissent à 26,1 Me, dont, au premier chef, le maintien de l'investissement sur les réseaux (22,5 Me) en soutien aux communes et aux entreprises locales. À noter que le Sded a programmé 100 Ke de plus pour la performance énergétique des bâtiments publics (soit 700 Ke au final). Aider à la mutation énergétique, continuer d'améliorer le réseau de distribution d'électricité (notamment celui mis à mal par l'épisode de neige 2019), investir dans le géré de l'investissement des réseaux d'éclairage public... ont fait partie des axes d'orientation budgétaire 2021. Et le Sded s'y attelle en veillant à maîtriser son budget.

# NYONS Le Sded assure la continuité du service public de l'énergie

Le Service public des énergies dans la Drôme (Sded) précise que les bureaux du siège à Rovaltain et de l'antenne Baronnies Drôme Provençale à Nyons restent ouverts aux horaires habituels même si le personnel présent est réduit au maximum pour limiter les contacts. Le Sded respecte la directive qui est de favoriser le télétravail. Avant de se rendre à l'antenne, il est conseillé de téléphoner et de prendre rendez-vous pour permettre le respect des conditions prévues par les textes en vigueur. Pour les communes adhérentes, les dépannages devraient se faire normalement sauf détérioration de la situation sanitaire et durcissement des consignes. Les chantiers d'électrification et d'éclairage public se déroulent à ce jour normalement et les techniciens du Sded en assurent le suivi.

Siège au 04 75 82 65 50, antenne de Nyons au 04 75 26 97 75 ; contact@sded.org

## LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE EN FRANCE PAR LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIES DONT TERRITOIRE D'ÉNERGIE SDED

Créé dès 2015 par 5 AODE (Drôme Ardèche Hautes Alpes Isère Haute Savoie) rejoints depuis par 6 autres (l'Allier, la Loire, la Haute Loire, la Savoie, les Alpes de Haute Provence et le Var.) sous la forme de groupement de commande, le réseau eborn est aujourd'hui en DSP (confiée à Easy Charge – groupe Vinci)

**Avec plus de 1000 bornes au...compteur ! Soit 2000 points de charge (126 bornes dans la Drôme)** eborn est aujourd'hui le plus grand réseau de recharge public du Sud Est. Le 1er de France en nombre de recharges. 846 329 MWh ont été délivrés en 2020. **eborn a permis à ses usagers de parcourir 5 924 303 Km et économiser 846 329 Kg équivalent Co2, rien que dans la Drôme il comptabilise 15 000 charges par mois.**

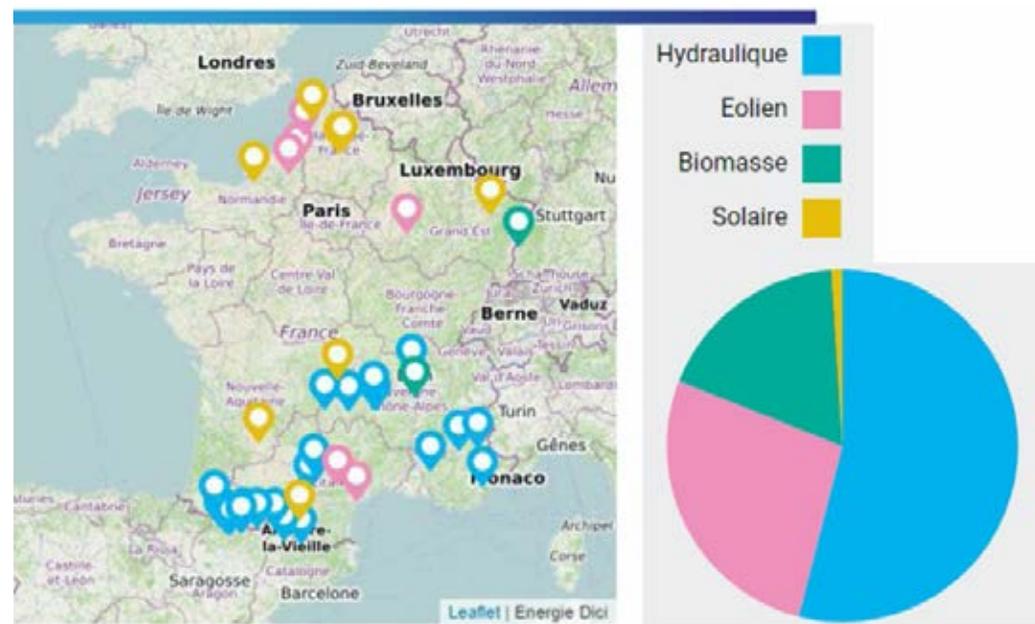
**Un partenariat prestigieux** : notre réseau bénéficie d'une réputation solide dans le grand Sud-Est. Nous sommes fiers d'être depuis plusieurs années **partenaire officiel de l'Automobile Club de Monaco pour le E-Rallye Monte-Carlo** et plus globalement pour la promotion des véhicules électriques.



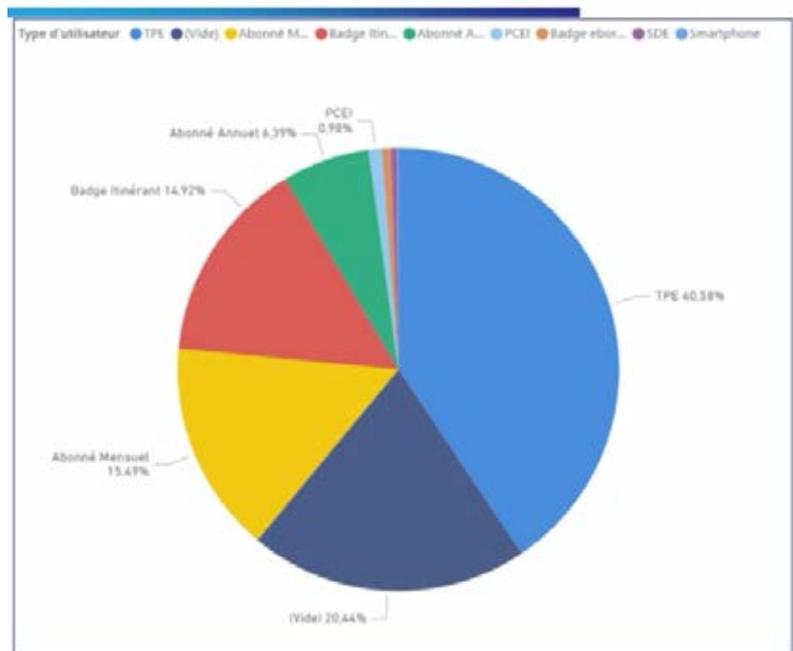
- Des bornes accélérées (22kWh) : nous avons fait ce choix pour favoriser la quantité (maillage) à la puissance. Les nouveaux déploiements vont compter des bornes 22-24 kWh (AC/DC) et des bornes « rapides » 50kWh.
- Une tarification maîtrisée : c'est aussi cela le service public. Nous pouvons proposer nos bornes à des tarifs raisonnables et une formule d'abonnement mensuel pour les utilisateurs réguliers. Pour les autres le prix est au kWh. Un réseau accessible pour les abonnés eborn mais aussi pour les détenteurs de cartes d'autres réseaux et par CB paiement sans contact (25% des charges par CB).
- L'interopérabilité du réseau eborn permet à ses abonnés d'accéder avec leur carte à 60 000 points de charge en Europe !

### UNE ÉLECTRICITÉ 100% VERTE !

La mobilité électrique vue par les services publics départementaux de l'énergie c'est aussi le fait de fournir à nos bornes une électricité 100% renouvelable grâce à un contrat avec le fournisseur ENREGIE D'ICI (marque de l'Union des Producteurs Locaux d'Electricité qui regroupe des producteurs indépendants d'énergie renouvelables).



Rapport Annuel d'exploitation



### Tarifs

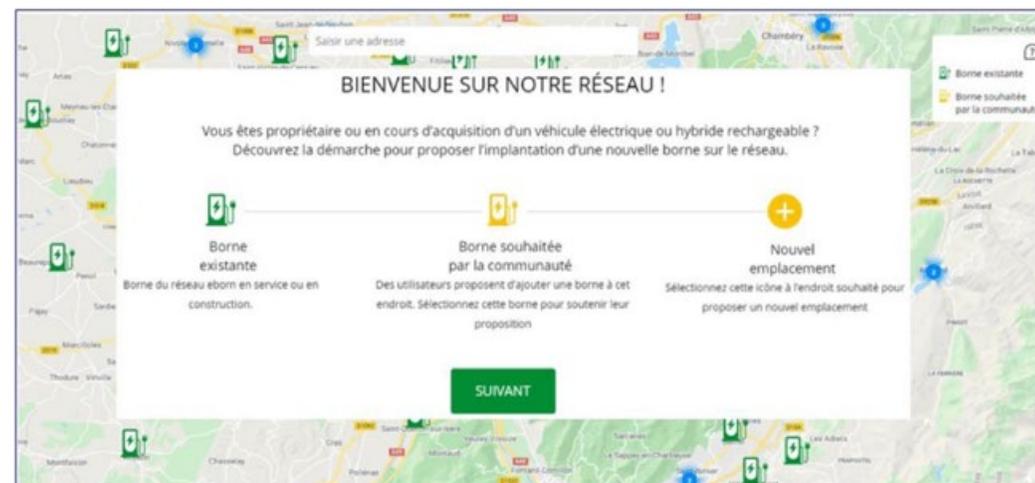
Charge accélérée	
Abonné eborn à la carte Abonnement annuel 12€ TTC	0,264€ TTC / kWh
Abonné eborn au forfait Abonnement mensuel 42€ TTC	Charge gratuite (jusqu'à 20 kWh par mois)
Non abonné ** Paiement CB ou Smartphone	0,370€ TTC / kWh
Charge rapide	
Abonné eborn à la carte Abonnement annuel 12€ TTC	0,370€ TTC / kWh
Abonné eborn au forfait Abonnement mensuel 42€ TTC	Charge gratuite (jusqu'à 20 kWh par mois)
Non abonné ** Paiement CB ou Smartphone	0,489€ TTC / kWh
	7,8€ TTC / charge (jusqu'à 20 kWh)

\*\* Au-delà de 200 kWh, le tarif eborn à la carte s'applique pour les recharges.  
\*\*\* Le réseau eborn est accessible aux abonnés d'autres opérateurs. Pour les tarifs, se référer aux conditions contractuelles des opérateurs.

**NOUVEAU** : le système des bornes à la demande : adapter les futures implantations aux besoins réels par un système de déclaration sur le site internet. Les usagers ou futures usager de VE sont invités à faire connaître leurs besoins. En fonction des retours, une étude de faisabilité pourra être mise en œuvre.

Les communes qui souhaitent obtenir une borne peuvent encourager cette démarche pour en démontrer le besoin.

Un site internet spécifique pour gérer la fonctionnalité «bornes à la demande» a été développé en 2020. Le site a été mis en ligne fin novembre, et un lien a été créé depuis le site principal du réseau eborn.



Pourquoi les collectivités locales ont créé eborn ? : Par une prise de conscience des syndicats d'énergies de notre responsabilité à nous impliquer dans ce domaine pour maîtriser le développement d'un réseau de recharges cohérent et répondre aux besoins des territoires

Nos syndicats d'énergies se sont substitués au privé pour que les zones rurales ne soient pas oubliées par la mobilité électrique. Un déploiement équilibré « Des bornes jusque dans les montagnes » Dans notre département mais aussi les autres membres du réseau eborn nous avons procédé à un maillage qui permet à l'automobiliste de toujours pouvoir compter sur une borne. La voiture électrique n'est pas qu'une affaire d'urbains. Pour cela nous nous appuyés sur :

- Un déploiement qui s'est fait en concertation avec les communes qui nous ont mis à disposition le foncier mais aussi pour une réflexion plus large les EPCI et le département.

## EBORN EN 2020 :

Le temps fort de l'année 2020 a été la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) pour une durée de 8 ans avec le groupement Easy Charge/FMET filiale du groupe VINCI

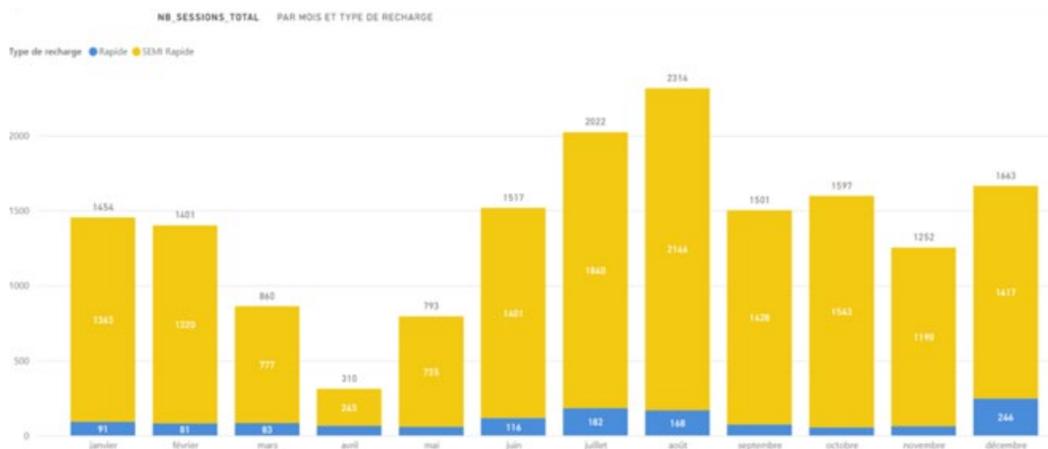
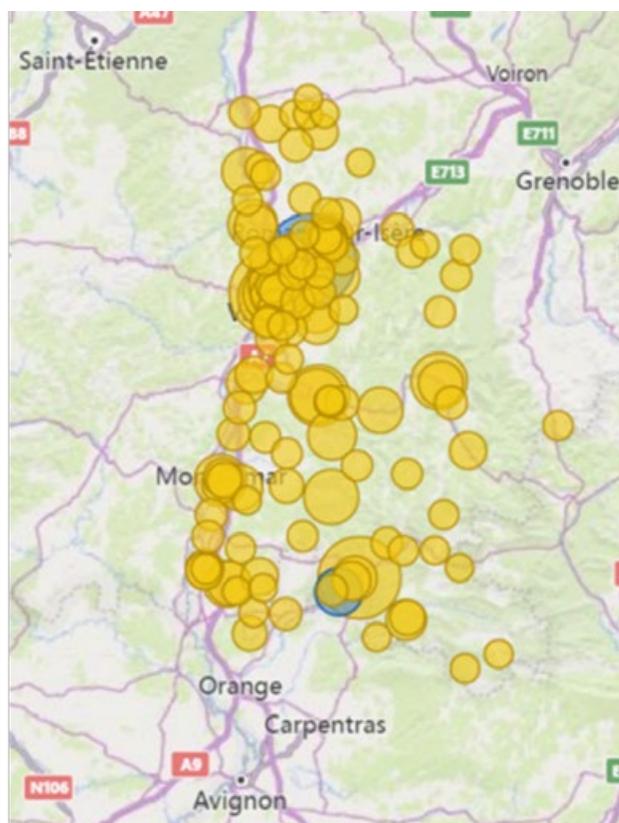
Malgré une année 2020 marquée par la crise sanitaire, les résultats d'exploitation montrent une activité assez soutenue avec de bonnes perspectives pour l'avenir

18373 sessions

228 370 kWh

1 598 590 km  
parcours

266 432 kg eq  
Co2 économisés



## LE SERVICE DES SYSTÈMES DE L'INFORMATION (SSI) :

gère au quotidien



réalise divers projets



## 2020 UNE ANNÉE PARTICULIÈRE :

### Service des Systèmes de l'Information (SSI)

Un **Schéma Directeur SI** pour formaliser les grandes orientations stratégiques, fonctionnelles, organisationnelles, techniques et budgétaires à court, moyen et long terme, afin de mettre en place le cadre nécessaire au suivi de ses évolutions.

Les **principaux défis** sont de répondre aux nouveaux enjeux métiers et de définir un ensemble de projets métiers et SI conformes à la stratégie du SDED avec l'objectif de **cohérence et de performance** des SI.

### 1 DÉMÉNAGEMENT

Transfert des services  
Du siège vers le pôle ECOTOX

- Plan d'action sur 4 semaines afin d'être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Evolution technique de la téléphonie IP pour gagner en agilité et en anticipation au retour au siège historique

### 2 CONFINEMENTS

Suite aux annonces du gouvernement et l'annonce du confinement, mobilisation et activation autour du Plan de Continuité de l'Activité des Systèmes de l'Information :

- Organiser le passage en télétravail des collaborateurs
- Renforcer la sécurité et muscler les infrastructures réseaux
- Déployer/Créer de nouveaux services numériques pour assurer la continuité de l'activité

### ET LES ACTIONS DE HUB.IS

- Accès distant crée en 2019 plébiscité par les agents en distanciel
- L'accès aux ressources et aux moyens téléphoniques préservés
- Investissement de matériels afin d'équiper 94% des agents en matériel « Territoire d'Énergie Drôme - SDED » au lieu de 53% lors du 1<sup>er</sup> confinement
- Accompagnement 21/71 des agents en distanciel



Producteur d'ÉNERGIES  
Renouvelables



Les ombrières du parking de territoire d'énergie SDED) installées et gérées par la SEM)



[contact@energierhonevallee.com](mailto:contact@energierhonevallee.com)

[www.energierhonevallee.com](http://www.energierhonevallee.com)

04 75 55 28 98

## INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les enjeux de la transition énergétique sont aujourd'hui au cœur de l'action des collectivités locales : Communes, EPCI, Départements, Régions, peuvent s'appuyer sur l'action et les compétences des syndicats d'énergies, qui en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergies, en sont des acteurs opérationnels.

La SEM Energie Rhône Vallée, que nous avons créée dès 2011, pour mettre à disposition des collectivités un outil à la fois performant et fiable grâce à des actionnaires reconnus, est devenue au fil des années une référence comme producteur d'énergies renouvelables sur nos territoires.

L'année 2020, malgré le contexte sanitaire difficile, a connu encore de belles réussites pour la SEM.

## BILAN 2020

- du 24/01/20 au 22/10/20 : mise en service de 3 nouvelles centrales photovoltaïques

Alixan 99.00 kWc Ombrières de parking du Sded

Bésayes 29,97 kWc Eglise

Sampzon 87.43 kWc Ombrières du parking de la mairie

- 1/07/20 : mise en service du parc de Montjoyer de 5 MWc (détenu à 90 % par ERV soit 4,5 MWc) Energie produite et chiffre d'affaires non connus à ce jour
- Nombre de centrales photovoltaïques au 31/12/20 : 32
- Puissance du parc au 31/12/20 - (hors SPV Montjoyer) : 1.232 MWc (+21.4 %)
- Energie produite en 2020 - (hors SPV Montjoyer) : 1.392 GWh (+ 18 %)
- Chiffre d'affaires 2020 - (hors SPV Montjoyer) : 314 k€ (+ 7.2 %)

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

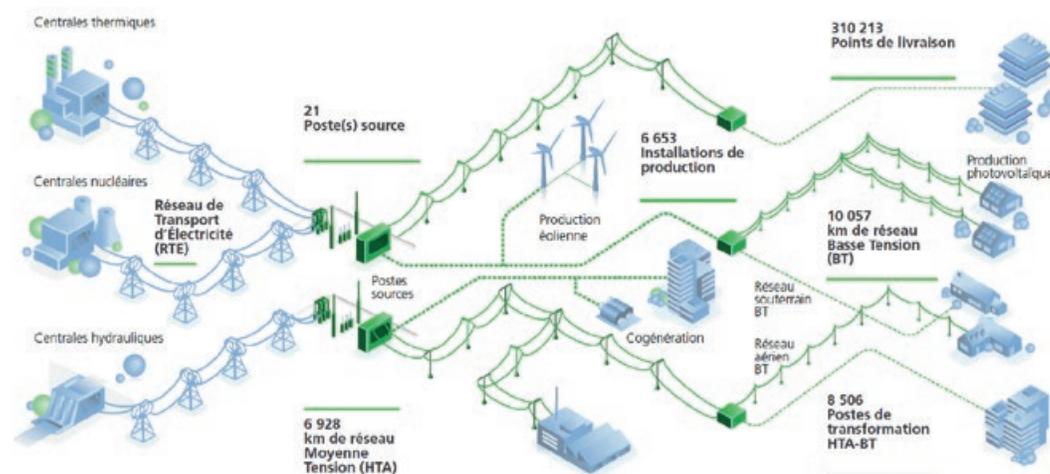
## A - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Depuis les années 2000, le service public de distribution d'électricité est scindé en deux composantes : la partie « acheminement » est concédée à Electricité Réseau Distribution France (ENEDIS depuis 2016) et la « fourniture » aux tarifs régulés est déléguée à EDF Branche Commerce.

En tant qu'autorité organisatrice, Territoire d'Énergie Drôme - SDED se doit d'assurer le suivi et le contrôle de la bonne exécution de son contrat de concession. Aussi, il réalise, avec l'appui d'experts extérieurs, un contrôle périodique annuel des concessionnaires dans les domaines technique, clientèle et financier qui permet notamment de vérifier les informations contenues dans le Compte Rendu annuel du Concessionnaire (CRAC).

Une synthèse de cet audit est présentée ci-dessous pour les données de l'année 2018 contrôlées en 2019.

### LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : CHIFFRES CLÉS



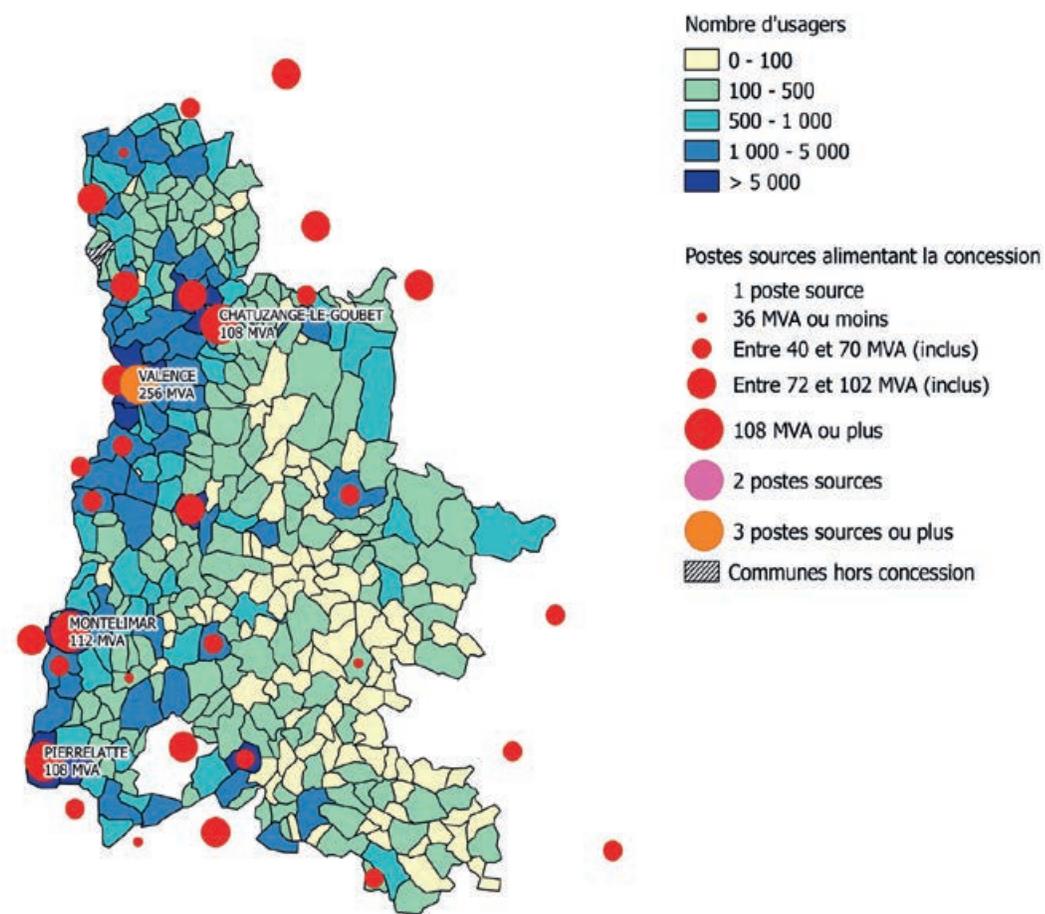
Source : ENEDIS – CRAC 2019

→ Chiffres clés concernant le réseau de distribution publique d'électricité

Repères	Nombres	Désignation
1	21	Postes sources
2	6 116	Installations de production
3	6 848	km de réseau Moyenne Tension (HTA)
4	8 401	Postes de transformation HTA / BT
5	9 976	km de réseau Basse Tension (BT)
6	306 761	Points de livraison

## 1. Les chiffres clés des usagers de la concession

### Alimentation électrique et répartition des usagers de la concession



Au global, Territoire d'Énergie Drôme - SDED est autorité concédante sur 367 communes du département représentant **310 213 usagers** à fin 2019, chiffre qui continue à évoluer au même rythme que les années précédentes (+1,1 % par rapport à 2018). Près de **71 % des usagers de la concession ont conservé un contrat au Tarif Réglementé de Vente (TRV)**, ce taux a baissé de -5,2 points en 1 an.

**La consommation électrique** est stable par rapport à 2018, malgré un hiver plus froid que l'année précédente, selon les DJU (Degrés Jours Unifiés). Les **usagers C5** (anciens tarifs bleus inf. à 36 kVA) représentent 54% de cette consommation totale en 2019, et les 978 usagers HTA, 33%. Les recettes d'acheminement continuent toutefois à progresser (**123 millions € en 2019 contre 121 millions d'€ en 2018**).

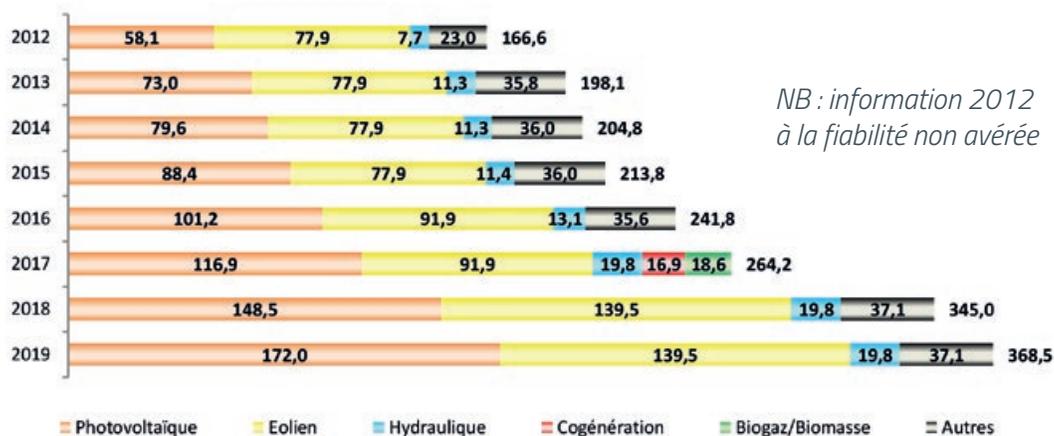
En outre, les producteurs représentent **6 653 installations**, en forte augmentation en nombre (+8,8%) et en puissance (+6,8%). Les producteurs photovoltaïques représentent près de 99 % de la quantité des installations raccordées au réseau de distribution (HTA ou BT). La puissance totale s'établit à **369 MVA** à fin 2019 selon la répartition suivante : 47% pour les installations photovoltaïques, 38% pour les installations éoliennes et 5% pour les installations hydrauliques et 10% pour les autres installations de type cogénérations et Biogaz/Biomasse, pour lesquelles les données de puissances totales n'ont pas été communiquées.



La présence de filtres Données à Caractère Personnel (DCP) ne permet pas des observations détaillées sur les puissances des injections par commune ou de l'énergie annuelle produite par commune.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Évolution des puissances des installations de productions  
(en MVA)



NB : En fonction des exercices et des données secrétisées, les nombres d'installations et leurs puissances, pour les cogénérations et les biogaz/biomasse, sont présentées à part entière, ou alors confondues dans «autres».

## 2. La qualité de service du distributeur ENEDIS

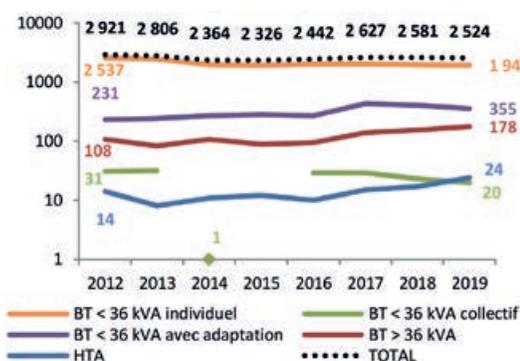
Enedis a connu de grosses difficultés pour la production des indicateurs et des données relatifs à la « clientèle distributeur » pour l'exercice 2019. Le concessionnaire a expliqué que des migrations de Système d'Informations (SI) et des normalisations des indicateurs de performance ont amené des réponses « non disponibles » ou « en cours d'instruction » nombreuses. La migration complète des SI est prévue pour fin 2020, les indicateurs devraient ainsi être fiabilisés pour l'exercice 2021.

### 2.1 Les raccordements

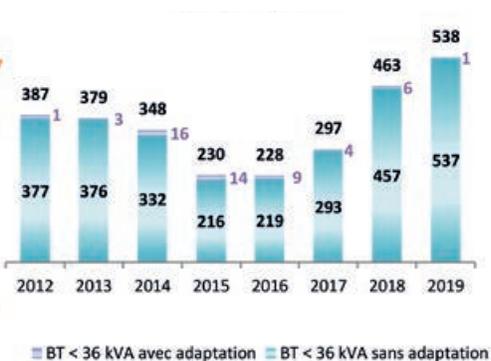
Le volume de **raccordements en soutirage** (tous segments confondus) est en **légère baisse en 2019** avec 2 524 raccordements en 2019 contre 2 581 en 2018.

En revanche, la **tendance est à la hausse pour les raccordements en injection** (observation faite uniquement sur les usagers BT<36 kVA, en effet le CRAC n'indique pas les autres segments), et ce, sur les trois derniers exercices avec **+16,2%** en 2019 par rapport à 2018 et **75 nouvelles installations de production raccordées au réseau**.

Évolution du nombre de raccordements  
(HTA et BT) en soutirage

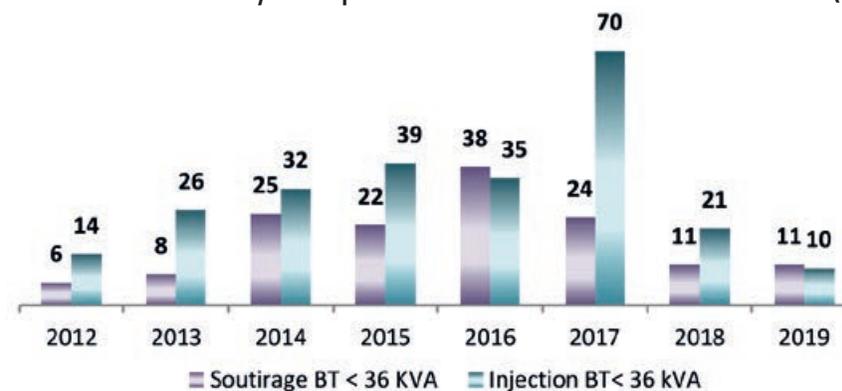


Évolution du nombre de raccordements  
(BT) en injection



La plupart des indicateurs du raccordement se maintient à un bon niveau supérieur à 95 %. Le délai moyen d'envoi des devis de raccordements pour les injections (BT < 36 kVA) a diminué de 50 % avec 10 jours en 2019 contre 21 jours en 2018. Ce délai moyen est stable à 11 jours pour les soutirages (BT < 36 kVA). Il conviendra toutefois à l'avenir de s'interroger sur le réalisme de ces devis réalisés sans vue du terrain.

Évolution du délais moyen de production d'un devis de raccordement (en jours)



Toutefois, le taux d'accessibilité de l'accueil raccordement téléphonique a encore baissé en 2019 (84,1%, soit -1,4 point), et confirme la tendance à la baisse constatée depuis 2015, ce qui appelle à vigilance de Territoire d'Énergie Drôme - SDED.

Par ailleurs, les délais moyens de réalisations des travaux de raccordement vont devenir un sujet majeur, la direction nationale d'Enedis ayant annoncé une division par deux des délais de raccordement d'ici 2022, et la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ayant envisagé d'élargir les indicateurs relatifs aux raccordements dans la régulation incitative à venir du TURPE 6.

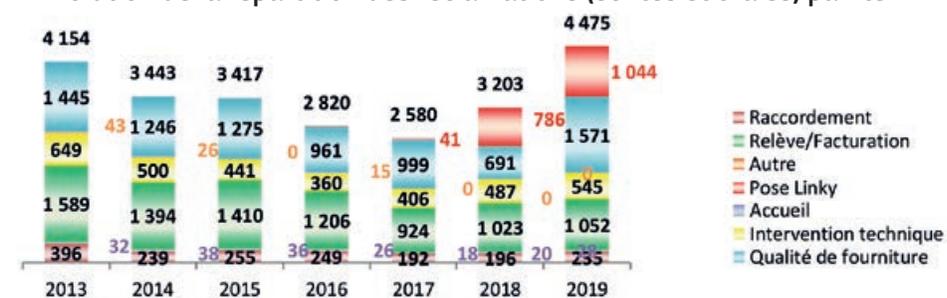
### 2.2 Les réclamations

Le nombre de réclamations des clients faites au distributeur en 2018 a fortement augmenté (+ 40 %) pour s'établir à 4 475. Cette hausse est en partie due aux réclamations liées à la « pose Linky » (786 réclamations). La concession présente un ratio de réclamations par usager relativement élevé avec 144 réclamations pour 10 000 usagers (contre une moyenne AEC à 91).

Les volumes de réclamations sur la **qualité de fourniture** représentent **35%** du total en 2019, et sont la principale cause de la hausse des réclamations en 2019 (+153% sur cet item par rapport à 2018). Celles relatives à **la relève et la facturation** représentent **24%**, et leur volume est stable par rapport à l'exercice précédent. Enfin, **les réclamations relatives aux poses Linky** ont progressé de +33% pour atteindre 1 044 réclamations en 2019, ce qui constitue la deuxième cause de l'augmentation du nombre global des réclamations constatée sur l'exercice.

Dans le volume de réclamations Linky, Enedis a fait le choix, sans explication, de ne plus prendre en compte les refus des compteurs Linky.

Évolution de la répartition des réclamations (écrites et orales) par item



Les réponses aux réclamations sont visées **sous 15 jours** maximum depuis 2014 et le concessionnaire y répond de façon satisfaisante avec près de **97,3 % de réponse dans les délais**. Depuis 2017, il faut préciser que cet indicateur prend en comptes les réclamations relatives au déploiement des compteurs Linky.

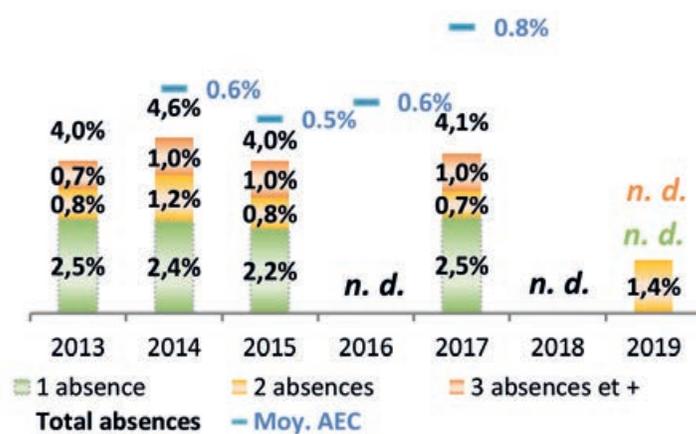
# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## 2.3 La relève des compteurs / coupures pour impayés



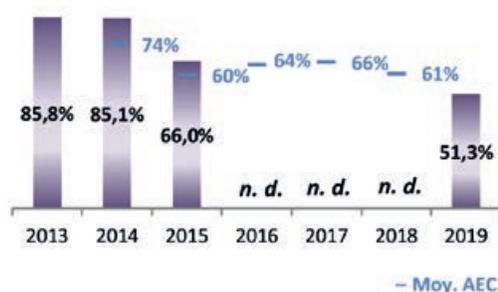
Le **taux d'absence à la relève** s'établissait à 4,1% à fin 2017, soit un résultat se situant en-dessous de la moyenne AEC (7,5%, statistiques AEC 2017). Les comparaisons avec 2018 et 2019 ne sont pas possibles, faute de données disponibles pour ces exercices. Les présentations des indicateurs relatifs à la relève sont perturbées par le changement de SI d'Enedis. Il est urgent que le concessionnaire rétablisse au plus vite la situation.

### Évolution du taux d'absence à la relève



Le **nombre de coupures effectives** pour impayés était de 1 977 en 2019 ; cet indicateur était de 1 541 en 2017. Cependant, il est regrettable de constater l'absence des résultats des indicateurs pour l'exercice 2018 et du nombre de coupures demandées par les fournisseurs en 2019, ce qui ne permet pas l'analyse de la gestion des déplacements pour impayés par le distributeur.

### Évolution du taux d'absence à la relève



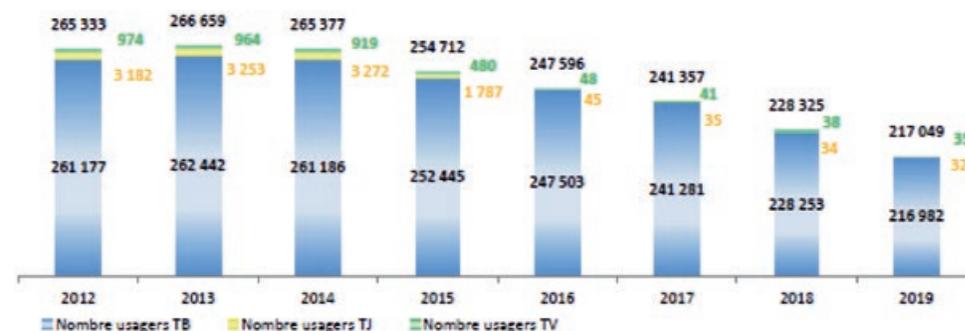
## 3. La qualité de service du fournisseur EDF

### 3.1 Les usagers de la concession aux tarifs réglementés de vente

Le **nombre d'usagers bénéficiant d'un tarif réglementé** de vente présente une **diminution en 2019 de - 4,9 %** par rapport à 2018 pour les tarifs bleus (216 982 en 2019 contre 228 325 en 2018). En outre, à fin 2019 il reste **32 clients au tarif jaune** en baisse de -3 % et **35 clients au tarif vert**.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, d'autres TRV seront supprimés, cela concernera certains clients non-résidentiels : entités légales de 10 personnes ou plus et les entités légales de moins de 10 personnes avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 2 M€.

### Évolution du nombre d'usagers total sur la concession



La consommation globale au tarif régulé, haute tension incluse, a atteint **1 194 GWh**, en baisse de plus de 4 % par rapport à 2018, pour une recette de **129 millions € HT** stable par rapport à son niveau de 2018.

### Évolution des recettes sur la concession (en M€ HT)\*



### Évolution du prix moyen du kWh sur la concession (en cM€ HT/kWh)\*

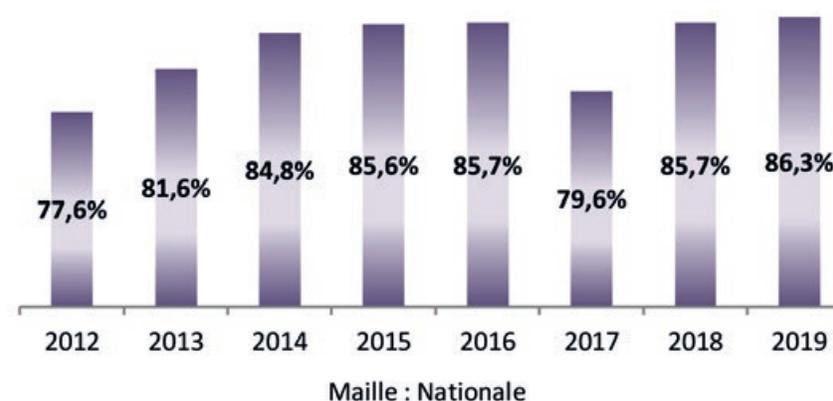


### 3.2 L'accueil et les services aux usagers



En 2019, le **taux de réussite aux appels téléphoniques** est en légère augmentation par rapport à 2018 (+0,6 point), confirmant le retour à la moyenne 2014-2016 après une chute ponctuelle en 2017 (maille nationale). EDF avait expliqué cette baisse en 2017 par la hausse de +3% du volume national des appels (25 millions d'appels en 2017) liée à un cumul de plusieurs causes : un bug de double prélèvement bancaire en janvier, la tempête Zeus en mars, une formulation inadéquate dans le courrier d'accompagnement des nouvelles Conditions Générales de Ventes en décembre et une régularisation tarifaire de l'année 2014.

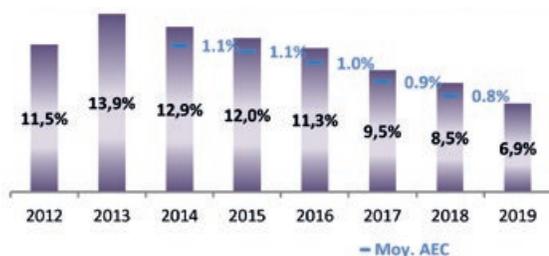
### Taux de réussite aux appels téléphoniques



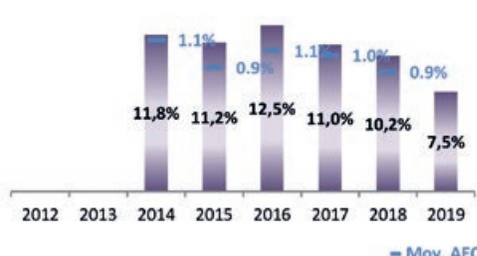
Le **taux de clients ayant bénéficié de conseils tarifaires a diminué de -1,6 point**, et celui du relevé confiance de -2,7 points. En effet EDF précise que ces types de service sont moins sollicités sous cette forme, car les clients utilisent les services Internet disponibles tels que e.equilibre. De plus, le relevé confiance n'est plus proposé par les conseillers clientèle car il devient progressivement obsolète avec le déploiement des compteurs Linky.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Pourcentage de contrats optimisés (CTS) dans l'année



Taux de factures basées sur un auto-relevé

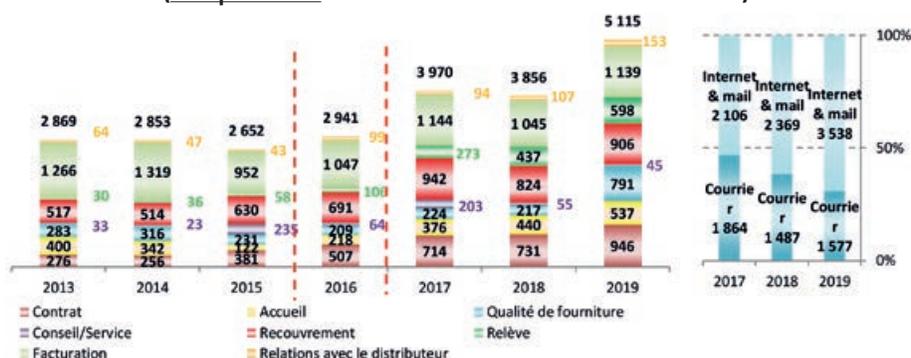


Maille : Concession

Le volume total de **réclamations** traitées par EDF est en augmentation en 2019 par rapport à 2018 avec **une forte hausse de +32,7%** pour atteindre un niveau record sur la période 2014-2019 avec 5 115 réclamations. De plus, la concession se situe très proche du ratio maximum de réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu constaté sur le panel AEC en 2019, avec 236 réclamations pour 10 000 clients au tarif bleu (moyenne à 181, statistiques AEC 2019).

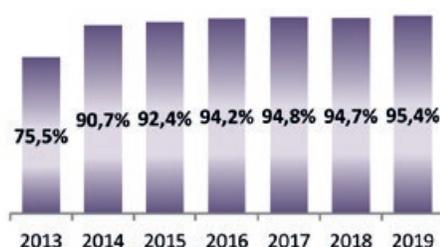
En revanche, le fournisseur ne communique toujours pas les volumes de réclamations orales, mais uniquement les volumes de réclamations écrites. De plus, seules les réclamations des clients « bleus résidentiels » sont comptabilisées, ainsi celles des clients « bleus non résidentiels » sont toujours manquantes, alors que ces clients représentent 12 % du volume des clients. EDF explique des difficultés de systèmes d'informations et de localisation des réclamations de cette catégorie d'utilisateur, et préfère ne pas communiquer ces valeurs pour ce segment de clientèle qu'il juge concurrentiel. Or cet argument n'est pas recevable par l'AODE qui exige la transparence sur l'activité du service public et qui est en mesure de conserver confidentielles des informations à caractère commercial.

Évolution de la répartition des réclamations ECRITES par item (uniquement clients aux tarifs Bleu Résidentiel)



Le **taux de réclamations traitées sous 30 jours** est transmis à la maille concessive. Ce taux est stable depuis 2016 et atteint **95,4 %** en 2018.

Evolution du taux de réponse aux réclamations sous 30 jours



## 3.3 Les usagers en précarité énergétique



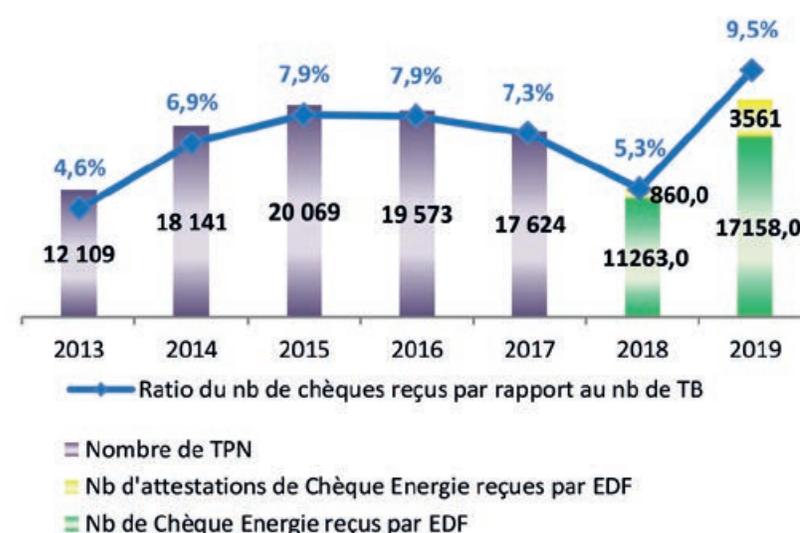
En 2019, le nombre de **chèques énergie** reçus par EDF s'établit à **17 158** en hausse de +52 % par rapport à 2018. Pour rappel, le Chèque Energie a remplacé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les deux tarifs sociaux de l'énergie (TPN pour l'électricité et TSS pour le gaz). Il faut rappeler qu'à fin 2017, 17 624 clients bénéficiaient du TPN.

EDF s'explique cette hausse de +52 % par le cumul de 3 aspects :

- L'élargissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, du nombre d'ayants-droit au chèque énergie, consécutive de la hausse des plafonds de revenus ;
- Le cumul des collectes durant l'année 2019 : des chèques énergie émis en 2019 et utilisés en 2019, avec ceux émis en 2018 et utilisés tardivement en 2019 ;
- Une meilleure connaissance du Chèque Energie par les bénéficiaires et les aidants ;
- La dématérialisation du Chèque Energie, en effet 27% des Chèques Energie ont été enregistrés ainsi à la maille de la concession.

En parallèle, EDF a collecté **3 561** attestations, qui permettent d'appliquer les protections prévues aux clients d'EDF qui ont utilisé leurs Chèques Energies par ailleurs. Le concessionnaire annonce que des actions seront prochainement mises en œuvre pour optimiser et automatiser ce système de protection.

Evolution du nombre de bénéficiaires du TPN puis chèque énergie à fin d'année



En l'état actuel des textes, les AODE compétentes pour contrôler les tarifs sociaux ne le sont plus pour le Chèque Energie, les résultats sont ainsi transmis par EDF à titre informatif.

### Focus sur le chèque énergie

Selon les données EDF, le **montant moyen** du chèque énergie est de **150 € en 2019**, contre environ 114 € en moyenne pour les tarifs sociaux en 2017. En 2019, le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est par exemple de **10 700 € par an pour une personne vivant seule** (contre 7 000 € auparavant), et de 22 470 € pour un couple avec deux enfants (contre 16 170 € en 2018). **Il existe 12 montants des chèques énergie** en fonction de la composition familiale et des plafonds de revenus, ces montants **varient entre 48 € et 227 €**. Les chèques sont envoyés aux bénéficiaires durant le mois d'avril.

*Des études nationales confirment que pour l'instant les Chèques Energie sont utilisés à environ 90% pour les règlements des factures d'électricité et de gaz naturel. Les travaux de rénovation sont rarement concernés par l'usage de ce type d'aide.*

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

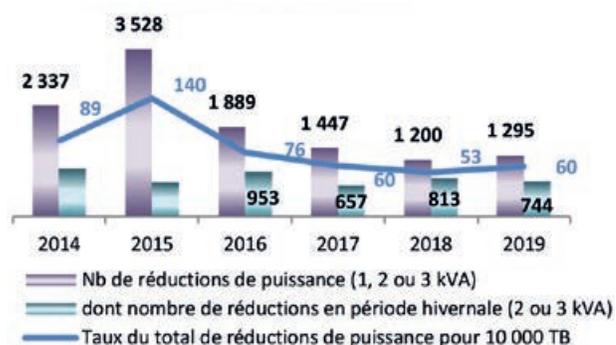
Concernant EDF, les autres indicateurs caractérisant la gestion des usagers en difficulté financière sont les suivants :

- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :** le montant alloué par EDF au Conseil Départemental est de **173 k€ en 2019, soit une diminution de 7 k€ par rapport à l'exercice précédent.** La totalité de ce budget permet d'aider les clients à payer leurs factures. Le nombre de dossiers aidés pour le règlement de factures d'électricité est de **1 885, en baisse de -12% par rapport à l'exercice précédent.** Le Conseil Départemental est le gestionnaire du FSL et attribue les aides. Ainsi EDF a principalement le rôle de financer en partie ce Fonds et de communiquer des informations à la demande des travailleurs sociaux. Ce financement versé par EDF est compensé depuis la mise en place du chèque énergie en 2018 à hauteur d'un montant égal au produit du nombre de clients résidentiels au 1er janvier de l'année considérée et titulaires d'un contrat dont la puissance électrique souscrite est égale ou inférieure à 36 kVA, par un montant fixé à 1 euro et dans la limite de 90% de la contribution.

- Le Service Minimum (SMI) :** Le Service Minimum de 1 000 watts (SMI) est installé pour les clients en situation d'impayés qui sont absents lors de l'intervention du distributeur. Depuis la parution des textes de la Loi Brottes en avril 2013, les clients en situation d'impayés (hors chèque énergie ou FSL) ne sont plus coupés durant la trêve hivernale, mais leur puissance est réduite à 3 kVA voire 2 kVA. **Ce taux pour 10 000 usagers a progressé de 53 à 60 entre 2018 et 2019.**

- Le nombre de coupures pour impayés :** en 2019, EDF a demandé **3 510** Demandes d'Interventions pour Impayés(DPI) au distributeur qui ont abouti à 749 coupures effectives, 1 295 réductions de puissance dont **744 réductions de puissance hivernale** de 2 ou 3 kVA durant la trêve hivernale du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. Le nombre de coupures effectives s'établit à 35 pour 2019 (37 en 2018).

Évolution des réductions de puissance enregistrées par le fournisseur



Évolution des coupures effectives pour impayés à la demande du fournisseur



## 4. Les caractéristiques du patrimoine technique

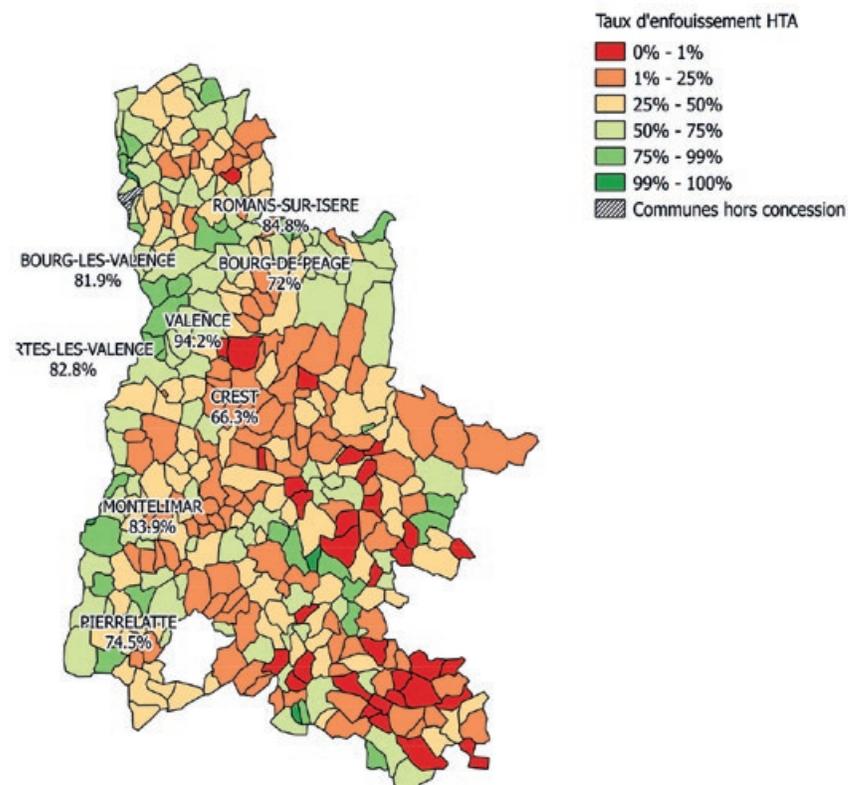
### 4.1 Le réseau moyenne tension HTA et l'amont

En 2019, 35 postes sources alimentent la concession, dont 21 sont situés sur le périmètre concédé (dont 2 postes de répartition HTA/HTA). La puissance installée a augmenté de 72 MVA, entre l'exercice 2018 et 2019.



Ces postes sources alimentent les usagers de la concession via le **réseau HTA dont le taux d'enfouissement s'établit à 50 %**, soit 1 point au-dessus de la moyenne nationale (calculée à partir des résultats de 90 départements de l'opendata d'Enedis). **Ce taux a augmenté de +12 points en 10 ans.** En outre, considérant la densité d'usagers moyenne sur le territoire de TE Drôme - SDED (environ 45 usagers par kilomètre de réseau), le taux d'enfouissement de la concession se positionne légèrement au-dessus de la tendance observée.

Taux d'enfouissement des réseaux HTA (par rapport au linéaire total HTA)



Le réseau aérien nu HTA de faible section reste important sur la concession (120,5 km), pour un taux de réseau de faible section (1,74%) nettement supérieur à la moyenne mesurée par ailleurs (0,7%).



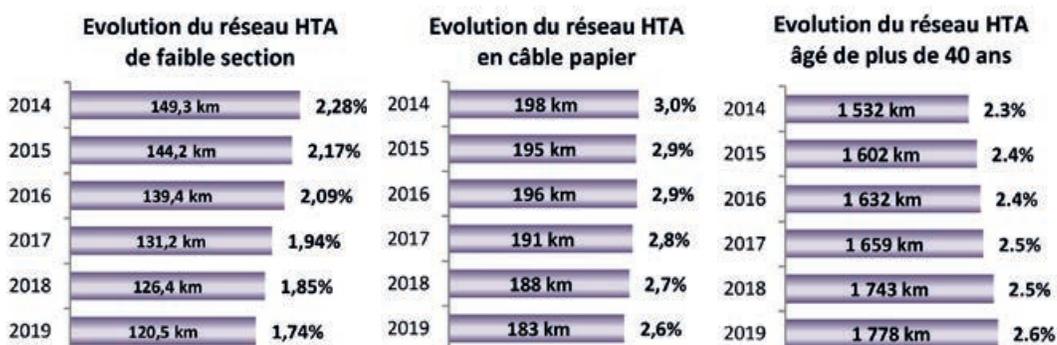
Consécutivement au taux d'enfouissement HTA relativement conséquent, la concession compte **183 km de réseau HTA souterrain qui sont des Câbles Papier Imprégné (CPI)**, technologie particulièrement incidentogène, en baisse de 5 km en un an (taux à 2,6%, légèrement inférieur à la moyenne de 3% pour une quarantaine de concessions auditées par AEC). Les communes de Valence, Romans sur Isère, Pierrelatte et Bourg-lès-Valence rassemblent 68% des linéaires CPI de la concession.

Selon le rythme moyen de résorption annuel constaté sur les 7 derniers exercices (environ 2,6 km/an, soit 16 km en 6 ans), ces câbles **seront entièrement traités dans 70 ans, soit un horizon trop lointain et discutable.** Il existe néanmoins une **incertitude de l'ordre de 25% sur la nature de certains câbles synthétiques datés antérieurement à 1980** selon Enedis. Cette incertitude a pour conséquence une sous-représentation des CPI dans les inventaires par rapport aux présences réelles sur le terrain.

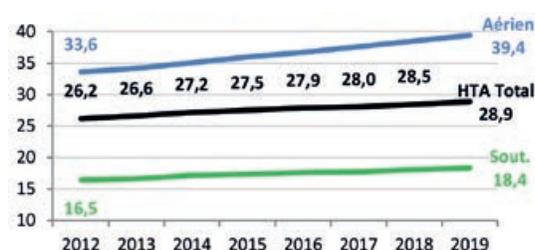
Enedis a réaffirmé en séance que le programme de résorption de ces câbles sera réalisé en fonction des urgences et des opportunités de voiries.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

25,7% du réseau HTA a plus de 40 ans, soit 1 778 km, en augmentation régulière. Cet indicateur est légèrement au-dessus de la moyenne observée par AEC (25,8%).



L'âge moyen des réseaux HTA de la concession est au même niveau que la moyenne nationale calculée par AEC parmi la trentaine de concessions auditées (âge moyen de 28,4 ans contre une moyenne de 28,5 ans).



Âges moyens par technologie de réseau HTA

En particulier, le réseau HTA aérien est en moyenne âgé de 39 ans. Face à cela, la politique industrielle du concessionnaire est d'opérer au renouvellement partiel des ouvrages HTA aérien via des opérations de maintenance lourde dénommées « Prolongation de la Durée de Vie » (PDV).

## Focus sur les opérations de Prolongation de la Durée de Vie (PDV)

Ces opérations qui ont débuté nationalement en 2012 ont pour objet le renouvellement des accessoires potentiellement les plus défaillants (attaches, isolateurs, armements, ponts, bretelles, éclateurs, parafoudres, supports, etc.) et ce, suite à un diagnostic précis réalisé sur le terrain. Par définition, ces travaux doivent coûter plus de 5€/m (pour ne pas être qualifié en maintenance) et moins de 70% du coût du renouvellement complet du tronçon HTA considéré. **Présentée comme étant la démarche technico-économique optimale par Enedis, elle n'empêche pas le vieillissement du réseau HTA aérien déjà important.**

De plus, la politique PDV est en train d'évoluer vers une politique de rénovation programmée (RP) visant à remettre à niveau les lignes aériennes pérennes pour une durée de 25 ans (au lieu de 15 ans) grâce à un diagnostic approfondi et le remplacement de composant supplémentaire.

Territoire d'Énergie Drôme - SDED va donc rester vigilant à ce sujet, face au risque d'obsolescence de son patrimoine HTA dans le futur. En particulier, il devra suivre l'évolution de la qualité de desserte sur les tronçons traités par des opérations PDV (117 km traités entre 2013 et 2018, et 10 km en 2019, soit en cumulé 3,7% du réseau HTA aérien nu). Ce point est d'autant plus important à surveiller que le taux d'incidents sur les réseaux HTA aérien de la concession (6,3 inc/100 km) est supérieur à la moyenne constatée par ailleurs (4,2 inc/100 km, statistiques AEC 2018).

## 4.2 Le réseau basse tension (BT) et l'aval

Le réseau Basse tension (BT) long de 10 057 km, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (60 %).

Le taux de BT souterrain sur la concession s'établit à 37% et est inférieur à la moyenne constatée de 45% (opendata d'Enedis), soit -8 points. De plus, le taux d'enfouissement BT de la concession est également situé en-dessous de la tendance corrélée de la densité d'usager, de 31 us./km de réseaux BT.

Le réseau BT est constitué à 2,9% de lignes aériennes nues, dont le taux d'incident est 2 fois supérieur aux autres technologies de la concession en moyenne sur 5 ans. Leur présence reste contenue au regard de la moyenne nationale de 7,8% constatée sur 90 départements. Ces linéaires, situés à 49% en zone rurale (sous maîtrise d'ouvrage TE Drôme - SDED), présentent un rythme de résorption constaté depuis 2015 (1<sup>er</sup> exercice post décret FACE), de l'ordre de 15 km/5 ans (contre 7 km/an en zone urbaine). Ainsi en projetant les rythmes moyens actuels de résorption sur les linéaires sensibles restants, ils pourraient être résorbés dans moins d'une dizaine d'année en zone rurale contre plus de 22 années sur les communes urbaines sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire.

Parmi ces lignes, le réseau de faible section présente une fragilité accrue, d'où une attention particulière, notamment portée par Territoire d'Énergie Drôme - SDED dans le cadre de ses opérations de sécurisation (-34 km depuis 2015). Avec une proportion de 1,4%, leur présence est similaire à la moyenne des autres concessions auditées par AEC (1,6 %).

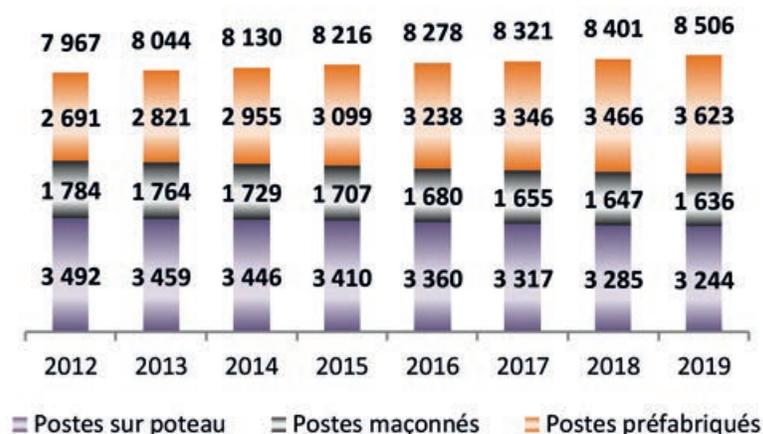


20% (2 204 km en 2019 soit 39 km de moins qu'à la fin 2018) des lignes BT présentent une datation arbitraire et fictive de 1946 (conséquence des informations moins détaillées à l'époque dans les dossiers avant la mise en place de la GDO par Enedis au milieu des années 80), ce qui altère le suivi de leur âge moyen.

Le raccordement des nouveaux usagers et les opérations d'adaptation en charge ont amené le nombre de poste HTA/BT à croître de 105 unités sur 2019. Les technologies préfabriquées sont privilégiées dans les mises en service depuis au moins 2012 alors que les nombres de poste sur poteau et maçonnés continuent à s'inscrire en diminution. En outre, sur le dernier exercice, il a été observé que 65% des postes HTA/BT de la concession sont situés en zone rurale, au sens de l'électrification. Parallèlement, le nombre de transformateurs continue d'augmenter (+ 104 unités en 2019). Près de 65% des transformateurs sont de la génération 410 V autorisant des réglages de prises à vide de 0%, 2,5% et 5%.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Évolution de la répartition des postes HTA/BT



Le suivi de l'âge moyens de ces ouvrages fait apparaître des **transformateurs âgés en moyenne de 22,3 ans**, soit **11 ans** plus jeunes que les postes HTA/BT qui les abritent. Cette différence s'explique notamment par les mutations et la dépose des transformateurs pollués au PCB, principalement dans les années 2008 à 2011.

Cependant, à ce jour, **aucun inventaire des tableaux HTA et BT n'est communiqué** par le concessionnaire. En particulier, Enedis n'a pas répondu quant à la disponibilité de cet inventaire pourtant nécessaire à l'identification du besoin de renouvellement de ces ouvrages de la concession.

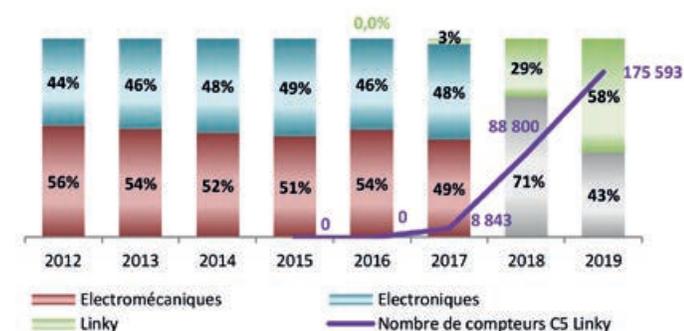
Des réflexions sur la faisabilité et la fiabilité seraient en cours, notamment avec la généralisation des poses de concentrateurs Linky dans les postes HTA/BT.

La panoplie des compteurs s'enrichit progressivement avec le déploiement des **compteurs communicants Linky** qui se déroule depuis fin 2015 et jusqu'en 2021 sur le plan national. Seuls les usagers ayant des puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA sont concernés par ce déploiement national. Le déploiement a débuté sur la concession fin 2017, il y a à fin 2019 **175 593 compteurs Linky installés**, soit un taux de déploiement de 58 % à fin 2019 (en dessous pour l'instant de la moyenne d'AEC de 61 %). Cela représente plus de **13,2 M€** immobilisés sur la concession.

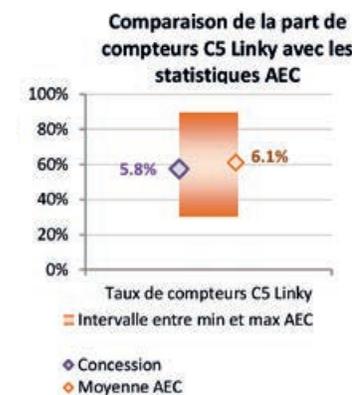
En complément, le concessionnaire a transmis un inventaire comptable par commune et par mois de mise en service des compteurs Linky.

En 2018, avec plus de 40 000 et près de 25 000 compteurs, les communes de Valence et de Montélimar comptent le plus de Linky posés.

Évolution de la typologie des appareils de comptage de la concession, pour les usagers C5



Comparaison de la part de compteurs C5 Linky avec les statistiques AEC



## 5. La qualité d'alimentation électrique et les investissements

### 5.1 La continuité d'alimentation

#### 5.1.1 La durée annuelle moyenne de coupure par usager (critère B)

En 2019, **les interruptions de fourniture dites exceptionnelles** ont généré un critère B de 1 047 minutes, causées quasi-intégralement par l'épisode neigeux des 14 et 15 novembre (contribution de 1 037 minutes), ayant nécessité l'intervention de la Force d'Intervention Rapide Electricité (FIRE) avec le déclenchement d'un plan de crise Enedis sur le département ainsi que sur des départements voisins. La tempête Elsa du 20 décembre a également contribué à 8 minutes de critère B sur incidents exceptionnels.4

Le **critère B Toutes Causes Confondues** s'élève ainsi à **1 210 minutes** en 2019, soit une durée moyenne supérieure de 1 088 minutes à celle de l'exercice précédent (122 min en 2018, dont 23 minutes générées par des incidents exceptionnels, majoritairement dus à des événements climatiques majeurs, notamment l'épisode de neige collante du 29 et du 30 octobre associée à de fortes pluies et des vents violents).

En 2018, **le critère B toutes causes confondues est de 120 minutes**, en dégradation significative en comparaison de l'exercice 2017 (+ 36 minutes), année où il s'élevait à 84 minutes.

**Hors incidents exceptionnels, le critère B HIX s'élève en 2019 à 163 minutes contre 99 minutes en 2018 (+ 64 minutes).** En outre, il se situe très largement au-dessus (+99 minutes) de la valeur moyenne nationale (64 min, hors incidents exceptionnels et hors RTE). **Territoire d'Énergie Drôme - SDED doit donc être très vigilant sur l'évolution de cet indicateur lors des prochains exercices.**

Le critère B amont HIX est de 4,2 minutes, avec quasi intégralement des incidents dans les postes sources (4,19 minutes de critère B en 2019) et un incident sur le réseau de transport (0,02 minutes de critère B en 2019). Il faut préciser que l'épisode neigeux des 14 et 15 novembre a généré un critère B sur incidents exceptionnels de 117 minutes sur les réseaux de transport (mais 0 minutes dans les postes sources).

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

La part des incidents HTA dans le critère B HIX reste majoritaire avec 58% en 2018, soit 94 minutes de coupure moyenne. Dans la décomposition du critère B, viennent ensuite les incidents BT qui ont été conséquents en 2019 avec 41 minutes (25%). Les coupures pour travaux HTA ont également généré une part importante du critère B HIX 2019 (18 minutes, 11%). Le reste du critère B concerne les interruptions de fourniture pour des travaux sur le réseau basse tension (5 minutes, 3%) et l'amont (quasi exclusivement les poste-sources pour près de 3%). En ce qui concerne les travaux, le concessionnaire est désormais sollicité pour indiquer le « critère B évité » et donc invisible dans les chiffres précédents, grâce aux travaux TST (Travaux Sous tension) et aux groupes électrogènes mis en place lors de chantiers de TE Drôme - SDED ou d'Enedis. Toutefois cette donnée n'a pas été communiquée.

Les événements exceptionnels sont notamment les incidents ayant affecté plus de 100 000 clients sur des territoires contigus et dont la probabilité d'occurrence est supérieure à 20 ans (définition non contractuelle). Le critère B TCC (toutes causes confondues) prend en compte ces aléas, à contrario du critère B HIX (hors événements exceptionnels). Le temps moyen de coupures par usager, ou critère B, se décompose selon les deux causes d'interruption (incidents et travaux) et les trois niveaux concernés (HTA, BT et amont).

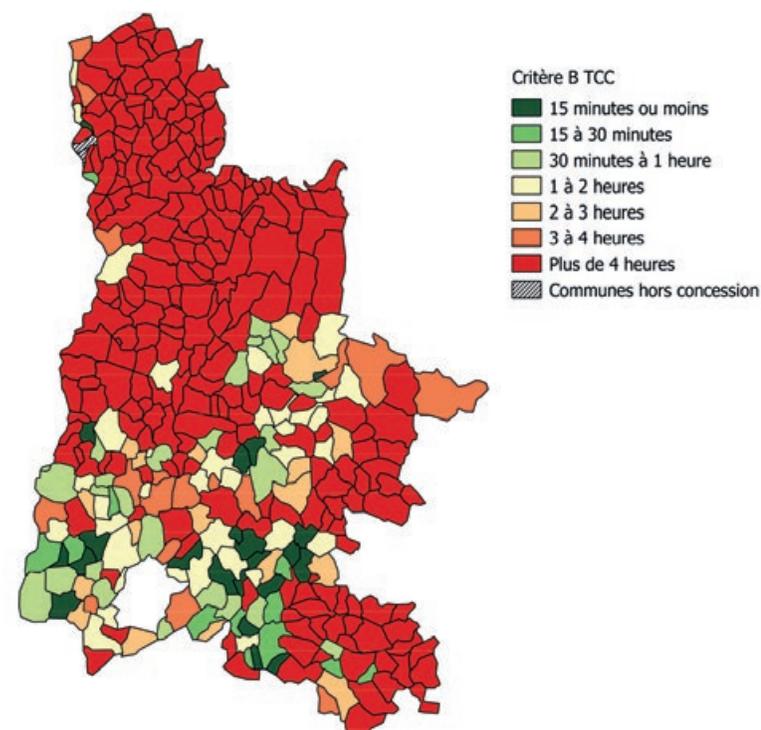
## Évolution et décomposition du critère B de la concession



😊 La spatialisation du critère B est désormais utilisable sans estimation puisque le concessionnaire a enfin accepté de transmettre les résultats du temps de coupure moyen par usager BT et par commune et également les incidents HTA avec les détails par poste HTA/BT.

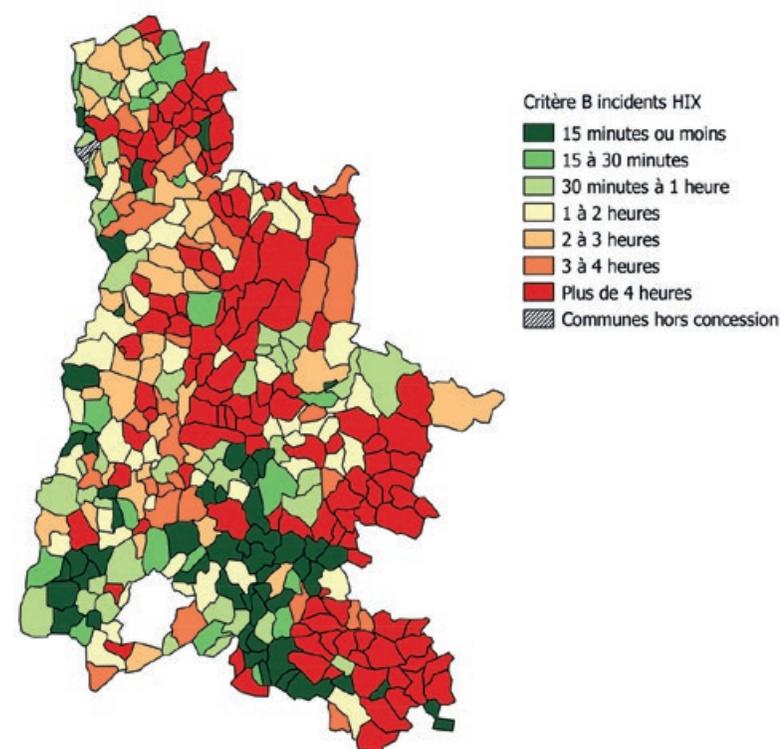
## Critère B TCC par commune - exercice 2019

(comprenant : travaux et incidents, HTA et BT, Postes Sources et Transport, et les coupures qualifiées en «exceptionnelles»)



## Critère B sur incident HIX par commune - exercice 2019

(comprenant : incidents, HTA, incidents BT et incidents Postes Sources)



Les cartes ci-dessus permettent de visualiser les grandes zones qui ont connues des temps de coupure moyens par usager supérieurs au reste du territoire. Les résultats sur une seule année d'une commune ne peuvent être utilisés en absolu pour évaluer la continuité de fourniture. Seules des analyses de moyennes sur plusieurs années le permettent. Les données permettant de produire ces cartes sont obtenues depuis peu. Les cartes avec des valeurs moyennées seront proposées à l'avenir.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## 5.1.3 Les autres indicateurs

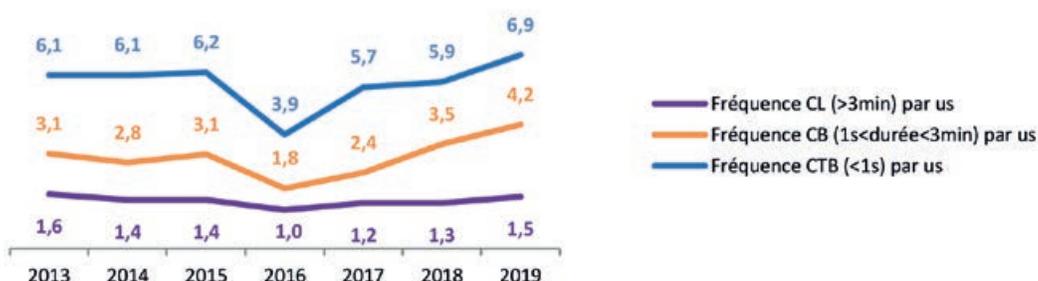
Le décret «Qualité» du 24 décembre 2007 et son arrêté, modifiés en 2010, établissent des seuils en termes de continuité et de qualité de tension. Pour la continuité, les seuils sont 6 coupures longues, 35 coupures brèves et 13 heures de coupures cumulées sur l'année. Lorsque le taux global d'utilisateurs touchés dépasse 5%, le concessionnaire a l'obligation de présenter un plan d'action à l'AODE. **Le taux d'utilisateurs présentant des indicateurs hors seuil du décret qualité contenu sur les deux derniers exercices n'a pas été communiqué en 2019, et s'élevait à 2,6% en 2018.**

Taux d'utilisateurs (BT et HTA) de la concession au delà des seuils sur la continuité de fourniture



La fréquence des coupures longues est de 1,5 coupure longue en moyenne par usager en 2019. Il s'agit de la valeur maximale atteinte parmi celles observées sur les concessions auditées par AEC. En outre, la fréquence de coupures brèves présente une valeur de 4,2 coupures brèves par usager en 2019, presque deux fois au-dessus de la moyenne (2,5). La fréquence de coupures très brèves atteinte en 2019 sur TE Drôme - SDED se situe à 6,9, soit ici aussi une valeur près de deux fois supérieure à la moyenne constatée sur le panel AEC (4,1).

Fréquence de coupures longues, brèves et très brèves HTA par usager

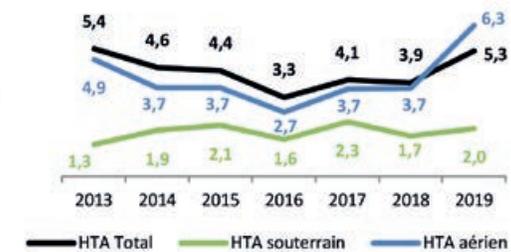


Avec 5,3 incidents pour 100 km de réseau HTA, Territoire d'Énergie Drôme - SDED présente un taux d'incidents supérieur à la moyenne (4,4 incidents) des concessions auditées par AEC au global. Dans le détail, le taux d'incidents HTA souterrains pour 100 km qui atteint 2,0 en 2019 est inférieur à la moyenne AEC (2,0) alors que le taux d'incidents HTA aériens se situe à 6,3 et est supérieur à la moyenne AEC (4,2).

Evolution du nombre d'incidents BT pour 100 km de réseaux (HIX)



Evolution du nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseaux (HIX)



## 5.2 La qualité de tension

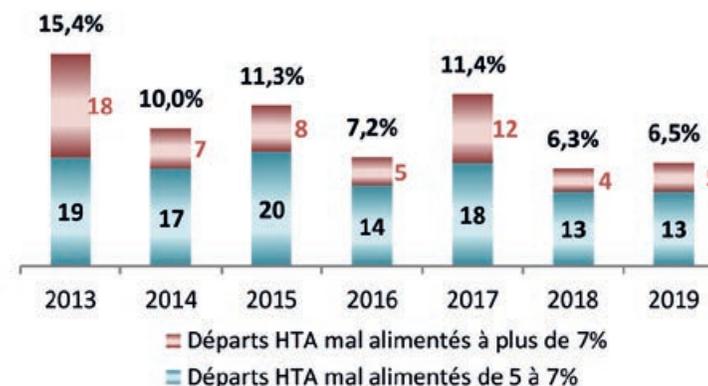
Afin de répartir la maîtrise d'ouvrage du renforcement entre les réseaux HTA et BT, le seuil de dimensionnement du réseau HTA a été déterminé à 5% de chute de tension (CT) dans le nouveau plan de tension.

Un départ BT est en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette [-10%, +10%] de la tension nominale de 230 V, c'est-à-dire entre 207 V et 253 V.

En 2018, les quantités des DMA et CMA ont évolué suite aux modifications de paramètres dans les outils de calcul. Il s'agit notamment, et selon Enedis, de l'amélioration de la précision des profils des charges grâce à Linky et aussi de la prise en compte dans le calcul de l'interdiction de prise de transformation à +5% en cas de présence de producteur en aval du poste HTA/BT.

Dix-huit départs HTA en contrainte ont été répertoriés sur l'exercice 2019, dont cinq ont présenté une chute de tension maximale supérieure à 7% (dont le départ HTA STCHRI alimenté depuis le poste source BEAUREPAIRE atteignant un maximum de 12,08%). **L'évolution de la chute de tension de ces cinq départs est donc à surveiller.** Par ailleurs, le taux de départs HTA dont la chute de tension maximale excède 5% est de 6,5%, soit la valeur maximale observée parmi toutes les concessions auditées par AEC en 2019 (moyenne de 1,3% dans les statistiques AEC 2019).

Évolution du nombre et du taux de départs HTA avec une CT supérieure à 5%



Le nombre de Clients considérés comme Mal Alimentés (CMA) est de 5 390 CMA en 2019, et a augmenté de 21% rapport à 2018 (+945 CMA). Le taux de CMA s'établit donc à 1,8% en 2019, soit une valeur très supérieure à la moyenne constatée sur les concessions du panel AEC (0,6% soit +1,2 point pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED). Parallèlement à cela, le nombre de départs mal alimentés (DMA) passe de 715 à 848 DMA en 2019, soit 133 DMA de plus.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Évolution du nombre et du taux de CMA selon les zones



Après un premier **ajustement des paramètres utilisés par la méthode d'évaluation des CMA** en 2018 permettant de prendre en compte la croissance significative de la production décentralisée sur le réseau BT et les données de consommation et **les profils de charges** utilisés dans la méthode statistique, un nouvel ajustement a été réalisé en 2019 afin d'affiner les paramètres climatiques et modéliser plus fidèlement les effets de thermo-sensibilité des clients.

Ces modifications ne semblent pas avoir provoqué d'évolutions généralisées à l'échelle de l'hexagone du nombre de CMA et de DMA ; certaines concessions ayant connu des baisses et d'autres des hausses du nombre de CMA. Toutefois, elles génèrent des difficultés dans la gestion opérationnelle des dossiers travaux.

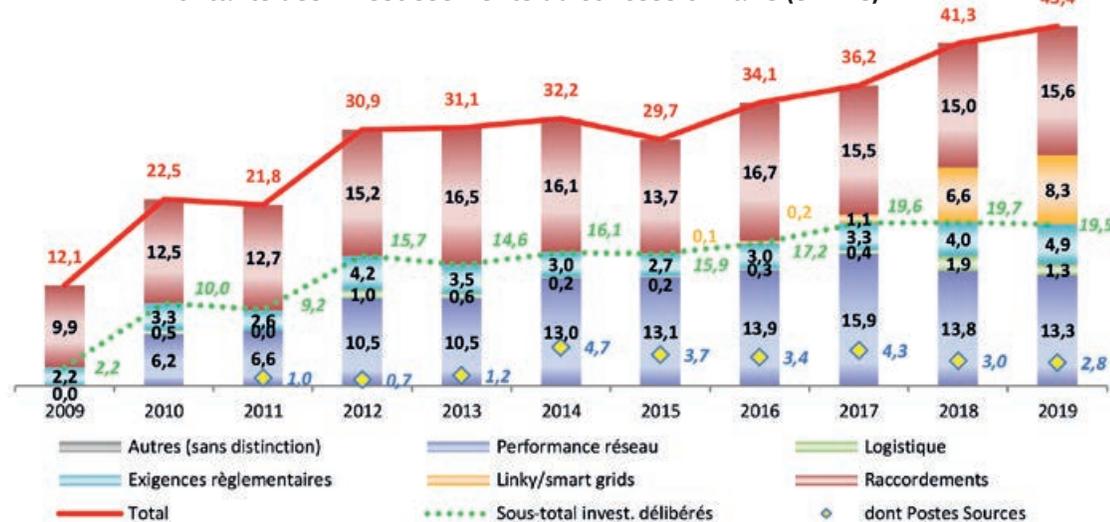
Par ailleurs, au cours de la séance, Territoire d'Énergie Drôme - SDED a demandé au concessionnaire de partager son retour d'expérience sur un chantier programmé pour résorber une surélévation de tension. Mais Enedis a finalement précisé en réponse complémentaire ne pas avoir mené de chantier de ce type dans les trois dernières années, et que la priorité sur la concession était mise sur les résorptions des chutes de tension pour les investissements de renforcement.

## 5.3 Les actions du concessionnaire sur le réseau

En vue d'améliorer la qualité de la desserte électrique sur le territoire, le concessionnaire a délibérément investi 19,5 M€ en 2019 (stable par rapport à l'exercice précédent), auquel s'ajoute 15,6 M€ imposés par les opérations de raccordement et 8,3 M€ par le déploiement des compteurs Linky.

Ramené au nombre d'utilisateurs, le montant des investissements délibérés de la concession (de l'ordre de 63 € par usager, stable par rapport à 2018) est bien supérieur à la moyenne nationale d'environ 52 € par usager (selon les montants affichés dans les comptes nationaux). La continuité de fourniture sur la concession, étant très sensible aux aléas climatiques à l'instar des niveaux très élevés atteints en 2019, nécessiterait au minimum un maintien des niveaux d'allocations des budgets de performance réseau (climatique et modernisation). Territoire d'Énergie Drôme - SDED s'assurera que le concessionnaire définisse un plan d'action spécifique à la concession pour améliorer structurellement les performances du réseau et éviter de connaître à nouveau des niveaux de coupures tels que ceux ressentis en 2019.

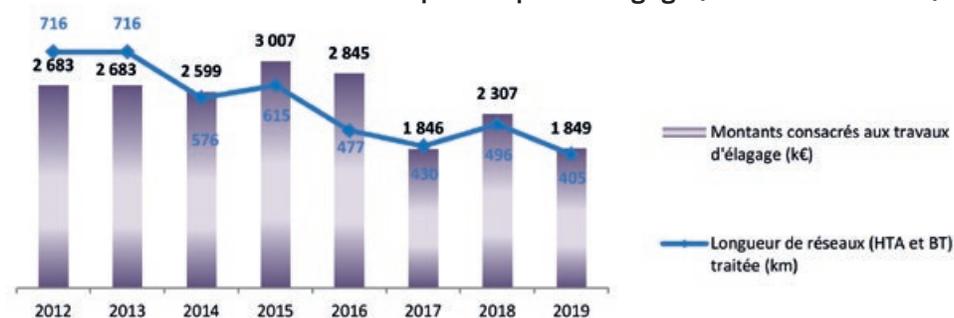
Montants des investissements du concessionnaire (en M€)



Les éléments d'investissements fournis à TE Drôme - SDED présentent un **niveau de détail fort appréciable** (numéro d'affaire, nom du départ HTA, dépenses totales, ...), comparativement à ce qui peut être obtenu par ailleurs. **Malgré tout, l'information sur le statut de chaque affaire n'est pas indiquée (clôturé Oui / Non). Ce niveau d'information reste attendu dans le cadre des prochains contrôles.**

Le concessionnaire procède également à des opérations d'entretien et de maintenance. En particulier, après une forte hausse en 2018, **les montants dépensés sur les opérations d'égavage ont baissé de -20%**, passant de 2 307 k€ consacrés à ce type d'opérations en 2018, à 1 849 k€ en 2019, à la maille de la concession. En termes de linéaire de réseaux traités pour égavage (HTA et BT confondus), le volume de 2019 a diminué de -18% par rapport à l'exercice précédent (405 km en 2019 contre 496 km en 2018).

Évolution des travaux et des dépenses pour l'égavage (réseaux HTA et BT)

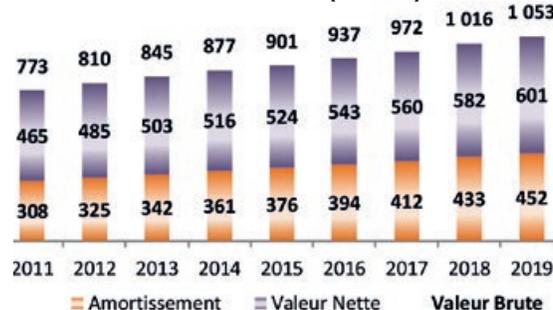


## 6. Le domaine comptable et financier

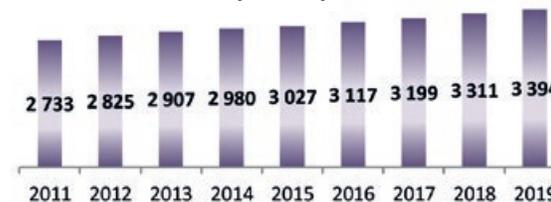
### 6.1 Le patrimoine comptable de la concession

A la fin de l'exercice 2019, le patrimoine de la concession était valorisé à 1 053 millions d'€, en augmentation de 37 M€ sur un an. Cette évolution est la résultante des immobilisations des dépenses d'Enedis, des investissements de la collectivité valorisés par le délégataire et également des retraits d'ouvrages. La valeur brute par usager, de 3 394 € se situe en-deçà de la moyenne des ratios constatés par AEC (de 2 769 €/us sur une trentaine d'AODE).

Évolution des immobilisations en concession (en M€)



Évolution de la valeur brute par usager (en M€)



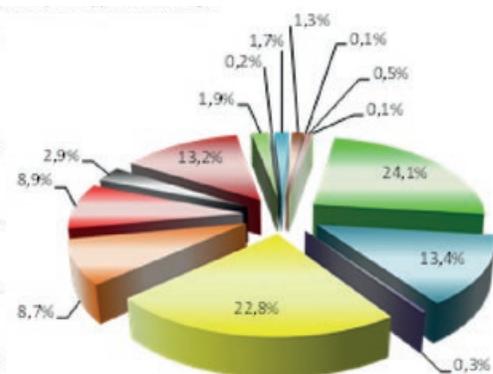
# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

La proportion des **Ouvrages Non Localisés** (ONL) est en diminution en 2019 mais représente encore 15% de ce patrimoine à fin 2019 (essentiellement les compteurs et les branchements). En effet, bien que les **Ouvrages Collectifs de Branchements** (OCB) et les Dérivations Individuelles (DI) associées (le tout étant couramment appelé « colonnes montantes ») ont été localisés courant 2018 (impact inventaire net de +4,9 M€ en valeur brute) pour partie et début 2019 pour le reste (impact inventaire net de -1,6 M€ en valeur brute), certains branchements sont encore non localisés (essentiellement les branchements individuels). De plus, les compteurs C5 électromécaniques et C5 électroniques sont toujours non localisés, mais le déploiement d'ici fin 2021 des **compteurs Linky** permet un remplacement progressif de ces compteurs et permet aussi leurs localisations au fil des poses. Les **compteurs du marché d'affaires** (C1 à C4) ont été également intégralement localisés en 2018.

Depuis 2018, cette opération de localisation s'est accompagnée d'un changement important de méthodologie comptable : les **ouvrages « non localisés » ne sortent plus automatiquement de l'inventaire comptable** une fois qu'ils sont totalement amortis (spécificité ancienne et propre à Enedis dans sa gestion des ouvrages « non localisés ») et ne sont désormais retirés de l'inventaire comptable que lorsqu'ils sont physiquement mis au retrait. Ainsi, sans tenir compte de cette évolution de pratique comptable, ce sont 1,6 M€ en valeur brute de branchements « non localisés », totalement amortis en 2019, qui seraient sortis de l'inventaire en 2018 (0,7 M€) et en 2019 (0,9 M€).

Répartition de la valeur brute par type d'ouvrage

	VB 2019	Evol. 18/19
Réseau BT Souterrain	254 123 k€	5%
Réseau BT Torsadé	141 572 k€	1%
Réseau BT Aérien Nu	2 744 k€	-4%
Réseau HTA Souterrain	239 665 k€	4%
Réseau HTA Aérien	91 093 k€	0%
Postes HTA/BT	93 983 k€	3%
Transformateurs	30 931 k€	2%
Ouvrages de branchement non localisés	138 625 k€	6%
Ouvrages collectifs de branchement	19 890 k€	-5%
Concentrateurs Linky	1 714 k€	104%
Comptage non localisés	17 538 k€	-13%
Compteurs Linky	13 286 k€	108%
Compteurs marché d'affaires	1 255 k€	6%
Autres biens localisés	5 201 k€	-7%
Autres biens non localisés	1 384 k€	30%



Les concentrateurs ont été ajoutés par Enedis dans le CRAC et les données patrimoniales depuis 2018. Dans le CRAC, ils sont confondus avec les valeurs des Postes HTA/BT. Les Ouvrages Collectifs de Branchements (OCB), y compris les Dérivations Individuelles (DI), ainsi que les compteurs "marchés d'affaires" ont été localisés comptablement en 2018.

## Focus sur les colonnes montantes

Les colonnes montantes sont les câbles électriques « verticaux » reliant les réseaux sous voirie et les branchements des appartements d'un immeuble. Par le passé, si la copropriété était considérée comme propriétaire de la colonne montante, elle devait en assurer l'entretien et si nécessaire son renforcement et son renouvellement. Dans le cas où la colonne montante était un bien public exploité par Enedis, le concessionnaire prenait en charge tous les travaux de renforcement ou de renouvellement.

Le cahier des charges de concession et les règlements en vigueur pouvant prêter à interprétation sur ce sujet, l'article 176 de la loi **ELAN (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), promulguée le 23 novembre 2018, a précisé que toutes les colonnes montantes appartiendront au service public de distribution de l'électricité dans un délai de 2 ans après la promulgation de la loi.**

Les premiers impacts comptables de la loi ELAN sont visibles dès l'exercice 2019 avec les **premiers « transferts » émanant des propriétaires** (pour certaines colonnes montantes qu'Enedis avait dénombrés lors de son inventaire effectué en 2018 mais qui étaient qualifiées d'« hors concession », c'est-à-dire celles mises en service avant la signature du contrat de concession « modèle 1992 » et non rénovées entre temps).

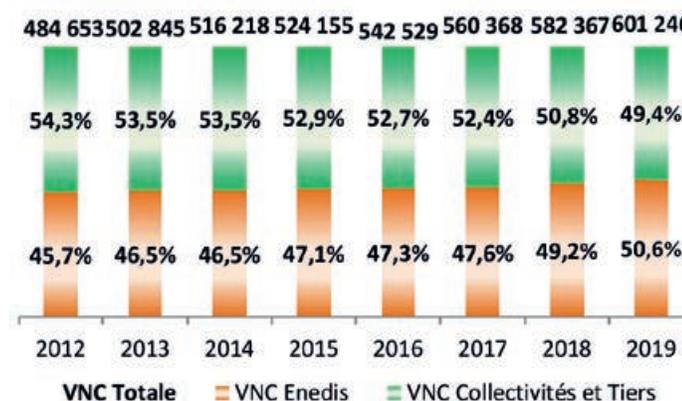
**Cela représente au total 109 colonnes montantes transférées sur l'exercice 2019, desservant 901 points de livraison.** Toutes les autres colonnes réputées encore « hors concession » intégreront l'inventaire comptable et les colonnes montantes y figurant déjà et qualifiées d'« en concession » le 25 novembre 2020.



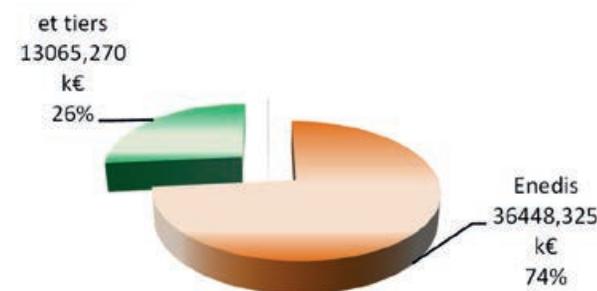
Le concessionnaire a transmis, pour la seconde année consécutive, un inventaire des ouvrages précisant ouvrage par ouvrage la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers ou collectivités). Il est donc possible de suivre les taux de financement concédant ouvrage par ouvrage dans le temps, et d'auditer les résultats aux droits du concédant. Pour cette seconde année, des questions ont été posées mais sont toujours en cours d'instruction au niveau national.

Le financement des ouvrages mis en concession sur l'exercice 2020 se répartit de la manière suivante : 74% pour Enedis (36 448 k€), 26% pour la Collectivité (13 065 k€), dans la moyenne de ce qui est constaté d'autre part.

Évolution de l'origine de financement de la Valeur Nette Comptable des mises en service (en k€)



Origine de financement des ouvrages mis en concession sur le dernier exercice



# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## Focus sur le « Décret inventaire »

Cette démarche de transparence s'intègre dans un cadre réglementaire plus global : l'arrêté du 10 février 2020 est en effet venu fixer le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.

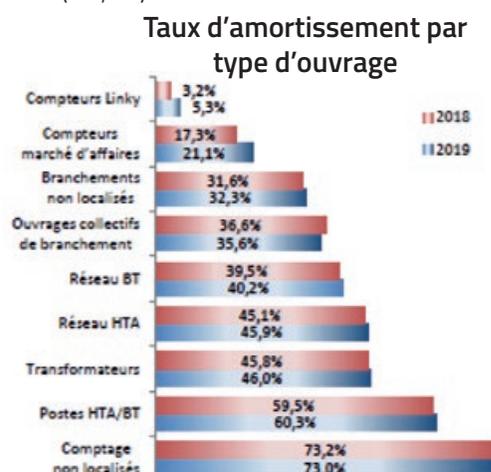
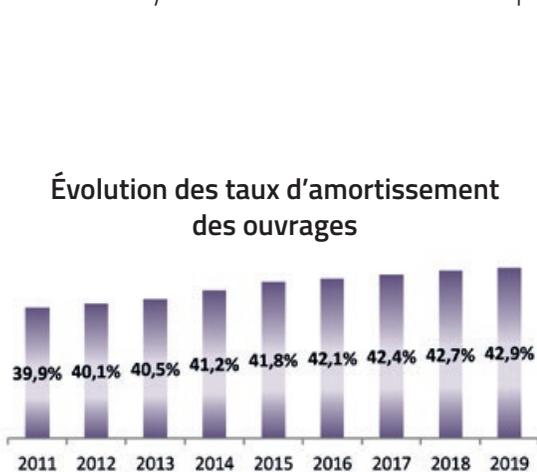
Cet arrêté, dit « **décret inventaire** » pour les concessions de distribution publique d'électricité, était attendu depuis l'adoption de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite loi TECVL). Ce décret, est paru le 28 février 2020 au Journal officiel.

Celui-ci indique que l'inventaire doit être constitué d'un état complet des ouvrages utilisés par le gestionnaire du réseau public de distribution dans lequel doivent figurer notamment « tous les ouvrages ou parties d'ouvrages affectés à la distribution d'électricité afin de desservir les consommateurs ainsi que, le cas échéant, les bâtiments, locaux et terrains acquis pour établir ces ouvrages », ce qui inclut a priori les biens de reprises tels que les poste-sources voire même certains bien propres. On notera toutefois que les informations comptables transmises classiquement (valeurs brutes, valeurs nettes, provisions pour renouvellements, etc.), ainsi que les évolutions qui font suite à la parution de cet inventaire (**transmission des origines de financement ouvrage par ouvrage**) ne s'appliquent pas aux biens de reprises sources ni aux biens propres, le décret limitant les éléments transmissibles à des informations d'ordre technique.

En outre, les travaux de dénombrement couverts également par le « décret inventaire », concernant notamment les matériels de comptage correspondant aux points de livraison BT de puissance supérieure à 36 kVA et HTA (compteurs « marché d'affaires ») et les colonnes montantes ont été finalisés respectivement en 2018 et 2019. **En effet, la localisation des colonnes montantes s'est achevée dans le courant du premier semestre 2019 pour celles datées d'avant la signature du cahier des charges « modèle 1992 ».** Ce décret prévoit que la part restante des ouvrages non localisés à fin 2019, à savoir les « liaisons réseaux », les « branchements individuels » ainsi que les « disjoncteurs », seront localisés d'ici à la fin de l'exercice 2022.

Enfin, à noter également que **les biens couverts par l'inventaire disposent d'un identifiant identique dans chacun des fichiers transmis** (que ce soit dans les fichiers comptables, techniques et dans la cartographie SIG), ce qui permet de largement faciliter les rapprochements entre les différentes bases.

 **Le taux d'amortissement** des ouvrages continue d'augmenter (42,9% en 2019, en hausse de 0,2 point par rapport à l'exercice précédent) et s'établit en deçà de la moyenne des valeurs constatées par AEC (44,4%).



Le taux d'amortissement des appareils de comptage est à relativiser car **le concessionnaire a passé des amortissements accélérés sur les compteurs C5** en lien avec le déploiement des compteurs Linky. En effet, les compteurs Linky sont des « ouvrages localisés », comptablement immobilisés par commune et par mois de mise en service. Ils totalisent une valeur brute de 13,3 M€ à fin 2019 pour 174 789 compteurs immobilisés dans l'inventaire comptable. La commune sur le territoire de laquelle Le plus grand nombre de compteurs ont été immobilisés est Valence, avec 36 419 Linky immobilisés.

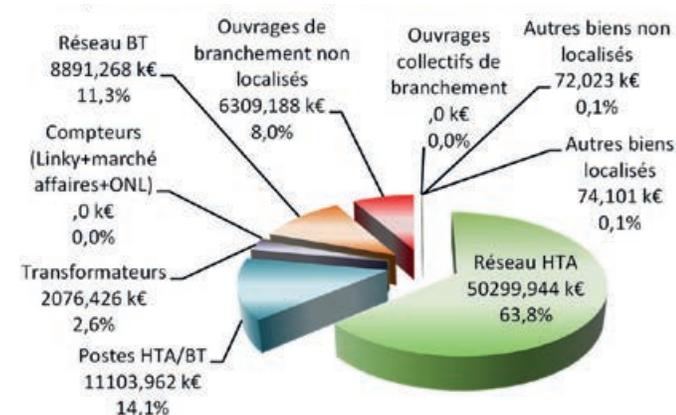
 **Le stock des provisions pour renouvellement suit une tendance à la baisse** sur les 10 derniers exercices et passe de 90,0 M€ à 78,8 M€ entre 2010 à 2019.

Les sorties d'inventaire des ouvrages non localisés impactent **le stock des provisions pour renouvellement qui suit une tendance baissière depuis 2010**. Ces diminutions sont également dues à la modification des modalités de calcul appliquées depuis 2011 qui réduit le flux des dotations. **Les tables de calcul ont été redemandées pour la sixième année consécutive, le concessionnaire maintenant son manque de transparence sur ce sujet.** Sur les 1,0 M€ de provision pour renouvellement reprises en 2019, 0,7 M€ le sont pour cause d'allongement de la durée de vie des « colonnes montantes » de 40 à 60 ans, le reste étant principalement relatif aux opérations de PDV (0,1 M€ sur l'exercice 2019).

*Les provisions pour renouvellement sont constituées par le concessionnaire pour les ouvrages renouvelables avant la fin de la concession. Elles doivent couvrir la différence entre la valeur d'origine du bien et son coût futur de remplacement à l'identique. Elles ne peuvent être utilisées que pour renouveler l'ouvrage pour lequel elles ont été constituées.*



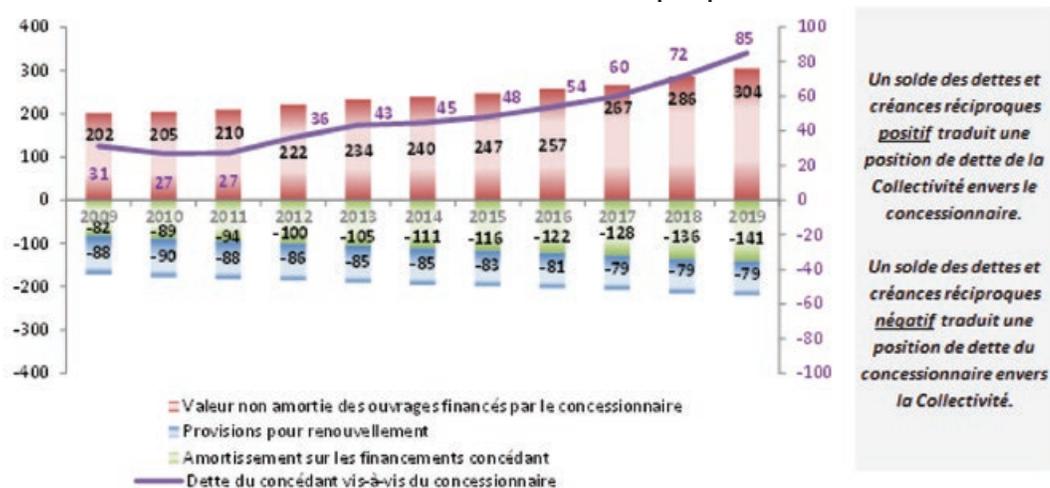
## Répartition des provisions pour renouvellement constituées



 En 2019 comme depuis 2009, **Territoire d'Énergie Drôme - SDED est en position de dette potentielle envers le concessionnaire à hauteur de 85 M€ à fin 2019**. La situation s'est fortement dégradée en 2019 par rapport à 2018 avec **+13 M€ de dette potentielle envers le concessionnaire**. **Ce résultat peut cependant être critiqué du fait de divers biais de calcul : contribution des raccordements non considérés comme des participations de tiers, opacité du nouveau calcul des provisions, allongements des durées de vie comptable des postes et des transformateurs HTA/BT opérés en 2011 et 2012 et des colonnes montantes en 2019, modification des modalités de calcul de la dotation à la provision pour renouvellement, prolongation de durée de vie d'ouvrages HTA...** **Le concessionnaire continue d'ailleurs à ne pas justifier dans le détail ses pratiques désavantageuses pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED.**

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

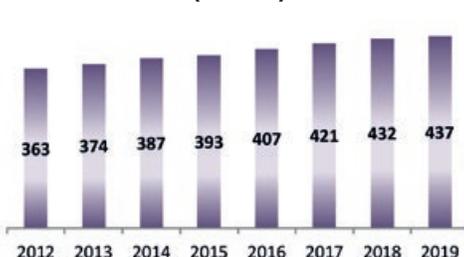
## Évolution des dettes et créances réciproques (en M€)



Les droits du concédant (valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant) continuent quant à eux d'augmenter pour s'établir à **437 M€ en 2019**, avec un rythme annuel moyen de + 11 M€/an depuis 2012.

Les droits du concédant représentent la valeur des biens mis gratuitement dans la concession par le concédant.

## Evolution des droits du concédant (en M€)



## Décomposition des droits du concédant sur le dernier exercice (en M€)



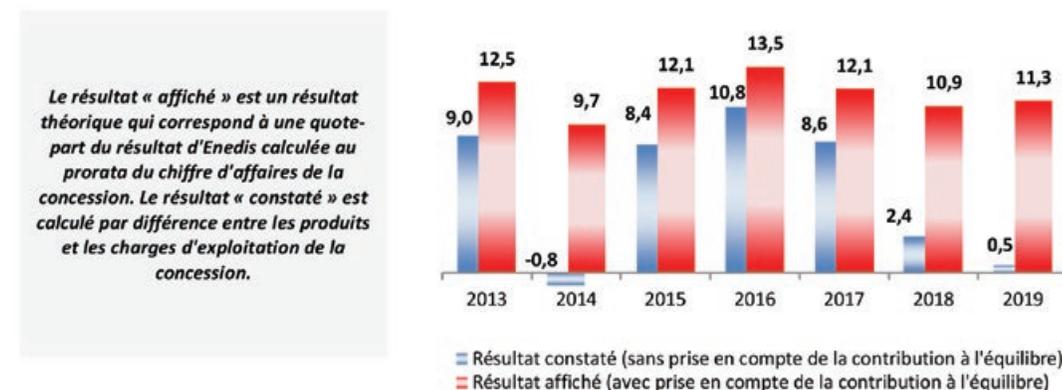
Le concessionnaire n'immobilise pas en financement de tiers la participation financière au raccordement des pétitionnaires ou des communes. En d'autres termes, la participation estimée à 60% du coût du raccordement est considérée comme du financement concessionnaire. Cette pratique, si elle est cohérente avec la construction tarifaire du TURPE et n'engendre pas de double rémunération, alourdit le poids des financements du concessionnaire (le tarif couvrant leur amortissement et une rémunération assortie) et créant une créance vis-à-vis du concédant.

## 6.2 Le résultat d'exploitation de la concession

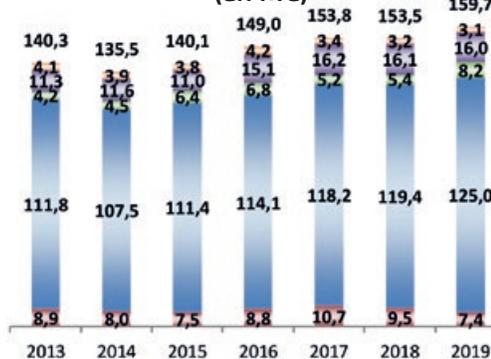
Suite à la restructuration du concessionnaire en direction régionale, le compte d'exploitation présente une rupture de chronique en 2015. En effet, **environ 60 % des charges d'exploitation sont calculées via une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif, soit dorénavant la direction régionale (DR Sillon Rhodanien, regroupant les départements du Rhône, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche et de l'Ain), maille plus resserrée que la direction interrégionale (DIR Rhône Alpes Bourgogne, qui regroupait 8 départements) antérieurement.**

Sur l'exercice 2019, la concession est toujours déficitaire et le taux de marge est en dégradation (-1,4 point) et est de surcroît très inférieur au taux de marge national (0,4% pour Territoire d'Énergie Drôme - TE Drôme - SDED, contre +8,4% au national), du fait d'une augmentation en 2019 des charges d'exploitation (+5,3%) plus importante que celle des recettes (+4,0%).

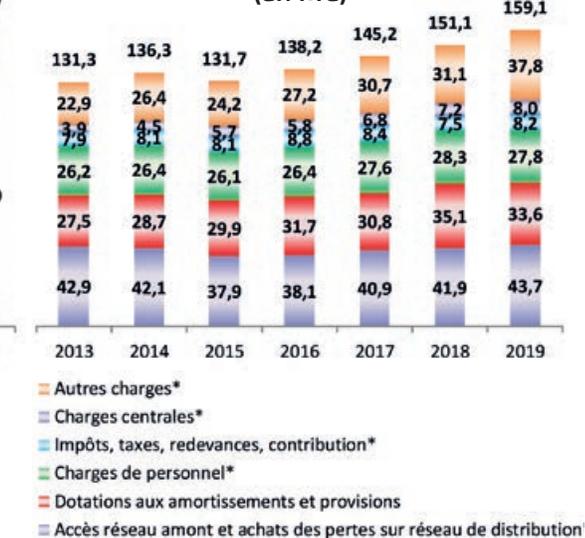
## Évolution des résultats «constaté» et «affiché» de la concession (M€)



## Evolution des produits d'exploitation (en M€)



## Evolution des charges d'exploitation (en M€)



\* Ces données sont issues d'une clé de répartition appliquée à des montants collectés à un périmètre supraconcessif.

Malgré un chiffre d'affaires en hausse sur 2019, cette augmentation des recettes, essentiellement imputable à des hausses des recettes d'acheminement ainsi que des produits « calculés » (reprise de provisions pour renouvellement suite à l'allongement de la durée de vie des colonnes montantes, reprise de provisions pour risque comptabilisés au niveau national, etc.), ne parvient pas à compenser l'augmentation des charges d'exploitation, poussées notamment par un rattrapage de la contribution d'Enedis au Fond de Péréquation de l'Électricité pour les années 2012 à 2018 et par des charges centrales en augmentation.

En ce qui concerne les recettes de raccordement, il a été constaté une forte diminution de 7,8 M€ en 2018 à 5,8 M€ en 2019 (-26%), alors que le CRAC indique une hausse du nombre de raccordements en 2019 par rapport à 2018, ainsi qu'une hausse des investissements « raccordements ». Enedis a précisé que les hausses des investissements « raccordements » était répartie de façon homogène entre les différents segments de clients. En revanche, le concessionnaire explique la baisse des recettes globales par la baisse du nombre de raccordements neufs réalisés entre 2018 et 2019 sur le segment de client BT<36 kVA qui représente en volume le plus grand nombre de raccordements porteurs de recettes.

En outre, la volatilité des résultats et la sensibilité des méthodes d'estimations des postes du compte d'exploitation amène à une certaine prudence dans leur lecture. En particulier, certains postes comme le coût de l'accès au réseau amont et la distinction entre production stockée et immobilisée pourraient être précisés.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## Focus sur les échanges avec le concessionnaire

Une liste de documents nécessaires à la réalisation de la mission de contrôle avait été transmise préalablement à l'audit physique tenu dans les locaux du concessionnaire. Les éléments transmis en amont par le concessionnaire étaient partiellement complets par rapport à la demande initiale de Territoire d'Énergie Drôme - SDED.



Pour rappel, des **fichiers supplémentaires** sont obtenus depuis l'exercice 2017 comblant des carences qui étaient relevées depuis plusieurs années et ont bien été transmis en 2019 (numéros d'immobilisations dans les fichiers comptables de suivis des flux, origines de financements, codes GDO, traitements PDV, localisation des producteurs, incidents HTA à la maille des postes HTA/BT et indication des nœuds encadrants, entre autres).

Au titre de l'exercice 2019, Enedis a transmis pour la première fois :

- Le fichier détaillant les résultats de critères B par commune ;
- Le stock d'Ouvrages Collectifs de Branchements (OCB) par ouvrage à fin 2019 (dans le cadre du « décret inventaire »).



Cependant, il est primordial qu'à l'avenir les numéros d'affaires, dits numéros IEP, soient ajoutés à la prochaine version de l'inventaire comptable, de même que l'information sur le statut de chaque affaire dans le fichier des CAPEX (clôturé : Oui / Non).

**Enfin, comme indiqué ci-avant Enedis a connu de grosses difficultés pour la production des indicateurs et des données relatifs à la « clientèle distributeur ».**

Pour rappel, cette obligation de communication est au demeurant expressément prévue dans l'article 32 du cahier des charges de la convention de concession aux termes duquel l'AODE peut notamment, à tout moment, prendre connaissance (dans le cadre d'un contrôle sur place ou sur pièce) de tout document technique ou comptable, et ce sous peine d'application d'une pénalité.

## 7. Le contrôle continu : bilan 2020

### 7.1 Les réclamations

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution, Territoire d'Énergie Drôme - SDED est sollicité par les usagers du service public pour des réclamations ou pour la résolution de litiges avec les concessionnaires de distribution et EDF, fournisseur d'électricité au tarif régulé.

Sur l'année 2020, **17 dossiers de réclamations ont été suivis** (chiffre relativement constant depuis 3 ans). Les réclamations reçues concernaient toutes le service public de l'électricité. Elles émanaient à **23% des collectivités locales et 77% des usagers** (soit - 17 points pour les dossiers de collectivités par rapport à 2019).

Il est à noter que seul **4 dossiers ont été résolus sur l'exercice**. L'année 2020 reste toutefois une année particulière, la crise sanitaire couplée aux interventions nécessaires suite aux dégâts neige de novembre 2019 ont, de fait, retardé les actions du concessionnaire en termes de médiation. **Toutefois, certains litiges restent ouverts depuis 2016**. Fin 2020, 13 réclamations des années antérieures étaient encore en cours.

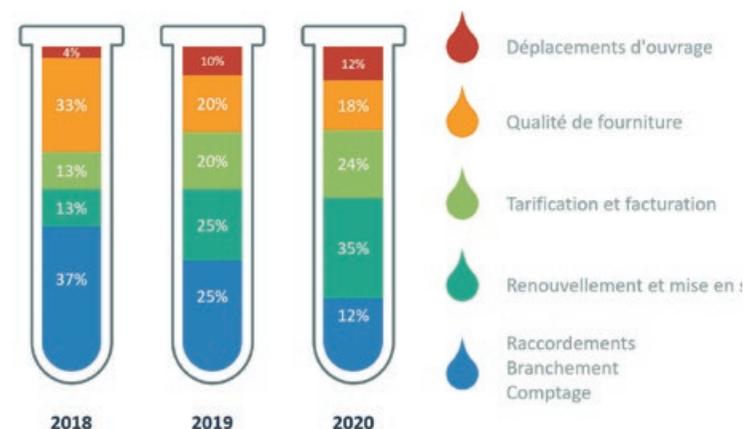
Depuis fin 2020, les nouvelles modalités de fonctionnement mises en place avec Enedis (tenue de Commission de Médiation régulières, à minima trimestriellement pour les dossiers complexes, et points mensuels entre les services) tendent à améliorer la situation. Sur les 26 réclamations toujours en cours lors de la Commission de médiation du 10 novembre 2020, 7 ont pu être clôturées.

Sur l'exercice, les problématiques de **renouvellement, mise en sécurité et tarification-facturation** sont les causes prioritaires des réclamations.

## Répartition des thématiques traitées



## Évolution des thématiques traitées



Enfin, en 2020, Territoire d'Énergie Drôme - SDED a reçu et transmis à Enedis 62 refus de pose du compteur Linky et 6 demandes particulières, en raison notamment du caractère électrosensible des usagers concernés.

## 7.2 Le Contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation d'Électricité

### 7.2.1 Cadre général

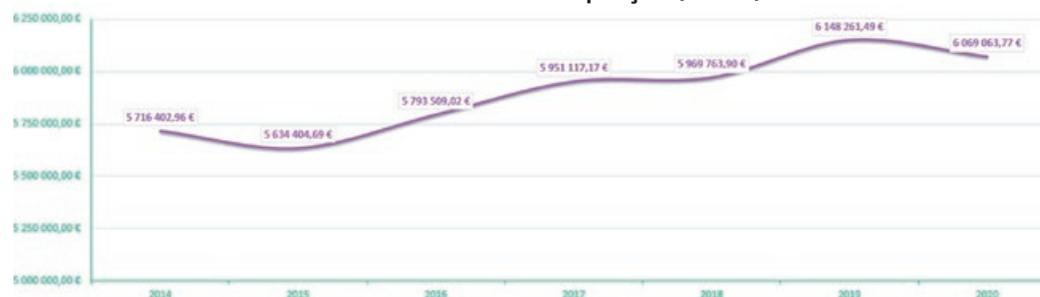
Le SDED a instauré la **Taxe Locale sur l'Électricité (TLE)** sur 347 communes le 17 décembre 1974, avec un taux uniforme de 8 %. Le 1er janvier 2011, en application de la loi portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME), la TLE a été remplacée par la **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) avec un coefficient de 8**. Ce coefficient multiplicateur à progressivement été porté à **8,5%**.

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce n'est plus le coefficient multiplicateur qui sert de référence à l'actualisation annuelle mais les deux tarifs de base** prévus à l'article L3333-3-2 de Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixés en 2019 à 0,75 €/MWh pour les quantités d'électricité livrées sous une puissance souscrite égale ou inférieure à 36 kVa et 0,25 €/MWh pour celles comprises entre 26 et 250 kVa.

	2020	Tarif fixé par l'Etat	Coeff SDED	Montant collecté C€/kWh
Conso pro Sup. à 36 kVa		0,26	8,5 %	0,21
Conso non pro et pro Inf à 36 kVa		0,77	8,5 %	0,6545

La **TCCFE est une source fondamentale de revenu pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED**. En 2020, elle représente **88 % des recettes de fonctionnement, soit presque 6,07 M€**.

### Évolution de la TCCFE perçue (€ TTC)



# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Conformément aux dispositions de l'article L 2335-5 du CGCT, les fournisseurs sont tenus d'adresser à TE Drôme - SDED :

- leur déclaration de TCFE dans un délai de deux mois suivant le trimestre civil concerné, accompagné du paiement de la taxe.
- le détail des consommations de chaque commune et les montants de la taxe recouvrée.

Le reversement à TE Drôme - SDED est donc basé sur un système déclaratif de la part des fournisseurs. **La contrepartie de ce système déclaratif est le contrôle par Territoire d'Énergie Drôme - SDED, percepteur de la taxe conformément aux dispositions de l'article L3333-3-2 du CGCT).**

Le contrôle de la TCCFE réalisé par le SDED s'apparente à du contrôle fiscal. Il s'effectue à plusieurs niveaux :

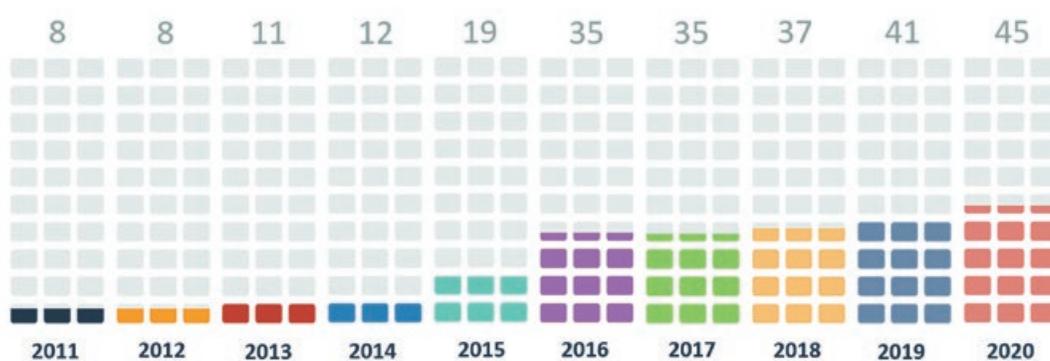
- Contrôle sur pièce de 1<sup>er</sup> niveau :** respect des délais, fourniture des pièces, cohérence des déclarations...
- Contrôle sur pièce approfondi :** examen détaillé des fichiers transmis, comparaison avec les données ENEDIS (au cours du premier semestre de chaque année, le distributeur ENEDIS doit communiquer au SDED, un état annuel récapitulatif des montants qu'il a facturés l'année précédente à chaque fournisseur, et ceci sur chaque commune et par puissance, au titre de l'utilisation des réseaux (acheminement de l'électricité). ...
- Possibilité de réaliser des **contrôles sur place** en fonction des moyens mis à disposition.

## 7.2.2 Les données 2020

En appui à ses actions de contrôle, le SDED renseigne une base de données spécifique dans un outil informatique dédié (logiciel PROGOS).

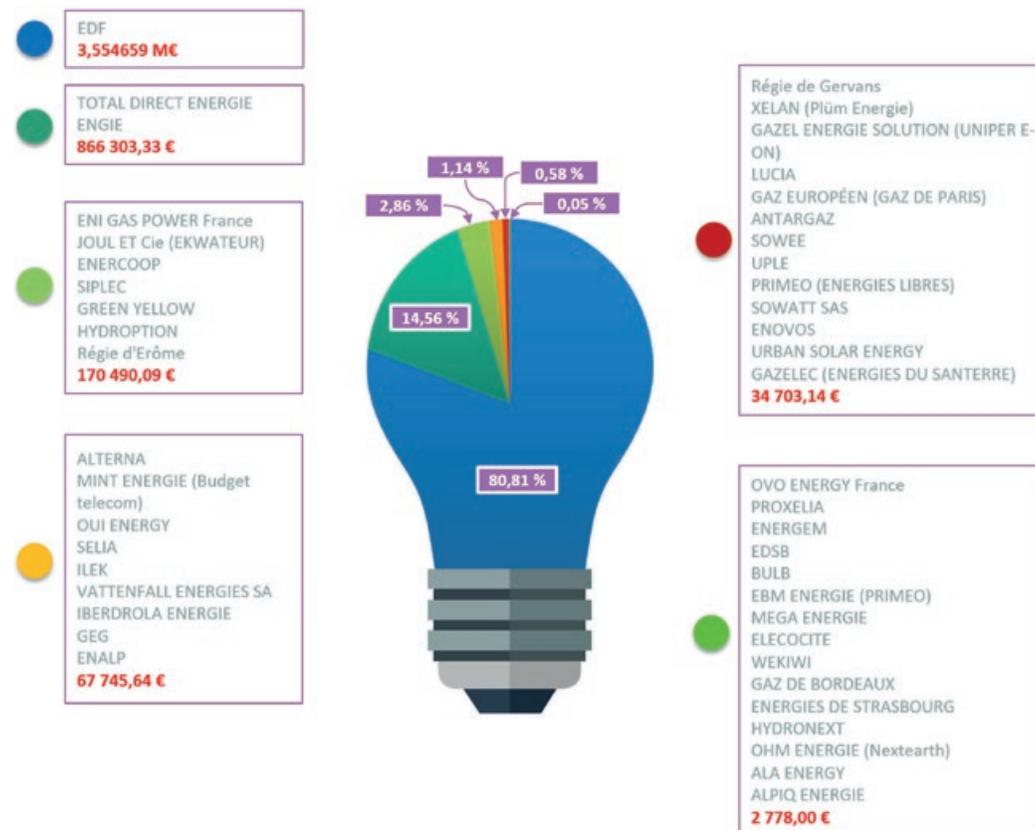
**En 2020, 45 fournisseurs étaient présents sur le périmètre de perception du TE Drôme - SDED (8 en 2011).** Avec le nombre croissant de fournisseur, il existe un plus grand risque financier dû à des absences, des retards, des erreurs de versement, voire des refus de communication de certaines informations entrant dans le calcul de la taxe.

### Évolution du nombre de fournisseurs



**En 2020 plus de 80 % de la taxe perçue par Territoire d'Énergie Drôme - SDED provient du fournisseur historique EDF.** A l'inverse 0,63 % de la taxe perçue provient de 28 fournisseurs.

### Montant TCCFE par fournisseur



Avec l'ouverture des marchés, ces proportions seront amenées à évoluer dans les prochaines années.

Les **actions de contrôle réalisées par Territoire d'Énergie Drôme - SDED** concernent des relances pour l'obtention des déclarations, des versements, de demandes d'explications de montant, d'écart, de vérifications relatives aux fusions de communes, de mise en demeure, de taxation d'office... De nombreux retards et oublis sont constatés principalement des « petits » fournisseurs. Ce constat conforte la nécessité d'effectuer le contrôle en continu.

## 7.2.3 Les perspectives

Il est désormais possible pour les communes urbaines qui le souhaitent de confier la perception, le contrôle et le reversement de la taxe au SDED.

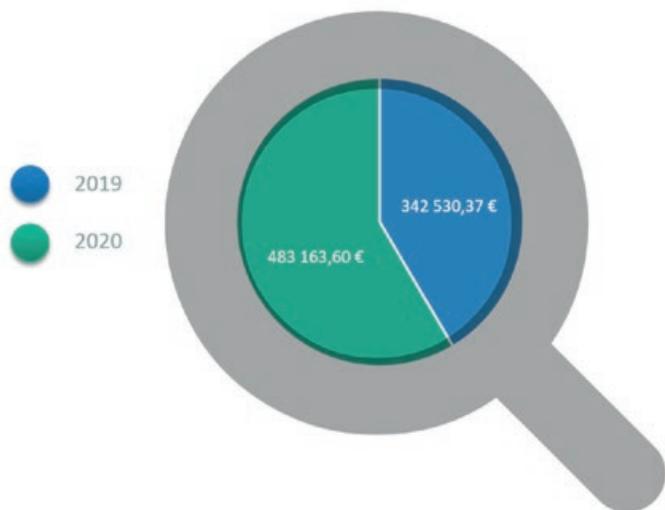
Pour rappel, les frais de gestion prélevés par les fournisseurs sont de :

- 1 % pour les communes urbaines
- 0,5 % pour le SDED

Dès lors, pour effectuer le contrôle des taxes pour le compte des communes urbaines, Territoire d'Énergie Drôme - SDED se rémunère sur la différence des frais de gestion (0,5 %). Après contrôle Territoire d'Énergie Drôme - SDED reverse à la commune (hors frais) ce qui est pour elle équivalent financièrement. En 2020, 5 communes ont confié le contrôle de la TCCFE à Territoire d'Énergie Drôme - SDED pour un montant total de taxe reversée de 483 163,60 €.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Montant TCCFE reversée



### 7.3 Les autres recettes de fonctionnement de TE Drôme - SDED

Au-delà de la TCCFE, Territoire d'Énergie Drôme – SDED perçoit deux autres recettes majeures :

- les redevances de concessions,
- les recettes du FACE

#### 7.3.1 Les redevances de concessions

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, Territoire d'Énergie Drôme – SDED perçoit d'Enedis, conformément au cahier des charges, une redevance de concession qui se divise en deux parties :

- Redevance R1 de fonctionnement qui participe aux dépenses d'organisation et de contrôle du service public
- Redevance R2 d'investissement qui vient abonder les fonds mobilisés par ailleurs pour le développement du réseau concédé.

En 2020, ces redevances électricité perçues se sont élevées à 1 041 620 €TTC pour le R1 et à 1 452 589 €TTC pour le R2.

Évolution de la redevance (€ TTC)



Depuis 2003, Territoire d'Énergie Drôme – SDED s'est transformé en syndicat d'énergie en élargissant ses compétences à la distribution publique de gaz. Ainsi, le contrat syndical conclu en 2006 avec GRDF prévoit également le versement d'une redevance de la part du concessionnaire historique. En 2020, le montant de la redevance gaz perçue s'est élevée à 249 743,20 €TTC.

Évolution de la redevance (€ TTC)



#### 7.3.2 Les recettes du FACE

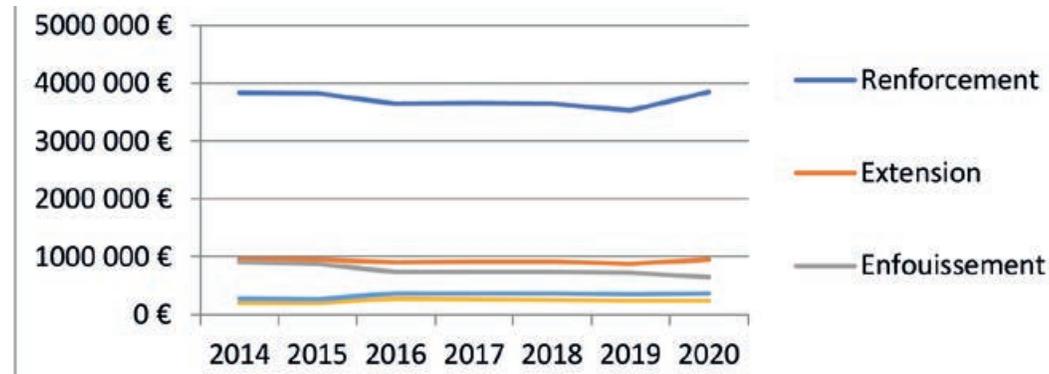
Le Fond d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE), institué en 1936, est un instrument national de solidarité et de péréquation du financement des investissements d'électrification rurale.

Il est alimenté par un prélèvement sur les recettes liées à l'acheminement, encaissées par les distributeurs d'électricité.

Les crédits du CAS FACE (Compte d'Affectation Spéciale) sont attribués annuellement par une dotation à chaque département qui comprend en 2020 les sous-programmes suivants :

- Renforcement : 3 847.2 k€HT
- Extension : 961.8 k€HT
- Enfouissement : 653 k€HT
- Sécurisation fils nus : 247 k€HT
- Sécurisation fils nus faible section : 373 k€HT.

Évolution des dotations du FACE



#### 7.3.3 Le partenariat TE Drôme-SDED – ENEDIS pour l'environnement

L'article 8 du contrat de concession prévoit le versement annuel d'une contribution par le concessionnaire ENEDISS pour le financement de travaux d'aménagement esthétique réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Territoire d'Énergie Drôme – SDED.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le montant versé par Enedis est passé de 410 000 € à 440 000 €.

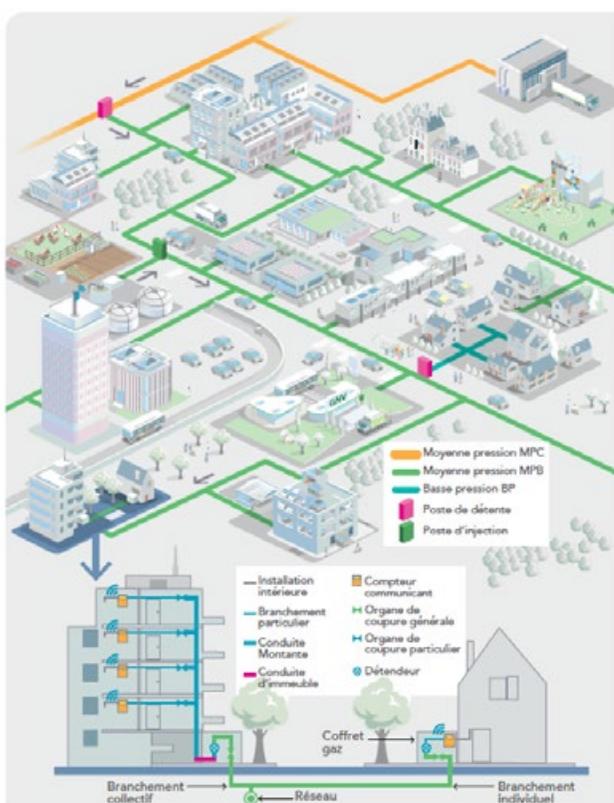
# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## B - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ CONCÉDÉ À GRDF

Le service public de distribution de gaz sur le département se décompose comme suit :

- Sur 62 communes la distribution publique de gaz naturel est concédée à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) :
  - 59 sont desservies dans un cadre monopolistique issu de la loi de nationalisation du gaz et de l'électricité du 08 avril 1946. Il s'agit du périmètre dit « historique » sur lequel le tarif d'acheminement péréqué est appliqué à l'échelle du territoire national (ATRD) ;
  - L'exploitation du service implanté sur les communes de Hauterives (2006), Mercuriol (2008) et Châtillon-Saint-Jean (2009) a été attribuée par Territoire d'Énergie Drôme - SDED à la suite d'une procédure de mise en concurrence (DSP type « Loi Sapin »). Contrairement au périmètre « historique », le tarif d'acheminement pratiqué est propre à chacune de ces concessions.
- Le SDED a également attribué l'exploitation du service public de distribution du gaz combustible à Primagaz sur les communes d'Allan, Châteauneuf-du-Rhône et Malataverne (2006), à Butagaz sur la commune de Upie (2006) et à Totalgaz (désormais Finagaz) sur la commune de Saulce-sur-Rhône (2011).

Le service public de distribution de gaz fait lui aussi l'objet d'un audit annuel par les agents assermentés du Territoire d'Énergie Drôme - SDED appuyés par des cabinets extérieurs. Les principales conclusions de l'audit de l'exercice 2018 de GRDF sont reprises ci-après. Un nouveau prestataire étant intervenu en 2018, les chroniques observées ne concernent que 3 années consécutives.



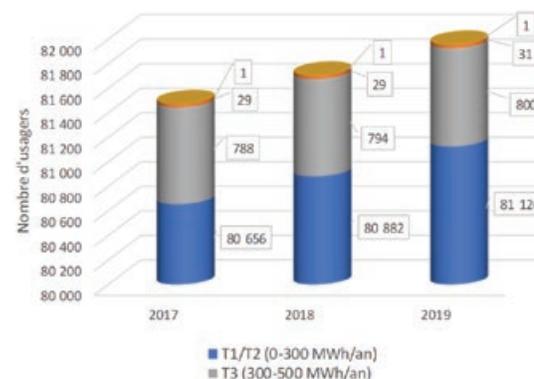
Source : CRAC GRDF

## 1. Les chiffres clés des usagers de la concession

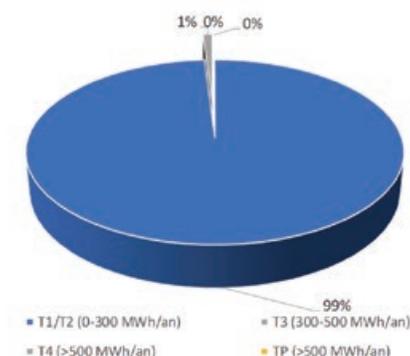
### 1.1 Les livraisons de gaz aux usagers

En 2019, **81 958** usagers consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 81 706 au terme de l'exercice précédent. Le nombre d'utilisateur est donc stable entre les deux exercices. La gamme tarifaire T1/T2 représente 99 % des usagers.

#### Évolution du nombre d'usagers par tarif



#### Répartition des usagers par tarif



L'inventaire technique des branchements individuels n'est pas constitué par le concessionnaire, le nombre d'usagers de la concession est évalué à partir de la base clientèle avec la méthode des Agrégats Calendaires De Consommation (ACDC) en vigueur depuis l'exercice 2016 chez GRDF. En permettant de dénombrer plus fidèlement le nombre total d'usagers de la concession, cette méthode induit une augmentation de l'écart mesuré avec le nombre de compteurs et le nombre de raccordements. Cet écart a deux explications principales :

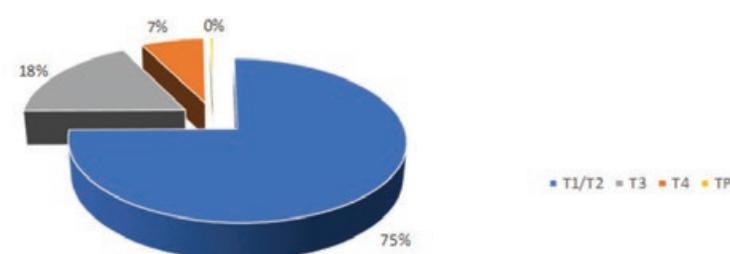
- Un seul compteur ou raccordement peut avoir alimenté plusieurs usagers ou cours de l'exercice ;
- Un seul compteur peut être identifié au pied d'un ouvrage collectif alors que de multiples usagers sont alimentés.

Ces éléments conduisent à un nombre d'usagers actifs bien supérieurs au nombre de compteurs et au nombre de raccordements.

Les quantités de gaz naturel acheminées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à **2 170 GWh**, soit une **hausse de + 1 %** par rapport à l'exercice précédent. On constate toutefois une baisse de - 2 % pour les tarifs T1/T2, traduisant une meilleure performance énergétique des logements ainsi qu'un climat plus chaud que la moyenne.

**Cependant, les recettes issues de l'acheminement du gaz s'élèvent à 24,5 millions d'euros HT en 2019**, soit une hausse de + 1.1 % par rapport à 2018 (24,2 millions d'€). Les recettes du distributeur sont augmentées artificiellement en 2019 du fait de la création du terme RF destiné à rémunérer les fournisseurs pour des actes réalisés par eux pour le compte des distributeurs. Cette part fixe est prélevée sur le coût de l'abonnement et peut être estimée en 2019 à 7,4 € pour les tarifs T1 et T2 et 91,0 € pour les tarifs T3 et T4.

#### Décomposition par tarif d'acheminement



# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## 1.2 Les services aux usagers

En 2019, GRDF fait état d'une **capacité de raccordement terminale inopérante** (improductif et inactif) de **11 %**. Si ces statistiques doivent être considérées avec réserve, le rapprochement de ces taux de raccordement inopérants avec l'ancienneté des dessertes communales conduit à **s'interroger sur l'équilibre économique de certaines infrastructures récentes pour lesquelles les taux de raccordement inopérants sont supérieurs à la moyenne.**

Les éléments de « compte d'exploitation » remis par le concessionnaire font état d'un montant d'environ **318 k€ de charges de « communication et développement des usages du gaz naturel »** au titre de 2019. Il serait utile que le concessionnaire puisse apporter à l'avenir des explications plus développées sur les actions spécifiques menées en la matière et sur leurs résultats associés.

Nombre de raccordements sur ouvrages de branchements de la concession (u)	2017	2018	2019	Variation (%)
<b>PCE à relève semestrielle (BI + BC)</b>	<b>102 490</b>	<b>104 405</b>	<b>105 530</b>	<b>1,1%</b>
Dont actifs	77 940	78 264	78 417	0,2%
Dont inactifs	5 524	4 890	5 018	2,6%
Dont improductifs	19 026	21 251	22 095	4,0%
<b>PCE sur Branchements Individuels (BI)</b>	<b>50 239</b>	<b>51 103</b>	<b>51 397</b>	<b>0,6%</b>
Dont PCE actifs sBI	39 893	39 899	39 617	-0,7%
Dont PCE inactifs sBI	1 349	1 267	1 387	9,5%
Dont PCE improductifs sBI	8 997	9 937	10 393	4,6%
<b>PCE sur Branchements Collectifs (BC)</b>	<b>52 251</b>	<b>53 302</b>	<b>54 133</b>	<b>1,6%</b>
Dont PCE actifs sBC	38 047	38 365	38 800	1,1%
Dont PCE inactifs sBC	4 175	3 623	3 631	0,2%
Dont PCE improductifs sBC	10 029	11 314	11 702	3,4%
<b>PCE à relève non semestrielle (Industriels)</b>	<b>0</b>	<b>1 002</b>	<b>1 018</b>	<b>1,6%</b>
Actifs	0	826	833	0,8%

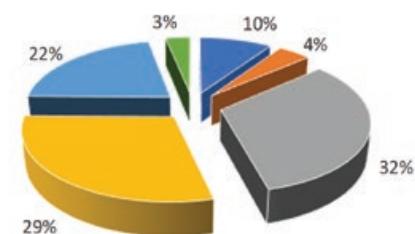
Un branchement est considéré comme :

- **Actif** : si un compteur est présent sur le branchement avec un client possédant un abonnement,
- **Inactif** : si un compteur est présent sur le branchement mais aucun client est rattaché au compteur,
- **Improductif** : si aucun compteur est présent sur le branchement, statut acquis au bout de 6 mois d'activité.

En 2019, le volume de réclamations des usagers est en hausse de **+82,1 % par rapport à l'exercice précédent** (497 réclamations en 2019 contre 273 réclamations en 2018). Les principaux sujets sont la gestion et la réalisation de prestations ainsi que les données de comptage. A noter que la très forte augmentation du nombre de réclamations liées au déploiement du compteur GAZPAR par rapport à 2018 : + 234,4 %.

Suivi des réclamations clôturées à la maille de la concession	2017	2018	2019	% du total	% évolution entre Aet A-1
<b>Nombre total de réclamations</b>	<b>205</b>	<b>273</b>	<b>497</b>	<b>100%</b>	<b>82,1%</b>
Accueil (Acheminement-livraison / Gestion des demandes)	25	14	47	9%	235,7%
Conduite et surveillance du réseau	11	12	21	4%	75,0%
Données de comptage	55	79	161	32%	103,8%
Gestion et réalisation des prestations	96	118	145	29%	22,9%
Déploiement Gazpar	1	32	107	22%	234,4%
Autres	17	18	16	3%	-11,1%

## Décomposition des réclamations clôturées



- Accueil (Acheminement-livraison / Gestion des demandes)
- Conduite et surveillance du réseau
- Données de comptage
- Gestion et réalisation des prestations
- Déploiement Gazpar
- Autres

Le taux de réponse aux réclamations écrites traitées dans un délai inférieur à **30 jours pour les réclamations adressées en direct à GRDF s'élève à 93,6 %** (à la maille régionale). **L'objectif de traitement des réclamations sous 30 jours de 100% n'est donc pas réalisé.**

Pour le contrôle 2020, le concessionnaire convient qu'il faut **mieux caractériser les réclamations, notamment celles liées au déploiement de GAZPAR**. Cette vigilance accrue imposera, un traitement particulier des réclamations « autres » qui devront être vérifiées et précisées si besoin.

La majorité des prestations réalisées par GRDF sont des mises en service de clients. Les prestations de location de matériel sont en développement en 2019. **Une hausse des déplacements vains facturés au clients est à noter. Ces prestations ont généré 1 580 k€ de recettes en 2019.** Territoire d'Énergie Drôme – SDED demande à ce que GRDF apporte des compléments sur la procédure de mise hors service à la demande du fournisseur.

## 2. Les caractéristiques du patrimoine technique

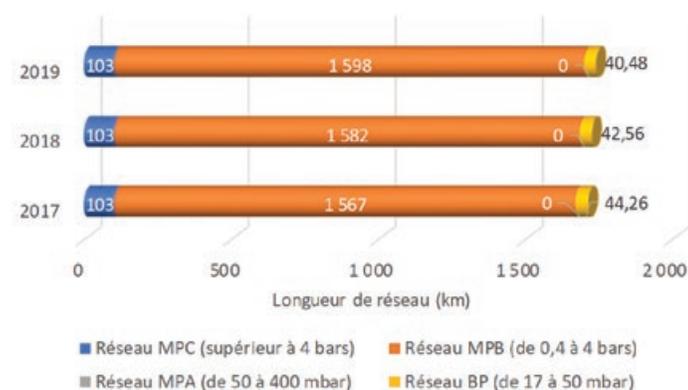
### 2.1 Les infrastructures de distribution publique

#### 2.1.1 Les réseaux de distribution

Au terme de l'exercice 2019, l'infrastructure de distribution comptait **1 728 kilomètres de réseaux** (+ 0,5 % par rapport à l'exercice 2017).

Ces réseaux sont majoritairement exploités en moyenne pression B (91,7 %), la part restante étant exploitée en basse pression (2,3 %) et en moyenne pression C (6 %) nécessaire au transit du gaz entre les zones de consommations. Ces proportions sont quasiment identiques à celles constatées sur 2018.

#### Évolution des linéaires de canalisation par niveau de pression



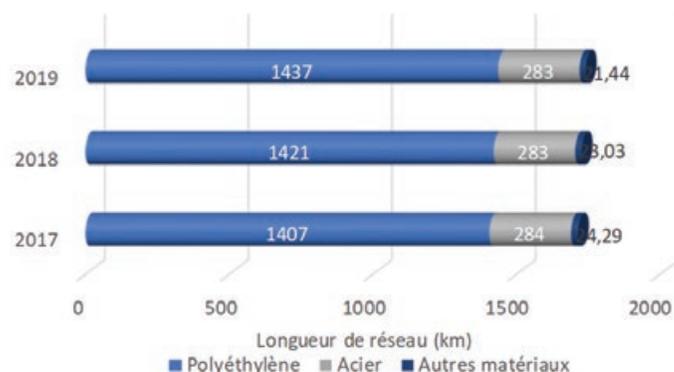
- Réseau MPC (supérieur à 4 bars)
- Réseau MPB (de 0,4 à 4 bars)
- Réseau MPA (de 50 à 400 mbar)
- Réseau BP (de 17 à 50 mbar)

Les canalisations de type basse pression méritent une attention particulière compte tenu de leur ancienneté et de leur fragilité relative au regard de leur taux de fuites plus important et d'une connaissance moindre par rapport à leur positionnement dans le sous-sol. De plus du fait des pressions d'exploitation faibles, la vigilance des exploitants doit être accrue dans les zones inondables.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

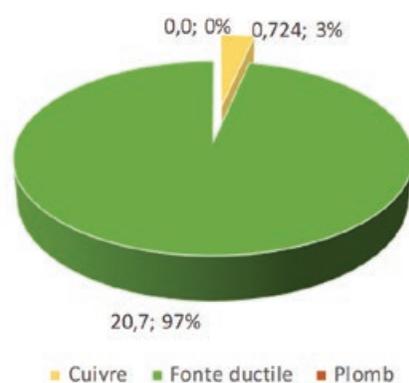
Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent quant à eux à **82,5% en polyéthylène**, 16,3% en acier, 1,2 % en autres matériaux.

Evolution des linéaires de canalisation par matériau



En ce qui concerne les autres matériaux, le réseau de la concession ne comprend pas de canalisation en plomb mais 0,7 km de canalisations en cuivre et 20,7 km de canalisations en fonte ductile. Ces canalisations sont généralement peu à peu retirées à cause de leur ancienneté, et cette diminution se fait progressivement sur le réseau de la concession.

Répartition des autres matériaux

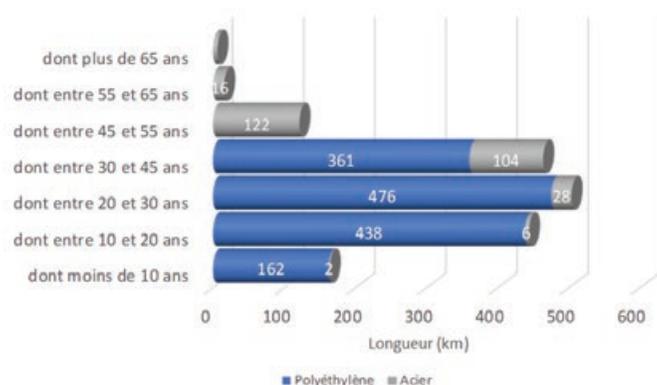


Les infrastructures communales exploitées par GRDF sont globalement plutôt jeunes mais leur âge moyen (25,4 ans en 2019) est en croissance continue.



La part des réseaux âgés de plus de 45 ans, ayant dépassé leur durée de vie technique et leur durée d'amortissement industriel, est de 7,8 % des linéaires en 2019, soit 135 km ce qui est plus élevé que la moyenne constatée sur d'autres concessions (5,95 %). A noter que la concession compte 1,6 km de tronçons de plus de 55 ans. Ces valeurs restent faibles à l'échelle de la concession.

Pyramide des âges des réseaux en polyéthylène et acier



Une part des canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation (6 775 ml, - 4 %), ce qui est dans la fourchette haute de la moyenne Naldeo. Pour rappel, l'article 3 du RSDG 13.2 relatif aux canalisations en acier non protégées cathodiquement prévoit que : « l'opérateur de réseau doit effectuer un inventaire aussi exhaustif que possible des parties de réseau non équipées d'une protection cathodique ». Ces réseaux doivent faire l'objet d'une surveillance accrue par le concessionnaire.

**Le SDED demande que lui soit fournies pour le prochain exercice, les gammes de maintenance associées aux ouvrages, les anomalies et le niveau des non-conformités éventuellement relevées.**

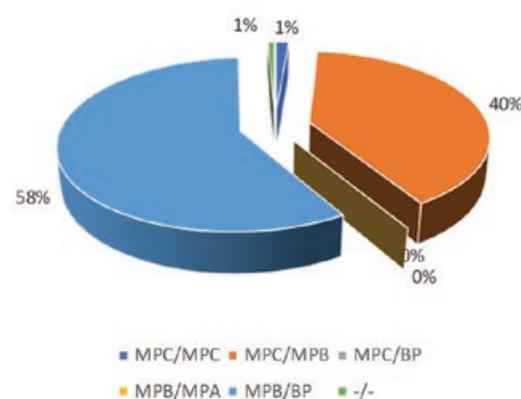
## 2.1.2 Les postes de détente

En 2019, la concession comporte **150 postes de détente au total** (-3 par rapport à 2018) dont **60 MPC/MPB en 2019, et 87 MPB/BP**.

La diminution des longueurs de canalisations BP crée une tendance de diminution du nombre de poste MPB/PB qui s'observera sans doute également dans les exercices suivants.

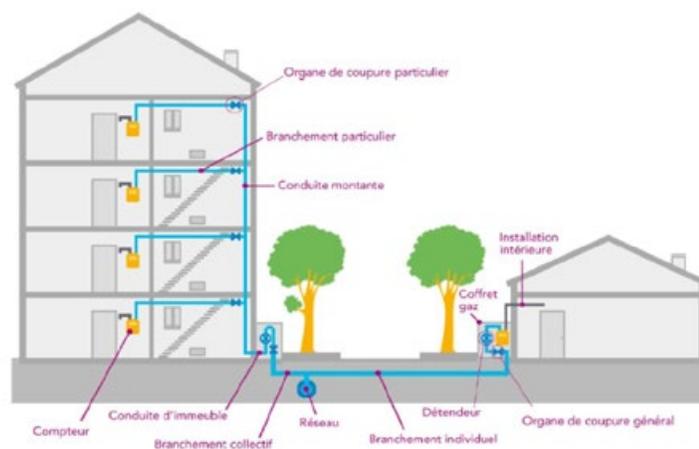
Caractéristiques des postes de détente (u)	2017	2018	2019	Variation
<b>Nombre total de poste de détente</b>	<b>156</b>	<b>153</b>	<b>150</b>	<b>-2%</b>
Dont en télé-exploitation	16	17	46	171%
MPC/MPC	2	2	2	0%
MPC/MPB	61	61	60	-2%
MPC/BP	0	0	0	
MPB/MPA	0	0	0	
MPB/BP	89	89	87	-2%
-/-	3	1	1	0%

Répartition des postes de détente par niveau de pression



L'objectif est donc la diminution du nombre de postes MPB/BP ce qui permettrait, de fait, de diminuer la maintenance associée à ces ouvrages. **A noter que les niveaux de pression d'un des postes de détente n'est pas fourni par le concessionnaire et que 45 % des postes ne présentent pas de date de mise en service dans l'inventaire technique. Le syndicat souhaite que les caractéristiques techniques des postes de détente soient complétées pour le prochain exercice.**

## 2.1.3 Les branchements



\*Ci-contre principaux ouvrages de distribution sur un logement collectif et sur une maison individuelle - source GRDF - CRAC Siem (marne) 2015

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

 **Le concessionnaire ne réalise toujours pas d'inventaire technique des branchements individuels**, le rapport coût / bénéfice étant considéré comme prohibitif par GRDF. Cependant l'inventaire comptable indique que la concession comporte 46 954 branchements individuels en 2019, la base de données clientèle indiquant 51 397 soit une différence de 9,4 %.

 **Un inventaire technique indiquant la présence de 7 543 branchements collectifs pour 38 800 usagers potentiels est depuis quelques années tenu à jour** par le concessionnaire dans les bases de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO). L'inventaire comptable en dénombre 7 555 en 2019 soit une différence quasi-nulle.

**Cette réduction des écarts est consécutive au recalage des inventaires suite à la finalisation de l'opération RIO2.**

Cependant, il faut signaler que les branchements individuels et collectifs sont des ouvrages sensibles soumis à une incidentologie élevée puisqu'ils concentrent **70 % des incidents en 2019 pour la concession.**

L'inventaire est aujourd'hui bien avancé mais non complet puisqu'une partie seulement des adresses a été visitée. Au vu des manquements actuels, le syndicat demande que les bases concernant les ouvrages de raccordements collectifs soient complétées et qu'une trajectoire de résorption soit définie.

## 2.1.4 Les robinets et vannes

Les robinets et vannes sont des organes de coupure qui permettent la modification de la distribution du gaz à travers le réseau et l'arrêt de la fourniture de certaines canalisations en cas d'urgence. Ils sont découpés en 4 classes de sensibilité : les robinets de réseaux principaux maillés dits primaires et secondaires (classe I et II), les robinets des réseaux tertiaires situés sur les points singuliers tels que les encorbellements de ponts (classe III) et les robinets n'étant pas ciblés dans les gammes de maintenance (classe IV).

Caractéristiques des robinets	2017	2018	2019	Variation
<b>Age moyen des robinets (ans)</b>	<b>26,1</b>	<b>26,8</b>	<b>27,6</b>	3%
Nombre de robinets	966	952	955	0%
Dont année de MES non renseigné	437	424	427	1%
Classe 1	n.r.	n.r.	n.r.	
Classe 2	n.r.	n.r.	n.r.	
Classe 3	n.r.	n.r.	n.r.	
Classe 4	n.r.	n.r.	n.r.	

 **Depuis 2015, le concessionnaire s'oppose à la transmission de la classe affectée à chaque robinets** (incluant les robinets « non utiles » à l'exploitation de classe 4). **En outre l'année de mise en service de 45 % des robinets n'est pas renseignée.** Il est ainsi toujours difficile pour Territoire d'Énergie Drôme - SDED d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage. **Au total, 955 robinets et vannes sont utilisés sur la concession en 2019.**

## 2.1.5 Les compteurs

Les compteurs n'appartiennent pas à la collectivité, conformément à l'article 2 du cahier des charges. Ils constituent des biens de reprise qui peuvent être ainsi remis à la collectivité en fin de concession.

Les compteurs de la concession (u)	2017	2018	2019	Part du total	Variation
<b>Domestiques</b>	<b>0</b>	<b>81 784</b>	<b>82 039</b>	100%	0%
Dont télérelevés	0	5 914	37 824	46%	540%
Dont inaccessibles	0	7 598	7 371	9%	-3%
<b>Industriels</b>	<b>0</b>	<b>2 245</b>	<b>2 229</b>	100%	-1%
Dont télérelevés	0	813	1 045	47%	29%
Dont inaccessibles	0	212	32	1%	-85%

Le nombre total de compteurs domestiques installés sur la concession est de 82 039. Parmi eux, 37 824, soit 46,1 % des compteurs, sont télé-relevés. Ils correspondent soit aux compteurs de type GAZPAR, soit aux compteurs équipés d'un module communiquant qui sont télé-relevés par un concentrateur.

Compteurs GAZPAR (Source : Inventaire comptable)	2017	2018	2019	Variation (%)
Nombre de compteurs GAZPAR	0	10 521	38 320	264,2%

D'après l'inventaire comptable, à fin 2019, 38 320 compteurs GAZPAR sont installés sur la concession. Cependant, tous ne sont pas encore télé-relevés. La concession recense à mi-2020 :

- 53 900 compteurs posés
- 62 concentrateurs en service (sur 80 prévus)
- 47 700 compteurs télé-relevés.

## 2.1.6 Politique générale de renouvellement

Face au vieillissement des ouvrages de la concession, **la politique générale de renouvellement de GRDF n'est pas liée à l'âge des ouvrages mais à leurs facteurs de vulnérabilité.**

Un ouvrage peut néanmoins être renouvelé à la demande de l'exploitant via une fiche « problème ». Une fois validés, ces chantiers qui découlent de ces remontées du terrain font l'objet d'une priorisation de la part du concessionnaire de manière à les intégrer au sein du programme de travaux délibérés.

A noter une augmentation des linéaires de canalisations renouvelés par le concessionnaire par rapport au linéaire total de la concession. Les taux de renouvellement des canalisations sont de 0,10 % en 2017, 0,08% en 2018 et 0,14 % en 2019.

Les objectifs pour le prochain exercice restent la diminution des canalisations cuivre, en fonte, en acier non protégé cathodiquement et la réduction des risques de dommages aux ouvrages par le remplacement des canalisations les plus exposées.

 **La collectivité pour le prochain contrôle demande à ce que les politiques de renouvellement soient déclinées par catégorie d'ouvrage. En outre, elle attend toujours du concessionnaire la fourniture d'un plan de renouvellement des ouvrages prévu à l'article 10 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession.**

## 2.2 La surveillance des réseaux en domaine public

L'infrastructure gaz a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

 **En 2019, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a concerné 947,3 km, en forte augmentation par rapport à 2018 (+ 64,5 %) et supérieur au 507,2 km attenues.**

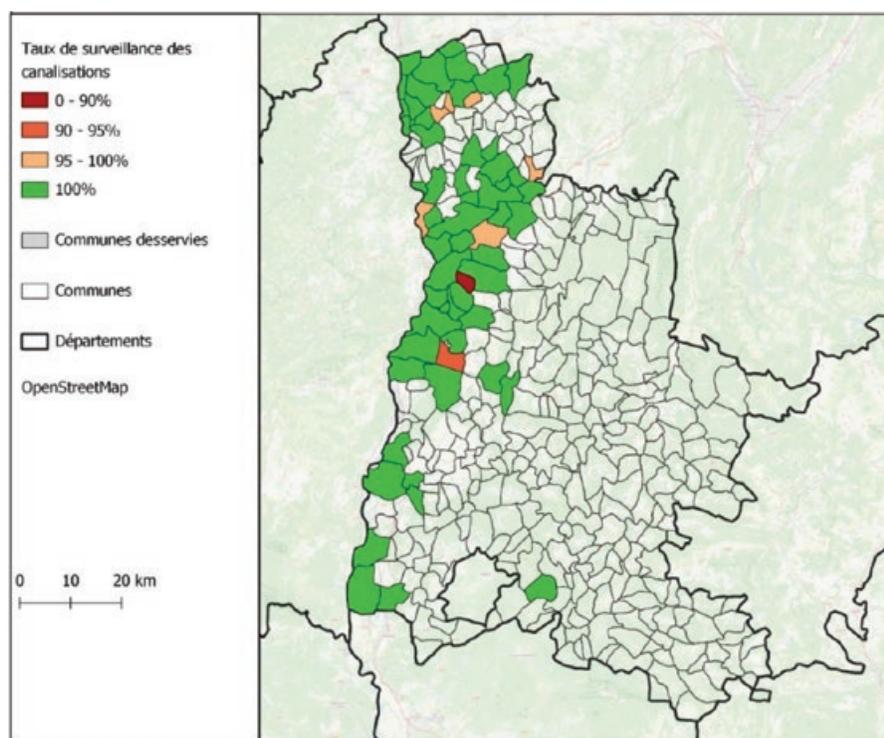
Suite au séisme du Teil, le VSR est passé sur Montélimar et d'autres communes de la Drôme. Le lendemain de l'incident, GRDF a fait venir des Véhicules de Surveillance des Réseaux (VSR) et des équipes d'astreinte pour repasser sur les réseaux, ce qui explique en partie le surplus de surveillance.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Cette activité de surveillance a entraîné la **détection de 18 fuites** contre 24 en 2018. Rapporté au linéaire de réseau surveillé le **taux de fuites détectées pour 100 kilomètres de réseau est de 1,03**. Ce taux est en baisse par rapport à celui constaté l'année précédente (1,1 fuites pour 100 kilomètres surveillés). Il convient néanmoins de maintenir les efforts actuels en termes de surveillance.

Si la surveillance est très bonne en quantité, elle a été mal répartie : alors que 20 communes ont un taux de surveillance supérieur à 150 %, la surveillance globale sur les 4 derniers exercices reste insuffisante (< 95 %) sur 2 communes : **Malissard avec seulement 15,6 % des réseaux surveillés au cours des 4 dernières années** et Alex avec 91,7 % (le concessionnaire n'a pas fourni d'explications à ce sujet).

Taux de surveillance des canalisations sur les 4 derniers exercices



Les réseaux en retard doivent être inspectés au plus vite afin que les engagements contractuels de GRDF soient tenus, **notamment sur la commune de Malissard**. Il convient de mieux répartir les interventions du VSR afin que la totalité des linéaires soient inspectés plutôt que de repasser sur des secteurs déjà vus.

Le syndicat attend que les éléments permettant de vérifier que l'ensemble des réseaux a bien été inspecté au cours des quatre dernières années soient fournis dans le cadre de la transmission annuelle. En outre, le concessionnaire doit également fournir la valeur des indices de fuite en ppm pour chaque fuite, ou, à défaut, un moyen de connaître la gravité des fuites : dépassement ou non du seuil de 10 000 ppm, définition de 3 ou 4 catégories de fuite... Enfin, **Territoire d'Énergie Drôme - SDED demande que le concessionnaire lui fournisse la profondeur des réseaux souterrains.**

80,9 % des robinets de réseau actifs ont été surveillés en 2019. Toutefois seul 10,5 % des branchements collectifs ont été visités, ce qui est faible notamment lorsque l'on sait que les incidents sur les branchements représentent 70 % des incident en 2019.

Territoire d'Énergie Drôme - SDED demande que lui soit remis **les classes des robinets afin de pouvoir vérifier les volumes de maintenance réalisés**. Il attend également qu'un **rapprochement soit réalisé entre les robinets dont la date n'est pas renseignée et l'âge de la canalisation** sur laquelle ils sont implantés afin de pouvoir estimer leur ancienneté. En outre, **les gammes de maintenance des ouvrages doivent être fournies** afin que les volumes de maintenance et la mise à jour des inventaires soient vérifiés.

## 2.3 Les signalements, incidents d'exploitation et interruptions de fourniture associées

En 2019, **4 056 appels ont été enregistrés, en augmentation de 32,3 % par rapport à l'exercice précédent**. Ces appels se composent majoritairement d'appels externes de clients (98,2 %).

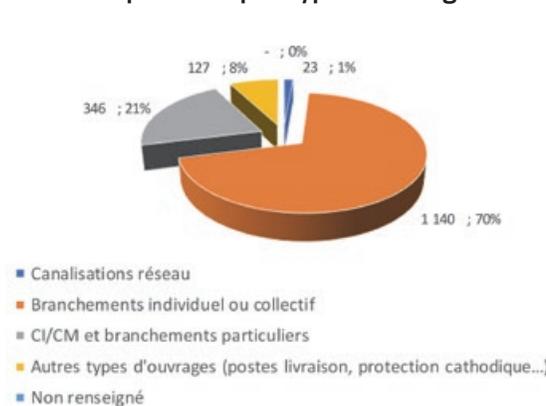
Ces appels se répartissent de la façon suivante :

- 2 357 (58,1 %) pour intervention de sécurité gaz (essentiellement pour fuite ou odeur de gaz) ;
- 1 699 (41,9 %) pour dépannage (essentiellement pour manque de gaz).

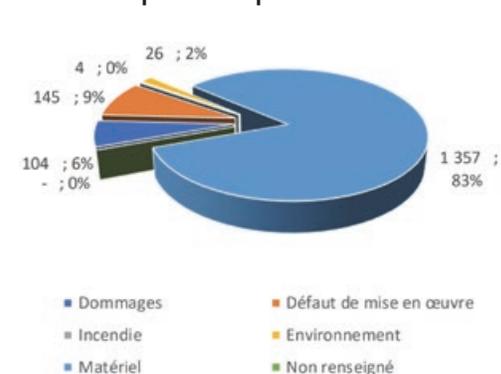
Le nombre total d'incidents signalés en 2019 s'établit à 1 636 sur l'ensemble de la concession, soit **une augmentation de 64 % par rapport aux valeurs de 2018**.

La majorité des incidents a lieu sur les branchements, avec 1 140 incidents répertoriés sur cette typologie d'ouvrage, soit 70 %. 346 incidents, soit 21 %, ont eu lieu sur les Conduites d'Immeuble, Conduites Montantes et branchements collectifs. Ce constat est généralement le même sur les autres concessions de distribution de gaz. **Il s'agit du point-clé en matière de sécurité.**

Répartition par type d'ouvrage



Répartition par causes



Concernant les causes d'incidents ayant affecté les ouvrages concédés, **les défaillances de matériel demeurent la principale cause d'incidents** à hauteur de 83 %. Viennent ensuite les **défauts de mise en œuvre** à hauteur de 9 % et les **dommages causés par les activités humaines** à hauteur de 6 %.

Le nombre d'utilisateurs coupés suite à incident s'élève à **2 431 en 2019, soit une baisse de -14 % par rapport à l'exercice précédent**. Les causes identifiées de cette hausse sont essentiellement les dommages, avec une augmentation de 37 % en nombre et de 169,2 % des usagers coupés (+ 922 usagers coupés).

Contrairement à ce que l'on observe d'habitude, **la grande majorité (60 %) des usagers coupés le sont à cause des incidents sur les branchements**. Il est d'usage de constater que les quelques incidents sur canalisations provoquent la majorité des usagers coupés, ce qui n'est pas le cas sur la concession. Le nombre d'utilisateurs coupés pour 1 000 usagers étant dans la fourchette haute des concessions suivies par NALDEO Stratégie Publiques. Ce constat est à double tranchant. D'une part, le concessionnaire a réussi à contenir efficacement les incidents sur canalisations puisqu'ils ne sont à l'origine que de 328 usagers coupés, ce qui est un point positif. Cela peut s'expliquer notamment par un **système de DT/DICT efficace**. D'un autre côté, ce constat met en lumière l'important impact qu'ont les incidents sur branchements en termes d'utilisateurs coupés, impact directement proportionnel à la surveillance des branchements effectuée, qui est de 10,5 % pour les branchements collectifs de la concession.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

## 3. Le domaine comptable et financier

### 3.1 Les investissements du concessionnaire

 Au global, les investissements de premier établissement ont augmenté sur la concession en 2019 (+ 10,3 %). Les deux premiers postes d'investissement de premier établissement sont les conduites de distribution qui en représentent 53,8% et les branchements individuels, qui représentent 36,3% de l'investissement total.

Le coût unitaire moyen de premier établissement des branchements individuels diminue en 2019 (- 151 €/u en moyenne par rapport à 2018). Le coût linéaire des canalisations de 124 €/m est le niveau moyen généralement observé sur les concessions accompagnées par NALDEO Stratégie Publiques.

Les remises gratuites représentent 26,7 % des investissements.

	Travaux de mise en service de premier établissement	2017	2018	2019	Evolution (%)	% de l'investissement total
	<b>Investissement total (€)</b>	<b>3 284 418</b>	<b>3 062 158</b>	<b>3 376 245</b>	<b>10,3%</b>	<b>100,0%</b>
Conduites de distribution	Quantité (m)	12 952	14 446	14 645	1,4%	53,8%
	Investissement (€)	1 580 747	1 697 317	1 816 523	7,0%	
	Dont remise gratuite (€)	444 119	354 797	340 145	-4,1%	
	Coût linéaire (€/m)	122	117	124	5,6%	
Branchements individuels	Quantité (u)	734	585	731	25,0%	36,3%
	Investissement (€)	1 260 565	1 075 961	1 226 940	14,0%	
	Dont remise gratuite (€)	523 938	414 208	470 296	13,5%	
	Coût unitaire (€/u)	1 717	1 839	1 678	-8,7%	
Branchements collectifs	Quantité (u)	62	35	42	20,0%	3,8%
	Investissement (€)	194 644	103 206	128 044	24,1%	
	Dont remise gratuite (€)	43 080	11 480	7 129	-37,8%	
	Coût unitaire (€/u)	3 139	2 949	3 049	3,4%	
Conduites d'immeubles	Quantité (u)	49	37	36	-2,7%	1,4%
	Investissement (€)	59 667	45 421	47 652	4,9%	
	Dont remise gratuite (€)	24 948	17 500	18 500	5,7%	
	Coût unitaire (€/u)	1 218	1 228	1 324	7,8%	
Conduites montantes	Quantité (u)	58	45	40	-11,1%	3,2%
	Investissement (€)	169 119	104 521	108 710	4,0%	
	Dont remise gratuite (€)	96 055	57 920	66 020	14,0%	
	Coût unitaire (€/u)	2 916	2 323	2 718	17,0%	
Autres	Quantité (u)	46	72	15	-79,2%	1,4%
	Investissement (€)	19 676	35 732	48 376	35,4%	
	Dont remise gratuite (€)	0	0	0	#DIV/0!	
	Coût unitaire (€/u)	428	496	3 225	549,9%	

 Les investissements de renouvellement ciblent principalement les canalisations de distribution : 784 k€ en 2019 soit 28 % des investissements de renouvellement de l'exercice. Le concessionnaire a renouvelé 2 434 ml de réseau, soit 0,14 % du réseau total, alors qu'il a installé 14 645 ml de canalisation en premier établissement.

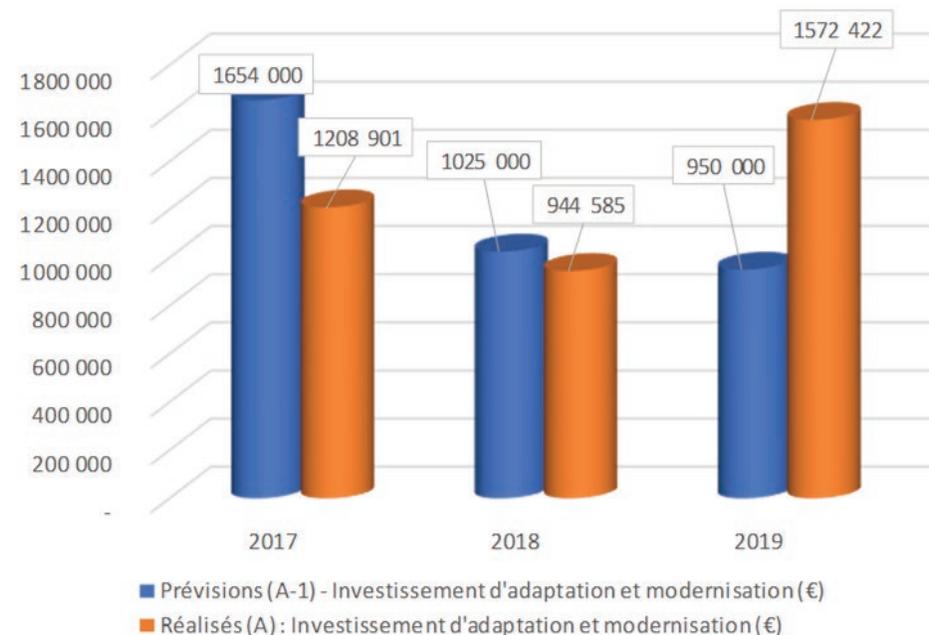
Le coût unitaire moyen de renouvellement des canalisations est presque 3 fois plus élevé que celui de premier établissement avec 322 €/ml, ce qui est élevé par rapport aux autres concessions accompagnées par NALDEO Stratégies Publiques.

**Ainsi, les niveaux d'investissement de renouvellement représentent 1 352 k€, et sont en augmentation par rapport à 2018 avec + 25,7 %.**

L'autorité concédante demande qu'une coordination contractuelle se mette en place (objectifs, prévisions, référentiel ...) afin de veiller au respect de l'annexe au cahier des charges qui concerne le renouvellement.

 Après 2 années consécutives d'investissements inférieurs aux prévisions, le concessionnaire a investi en 2019 une somme supérieure à ses prévisions pour renforcer et moderniser le réseau.

## Evolution des produits et charges du compte d'exploitation



### 3.2 Le compte d'exploitation

Le concessionnaire indique qu'il y a eu au 1er janvier 2019 un changement de périmètre organisationnel au niveau régional : de Rhône-Alpes-Bourgogne à Rhône-Alpes-PACA. Ce changement n'a pas provoqué de changement de lieu des équipes, mais impacte les charges d'exploitation non natives. Ce changement est la conséquence d'un passage de 8 régions à la maille nationale à 6 régions calquées sur les régions administratives.

 L'ensemble des recettes apparaissant au compte d'exploitation sont des **recettes enregistrées au périmètre de la concession.**

Les recettes sont en augmentation de **+0,4 %** au périmètre de la concession par rapport à 2018. Les recettes liées à l'acheminement du gaz naturel ont augmenté de +1,1 % alors que celles liées aux prestations complémentaires ont diminué de -9,8 %. L'augmentation des recettes d'acheminement est cohérente avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs constatée sur le périmètre de la concession : + 244 usagers aux tarifs T1 et T2 et + 8 usagers aux tarifs T3 et T4.

Comme évoqué ci-avant, l'augmentation des recettes liées à l'acheminement provient en partie du terme de commissionnement Rf qui est facturé au client (de l'ordre de 7,3 € pour un contrat T2 à partir de juillet 2019). Ce terme de commissionnement sert de contrepartie financière versée aux fournisseurs au titre de la gestion des clients en contrat unique et apparaît donc dans les charges.

**L'ensemble des charges d'exploitation ne sont pas encore affectées directement à la concession**, la répartition des dépenses repose sur le principe de l'utilisation de clés de répartition. En 2019, les charges diminuent de 0,1 %.

 Il est demandé au concessionnaire que les changements dans l'application des clés soient communiqués en toute transparence et dans les meilleurs délais. Plus généralement, le concessionnaire doit fournir, pour chaque ligne de charge d'exploitation, la part des données natives, les clés de répartition éventuellement utilisées, ainsi que l'assiette associée. En outre, les contreparties financières versées aux fournisseurs doivent être clairement identifiées dans un poste de charge dédié, ces dernières étant réparties sur la base d'une clé « nombre de PDL ».

**Le résultat brut de la concession est de 771 k€ en 2019**, en hausse de +16,9 % par rapport à 2018. Ce résultat est principalement lié à un climat plus chaud que prévu.

A ce sujet, le SDED demande à ce que le concessionnaire apporte des compléments sur la méthode de calcul de l'impact climatique.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Compte d'exploitation de la concession (k€)	2017	2018	2019	Evolution n/n-1	
				%	volume
<b>Produits</b>	<b>25 658</b>	<b>26 144</b>	<b>26 236</b>	<b>0,4%</b>	<b>92</b>
Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	24 060	24 278	24 554	1,1%	276
Recettes liées aux prestations complémentaires	1 598	1 866	1 682	-9,8%	-183
Recettes Acheminement du gaz vers réseau aval hors zone de desserte péréquée	0	0	0		0
<b>Charges</b>	<b>22 340</b>	<b>25 485</b>	<b>25 465</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-19</b>
Charges d'exploitation	11 582	14 374	13 933	-3,1%	-442
Charges liées investissements sur les biens concédés	8 905	9 070	9 142	0,8%	73
Charges liées investissements autres biens	1 854	2 041	2 391	17,1%	350
<b>Total</b>	<b>3 318</b>	<b>659</b>	<b>771</b>	<b>16,9%</b>	<b>112</b>
Dont impact climatique	-739	-333	-2 697	709,2%	-2364
Dont contribution de la concession à la péréq. tarifaire	2 123	-715	2 015	-381,9%	2730
Régularisation annuelle	1 934	1 707	1 453	-14,9%	-254

Evolution des produits et charges du compte d'exploitation



A noter que grâce à son bon résultat d'exploitation, la concession participe au système de péréquation tarifaire à hauteur de 2 015 k€ en 2019.

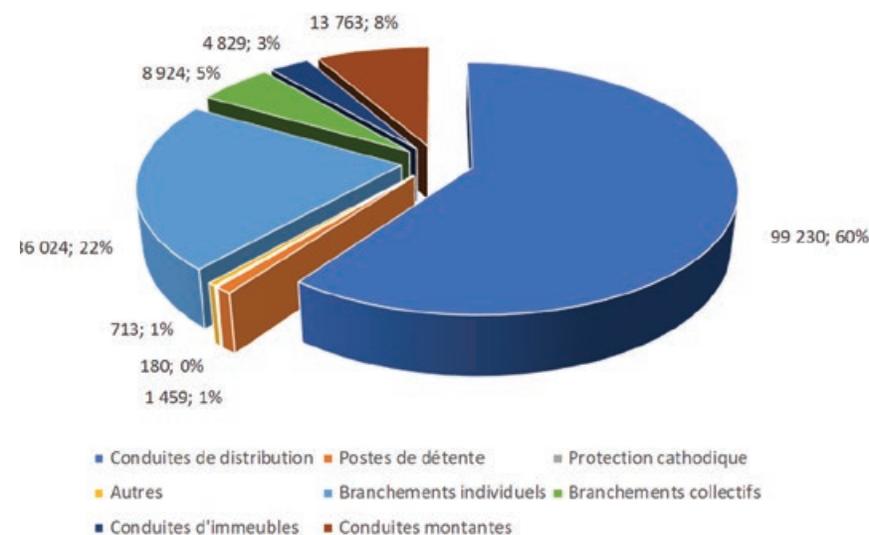
### 3.3 La valorisation du patrimoine

Le concessionnaire indique que les compteurs et les postes clients vont devenir des biens concédés à partir du prochain exercice.

Globalement, l'ensemble du **patrimoine concédé est immobilisé** pour une valeur de **165 122 k€** (en croissance de +2,7% par rapport à 2018, soit + 4 367 k€). La valeur d'actif global des concessions se décompose majoritairement en **réseaux (60%)** et **ouvrages de raccordements (21%)**. L'amortissement de l'ensemble des biens concédés, qui traduit leur dépréciation, **est de 43,0%**. La **valeur nette réévaluée** du patrimoine à fin d'année 2019, qui représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur facture, **est de 95 063 k€** (+ 0,3%).

Valorisation du patrimoine - biens concédés - bilan (k€)	2017	2018	2019	Evolution n/n-1	
				%	volume
<b>Valeur brute (k€)</b>	<b>156 663</b>	<b>160 755</b>	<b>165 122</b>	<b>2,7%</b>	<b>4 367</b>
dont investissements de GrDF (k€)	134 509	137 755	141 263	2,5%	3 508
dont investissements du concédant (k€)	0	0	0		0
dont investissements de tiers (k€)	22 154	23 000	23 859	3,7%	859
<b>Valeur nette (k€)</b>	<b>92 296</b>	<b>93 051</b>	<b>94 097</b>	<b>1,1%</b>	<b>1 046</b>
Amortissement (k€)	64 367	67 704	71 025	4,9%	3 321
Amortissement des ouvrages (%)	41,1%	42,1%	43,0%		
<b>Valeur nette réévaluée (k€)</b>	<b>93 786</b>	<b>94 796</b>	<b>95 053</b>	<b>0,3%</b>	<b>257</b>

Valorisation du patrimoine (k€ et %)



La publication du décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes sur les concessions « historiques » a également eu des conséquences sur les informations mises à disposition de **Territoire d'Énergie Drôme - SDED dans le cadre de ses prérogatives de contrôle sur l'ensemble de ses concessions.**

Ainsi, au-delà des informations comptables remises antérieurement, il a été remis au syndicat un inventaire « économique », permettant de simuler le niveau de contribution à la péréquation tarifaire, sur la base des méthodes de calcul définies par la Commission de Régulation de l'Énergie au niveau national pour calculer l'ATRD. Pour ce faire il a été valorisé, sur le périmètre des concessions « historiques » et sur les DSP « Loi Sapin », des biens « non concédés » jugés nécessaires à l'exploitation du service et des biens concédés « non affectables » par GRDF à des contrats de concession. C'est sur la base de cet inventaire « économique » qu'ont été calculées les charges d'investissements présentées dans les comptes de régulation des concessions « historiques » mais également les DSP « Loi Sapin ».

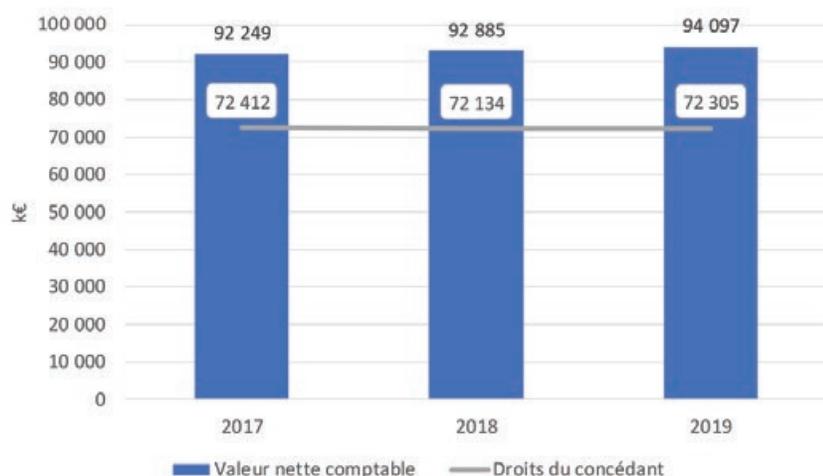
Si ces éléments économiques permettent de disposer d'informations complémentaires à la fois sur les ouvrages concédés (distinction premier établissement / renouvellement...) et un premier niveau d'informations sur les ouvrages non concédés, ils ne doivent pas se substituer à la transmission des informations comptables, et notamment le compte 229 « Droits du concédant » et ses sous-comptes constitutifs.

Notamment, Territoire d'Énergie Drôme - SDED souhaite que lui soit fourni, sur la base du cahier des charges de concession, par ouvrage, la valeur de remplacement du patrimoine de la concession et la nature des biens (biens de retour ou de reprise), éléments fournis avant la mise en place de « Nouvelle donnée pour nouvelle donne ».

Le droit du concédant ou ticket de sortie représente le droit au retour de l'ensemble des ouvrages au bénéfice de l'autorité concédante. Au terme du contrat, ce droit représente la valeur des actifs en concession quel que soit leur origine de financement. Dans le cadre d'une DSP, il peut s'interpréter comme étant la dette dont devra s'acquitter la collectivité pour récupérer les actifs de la concession en fin de contrat.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

Evolution de la valeur nette comptable et des droits du concédant



## Focus sur les points de vigilance lors des prochains contrôles

- Surveiller les 7 indicateurs supérieurs aux moyennes observées sur d'autres concessions : taux de PCE improductifs (A.2), taux de renouvellement des canalisations (A.5), taux de surveillance des réseaux à l'année N (B.2), taux d'intervention en moins de 60 minutes (C.3), nombre de réclamations pour 1000 usagers (D.1), taux de réponses dans les délais (D.2), pourcentage de robinets avec année de mise en service et pression (E.4)
- Continuer à suivre la diminution des linéaires de canalisations sensibles :
  - 40,5 km de réseau BP
  - 6 775 mètres d'acier non protégé à surveiller spécifiquement au regard des risques de corrosion
  - 275 mètres de réseau en cuivre âgé
  - 7,5 km de réseau âgé de plus de 60 ans
- Amélioration de la **cohérence entre l'inventaire comptable et technique**, particulièrement sur les canalisations
- Vigilance sur les **postes de produits et charges du compte d'exploitation** et leurs méthodes de calcul
- Continuer de vérifier la **cohérence des investissements réalisés pour travaux par rapport aux prévisions**
  - Poursuivre le **suivi des principaux chantiers** ainsi que des coûts unitaires associés
  - Veiller à la **surveillance du réseau sur l'ensemble des communes**, et plus particulièrement concernant Malissard
  - S'assurer que le **nombre d'usagers coupés continue de diminuer**
  - Surveiller l'**efficacité des DT/DICT**
  - Vigilance accrue sur la **hausse du nombre de réclamations**
  - Suivi de la **hausse des réclamations liées à GAZPAR** suite au déploiement industriel.
  - Amélioration de la **complétude de l'inventaire technique des postes de détente, robinets et branchements collectifs**

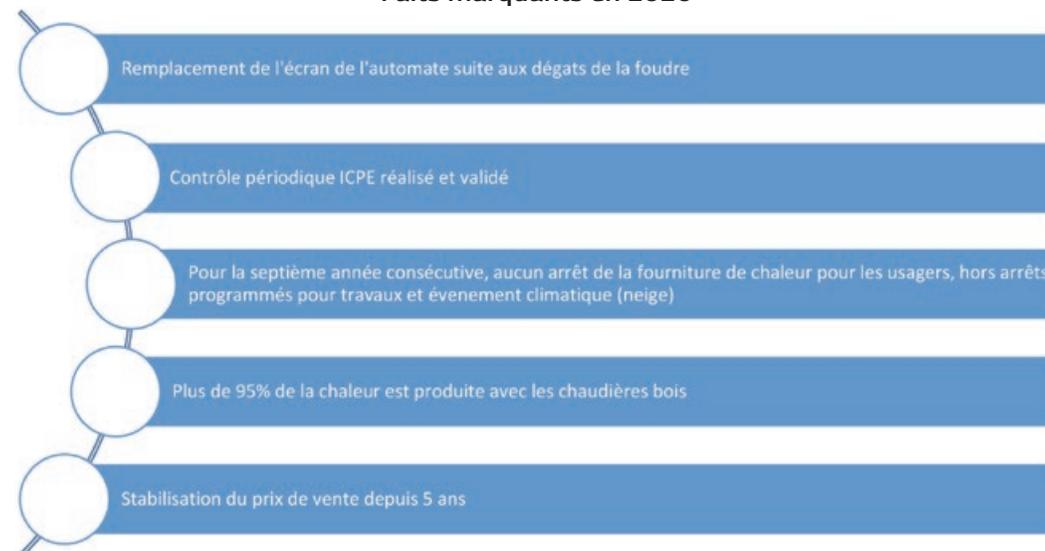
## C - LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE VASSIEUX EN VERCORS

Depuis sa mise en service fin 2011, le réseau public de distribution de chaleur de Vassieux en Vercors fait l'objet d'un suivi continu par les services SDED. Chaque année un tableau de bord énergétique est réalisé pour suivre les indicateurs et s'assurer du bon fonctionnement.

### Chiffres clefs



### Faits marquants en 2020



### Évolution du réseau de chaleur en 2020

#### Abonnés

Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'usagers est constant, toutefois cette année un gros consommateur a réduit son activité en raison de réalisation de travaux sur son bâtiment. En 2020 aucune nouvelle demande de raccordement n'a été étudiée.

#### Modalités de facturation

Depuis la mise en place de la mensualisation en janvier 2017, plus de 40% des usagers ont adhéré à cette modalité de paiement. En 2020, le logiciel de facturation développé en interne par Territoire d'Énergie Drôme – SDED a été finalisé. Il est désormais actif pour 2021. En parallèle, un portail client mis en œuvre par le SSI est en cours de finalisation et devrait être proposé aux usagers en 2021.

# LES DISTRIBUTIONS D'ÉNERGIE

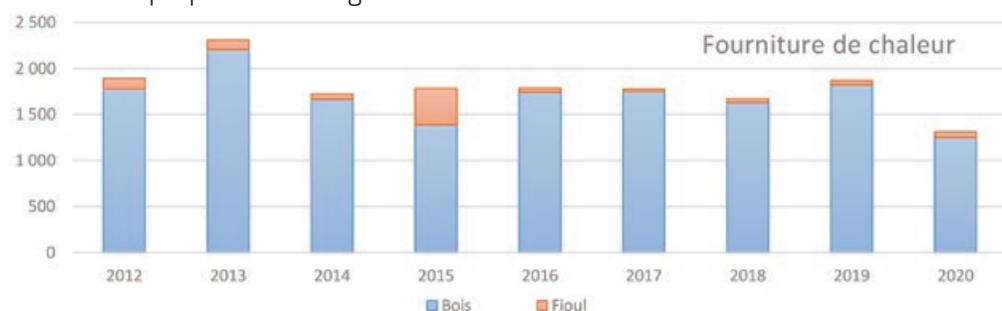
## Évolution du réseau de chaleur en 2020

### Abonnés

Depuis la mise en service du réseau de chaleur le nombre d'utilisateurs est constant, toutefois cette année un gros consommateur a réduit son activité en raison de réalisation de travaux sur son bâtiment. En 2020 aucune nouvelle demande de raccordement n'a été étudiée.

### Modalités de facturation

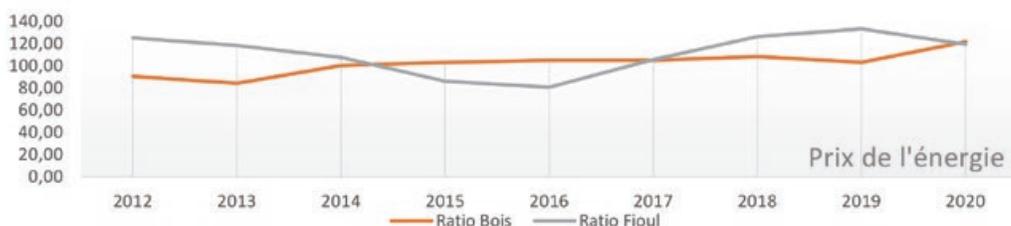
Depuis la mise en place de la mensualisation en janvier 2017, plus de 40% des usagers ont adhéré à cette modalité de paiement. En 2020, le logiciel de facturation développé en interne par Territoire d'Énergie Drôme – SDED a été finalisé. Il est désormais actif pour 2021. En parallèle, un portail client mis en œuvre par le SSI est en cours de finalisation et devrait être proposé aux usagers en 2021.



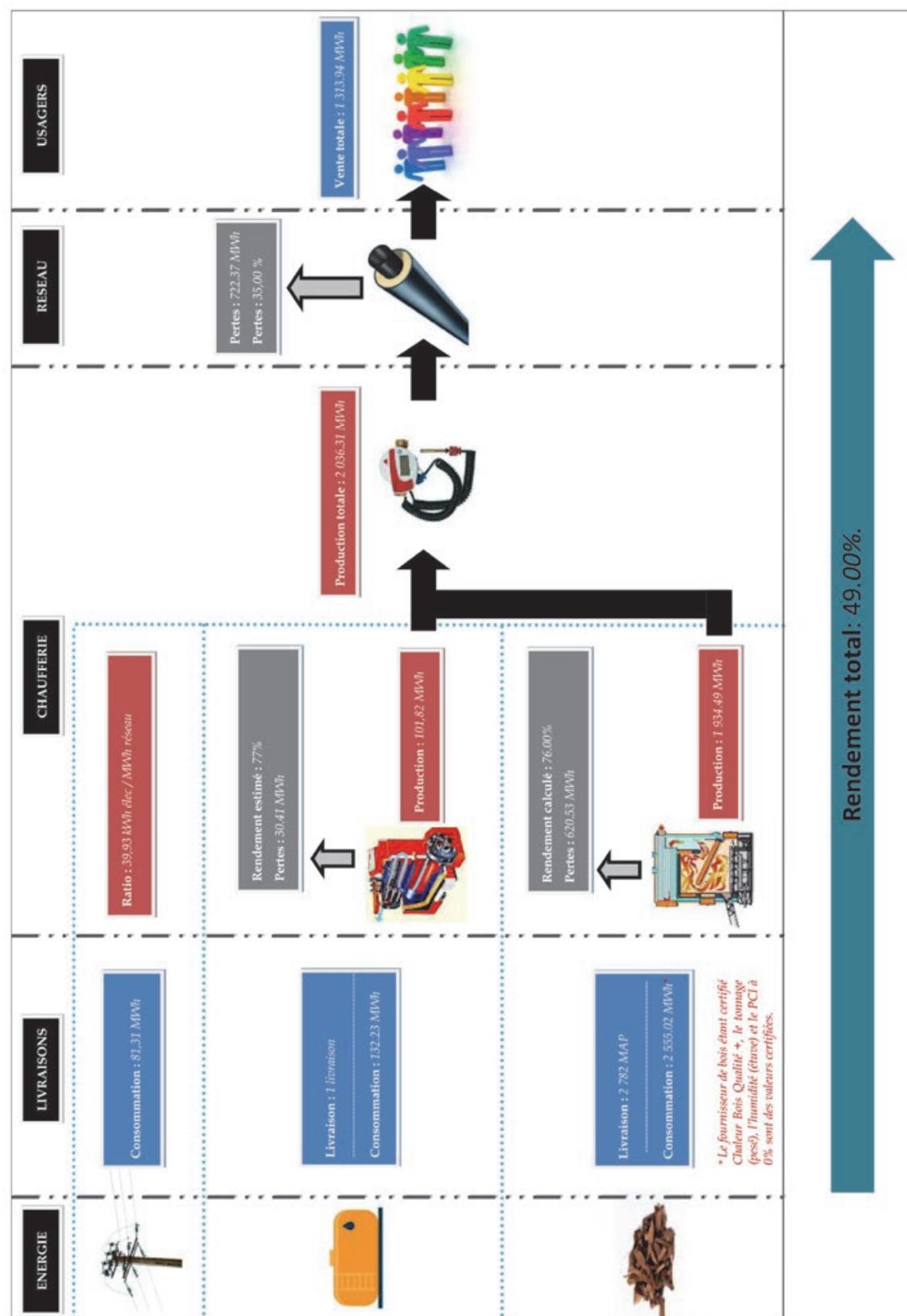
Cette année le taux de couverture bois dépasse les 95%, cet indicateur met en exergue le très bon fonctionnement et suivi des chaudières bois.

### Compétitivité de la chaleur

En 2020, le prix moyen de la chaleur pour l'utilisateur s'établit à 122 € TTC/MWh (+ 15 % par rapport à 2019). Ce montant comprend le prix de l'énergie consommée « R1 » (49%) et de l'abonnement « R2 » (51%). L'augmentation s'explique par un pourcentage R1 moins important du fait de la baisse de la consommation de notre plus gros usager (travaux). En conséquence pour l'année 2020 le prix unitaire de la solution bois est légèrement supérieur à celui de la solution de référence (prix moyen du fioul obtenu par SDED pour des livraisons en 10 000 litres, corrigé du rendement) qui s'élève à 120 € TTC/MWh.



Cette année compte tenu de la baisse du prix du fioul et de la baisse de la consommation sur le réseau de chaleur les gains cumulés pour les usagers par rapport à l'énergie de référence, ont légèrement diminué. Ils s'élèvent au global à 166 800 € TTC, depuis la mise en service du réseau. Au-delà du gain financier, les usagers bénéficient de tous les avantages d'un service public. Ils n'ont notamment pas à acquiescer et à entretenir une chaudière fioul ni à gérer les livraisons ou éventuelles interventions de dépannage.



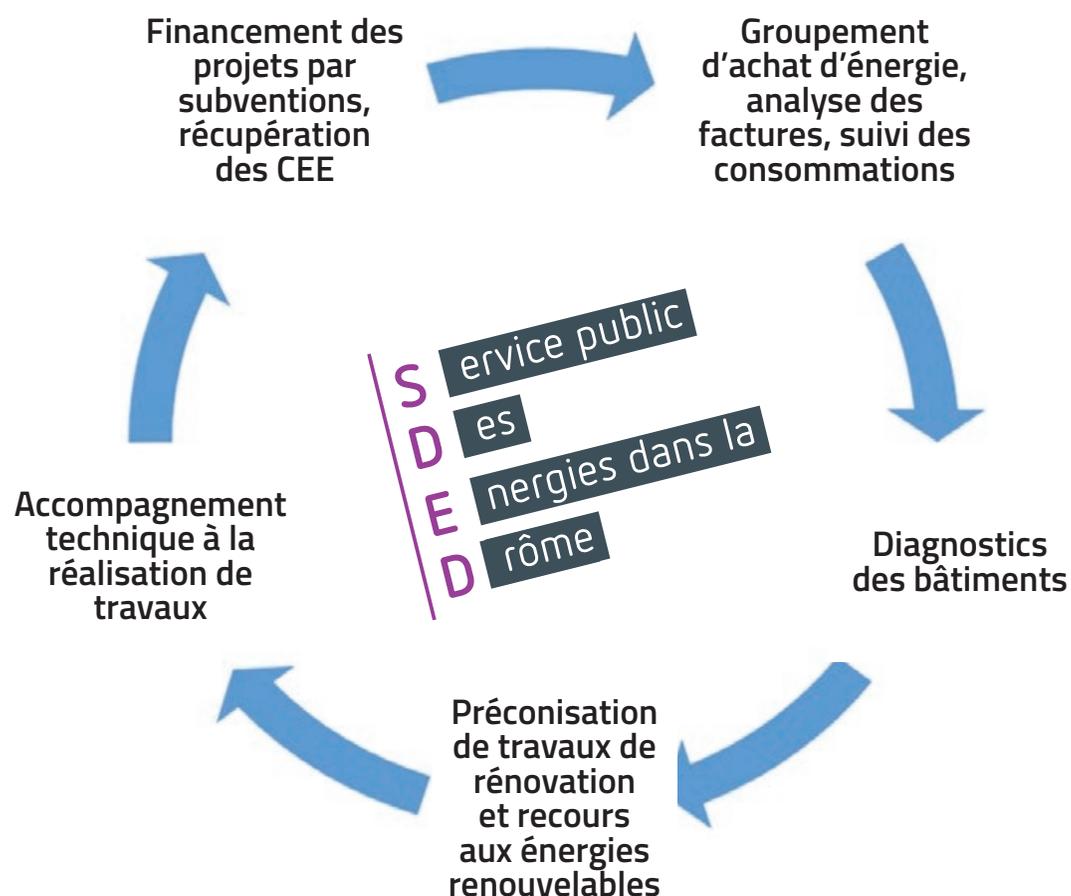
# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Face aux enjeux climatiques et aux engagements internationaux et nationaux sur l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, les collectivités sont désormais déterminées à maîtriser leur facture énergétique et à rendre plus efficaces les bâtiments et leurs systèmes.

L'approche de Territoire d'énergie Drôme-SDED consiste à leur apporter les ressources et les moyens pour comprendre et agir, notamment sur leur patrimoine bâti.

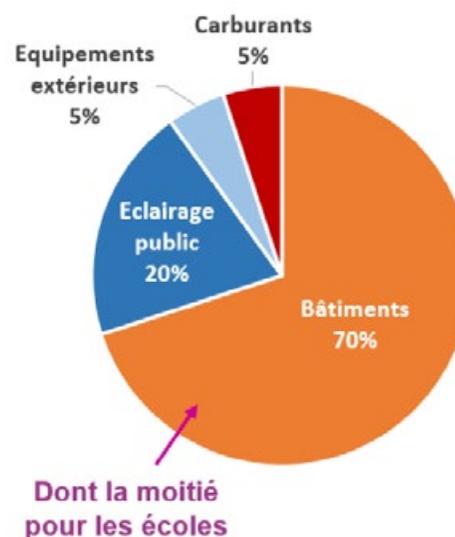
Cette activité repose sur la connaissance préalable des consommations, le diagnostic des installations, l'action sur les bâtiments et l'évaluation des résultats.



En 2020, 184 communes et 5 intercommunalités étaient adhérentes au service Conseil Énergie de Territoire d'énergie Drôme, leur permettant de :

- Bénéficier d'un **suivi de leurs consommations d'énergie**
- Bénéficier d'un **conseil technique et d'un soutien financier à leurs travaux d'économies d'énergie**

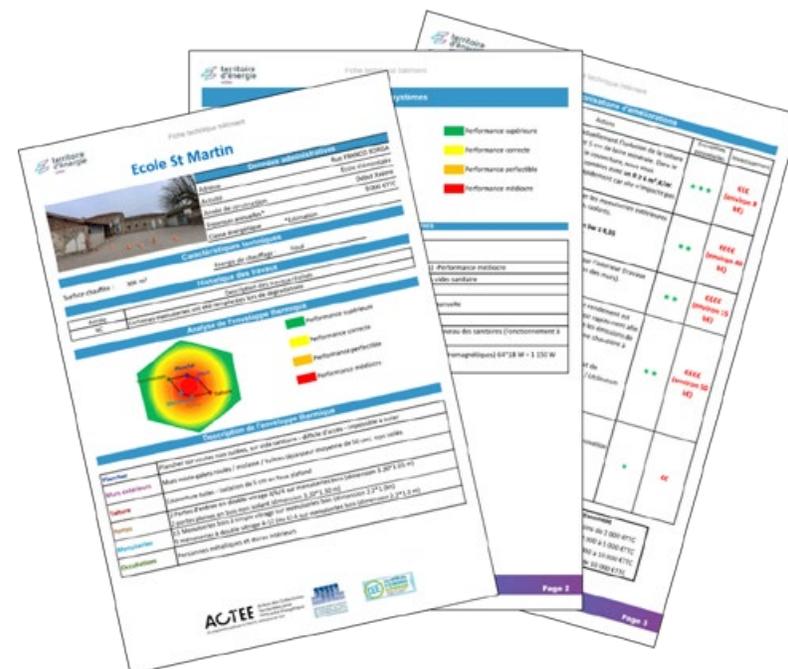
## LES BÂTIMENTS, GISEMENT PRINCIPAL D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE D'UNE COMMUNE



Tiré d'un panel de près de **140 communes suivies depuis des années**, la répartition moyenne des consommations d'énergie met en évidence la prépondérance des besoins du parc des bâtiments communaux, loin devant l'éclairage public.

Ces communes étant principalement rurales, les autres usages (carburants, installations techniques extérieures) demeurent assez marginaux.

## TRAVAUX D'AMÉLIORATION : VISER LA PERFORMANCE AVANT TOUT



Territoire d'énergie Drôme apporte des aides financières aux travaux, pouvant aller jusqu'à 50 % de la dépense consacrée aux économies d'énergie. A cet effet, des critères de choix techniques sont requis pour contribuer efficacement **aux objectifs de réduction des consommations à terme** (voir plus bas, le décret Eco-Energie Tertiaire).

Le plus souvent, un économiste de flux vient à la rencontre de la commune afin de dresser un état des lieux du bâtiment, assorti d'une liste de premières préconisations. Il s'agit de la **fiche d'identité énergétique**.

Les travaux soutenus doivent en outre se conformer à des exigences de performance, édictées par le dispositif des **Certificats d'économies d'énergie (CEE)**.

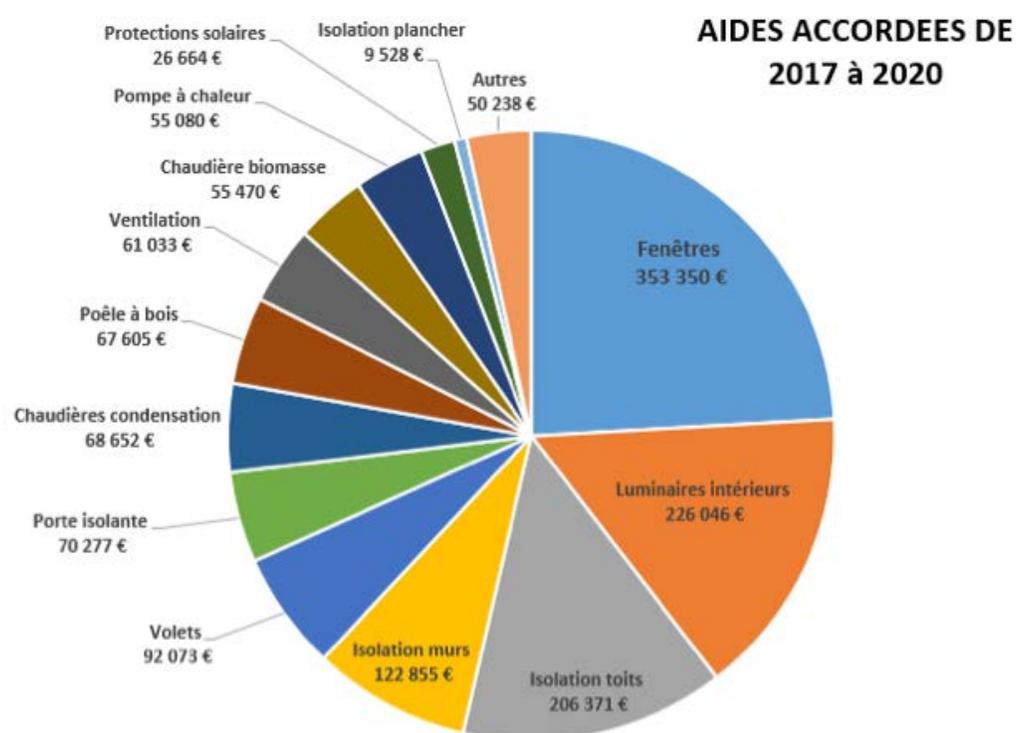
En 2020, **483 000 €** ont été accordés à **57 collectivités**, en appui à un volume d'investissements de 1 293 000 €.



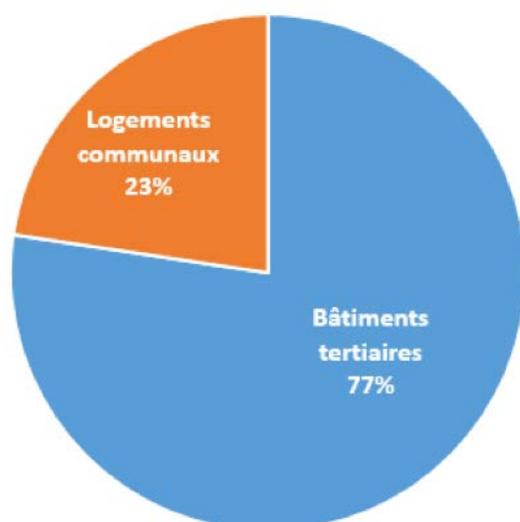
# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis le démarrage du dispositif (automne 2017 jusqu'à fin 2020), 154 collectivités ont bénéficié des subventions de Territoire d'énergie Drôme, d'un total de 1 465 000 € réparti sur 288 chantiers : mairies, groupes scolaires, salles communales, gymnases, logements locatifs...

Les aides se sont réparties de la manière suivante :



## REPARTITION DES AIDES PAR TYPE DE LOCAUX



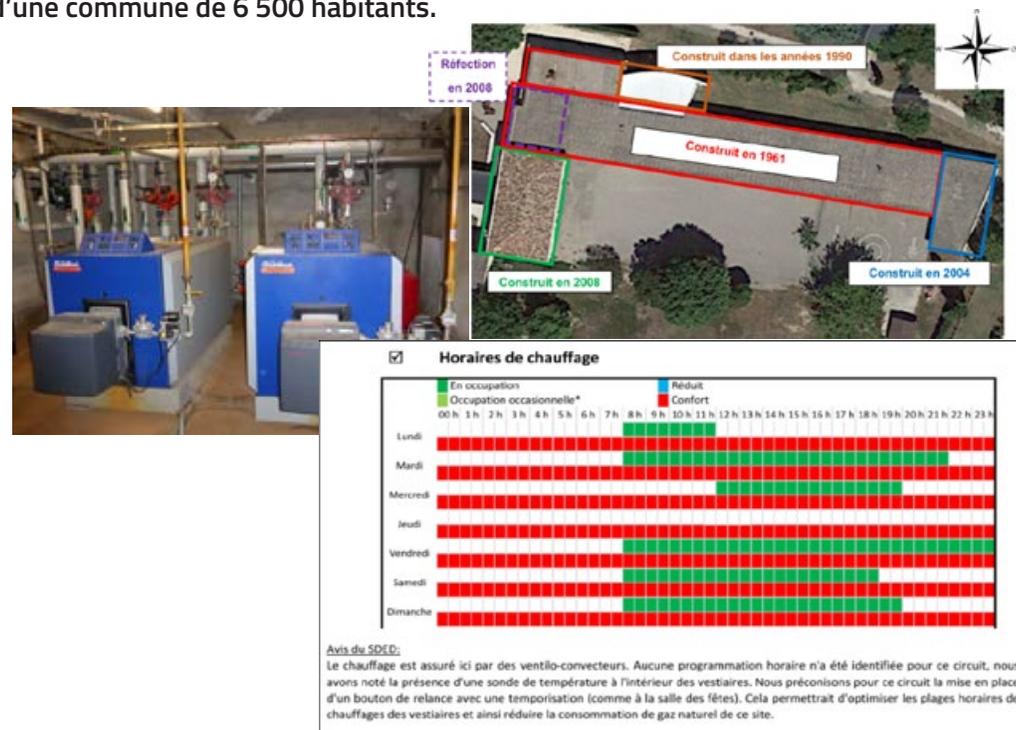
### En quelques chiffres :

- 12 000 m<sup>2</sup> de toits isolés
- 6 400 m<sup>2</sup> de murs isolés
- 1 700 m<sup>2</sup> de fenêtres remplacées
- 70 portes et 300 volets
- 3 600 luminaires LED
- 40 chaudières ou poêles à bois
- 45 installations de ventilation
- 26 chaudières à condensation
- 16 pompes à chaleurs
- et diverses choses...

## LES INTERVENTIONS À LA DEMANDE : POUR APPROFONDIR

À la demande d'une commune, Territoire d'énergie Drôme peut réaliser un diagnostic plus approfondi d'un bâtiment afin d'évaluer, financièrement et énergétiquement, un projet de rénovation globale selon différents scénarios d'investissements possibles.

En 2020, le syndicat a été notamment appelé à travailler sur 4 écoles, un gymnase, un bâtiment de bureaux, une salle de spectacle ainsi que l'ensemble des chaufferies d'une commune de 6 500 habitants.



## LE DISPOSITIF ECO-ENERGIE TERTIAIRE

« Éco énergie tertiaire » est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du « décret tertiaire », il impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.

Sont concernés les bâtiments, parties de bâtiments ou ensemble de bâtiments hébergeant des activités tertiaires du secteur public et du secteur privé, qui sont en service à la date de publication de la loi ELAN du 23 novembre 2018, dans les configurations suivantes :



Bâtiment d'une surface supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup> exclusivement alloué à un usage tertiaire ;



Toutes parties d'un bâtiment à usage mixte qui hébergent des activités tertiaires et dont le cumul des surfaces est supérieur ou égal à 1000 m<sup>2</sup> ;



Tout ensemble de bâtiments situés sur une même unité foncière ou sur un même site dès lors que ces bâtiments hébergent des activités tertiaires sur une surface cumulée supérieure ou égale à 1000 m<sup>2</sup>.

À compter de septembre 2021, les propriétaires doivent déclarer annuellement les consommations des bâtiments sur l'Observatoire de la performance énergétique de la rénovation et des actions du tertiaire (OPERAT).

# LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

## ACTEE, BAPAURA : QUÉSACO ?

En 2019 ont été publiés des appels à manifestation d'intérêt, pour des programmes de financement au bénéfice des structures locales de conseil et d'accompagnement, telles que Territoire d'énergie Drôme. Le syndicat a donc posé sa candidature et a été lauréat de deux programmes.

**ACTEE, Action des collectivités territoriales pour la rénovation énergétique** : il s'agit d'un programme financé par les certificats d'économies d'énergie, et monté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Les cofinanceurs sont les entreprises du secteur de l'énergie, soumises à obligations de certificats.

L'objectif est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans le but de déployer un service mutualisé régionalement, ce programme a été conjointement attribué à quatre syndicats d'énergie de la région : le SIEL (42), le SDE 07, TE 38 et Territoire d'énergie Drôme.

Pour Territoire d'énergie Drôme, cela se traduit par une aide prévisionnelle de 197 475€ sur les années 2020-2021, afin de financer :

- Des diagnostics énergétiques de bâtiments
- Du temps d'accompagnement des communes au titre de nos missions d'économies de flux
- L'investissement dans une plateforme numérique de suivi des consommations

Plus d'informations ici : <https://www.programme-cee-actee.fr/>



### Informers les élus de la Drôme, une initiative portée par ACTEE

A la suite des dernières élections municipales du 28 juin 2020, l'équipe Performance énergétique de Territoire d'énergie Drôme a entrepris de faire connaître aux nouveaux élus communaux les activités du syndicat en matière de transition énergétique, notamment orientées sur les bâtiments publics.

C'est ainsi que, dans le contexte de la crise sanitaire, une série de 7 webinaires a été organisée sur les mois de septembre-octobre, sur les thématiques suivantes :

- La stratégie locale d'une collectivité sur son patrimoine
- L'impact environnemental des choix énergétiques
- Les énergies renouvelables
- Les aides financières de Territoire d'énergie Drôme pour les travaux d'économies d'énergie
- La coordination des marchés groupés d'achat d'énergie
- Les accompagnements techniques du syndicat pour la rénovation énergétique
- Les usages du bois énergie



Cette série a réuni au total 95 participants, satisfaits de cet effort de vulgarisation, et dont bon nombre ont par la suite sollicité les services du syndicat.

En outre, cette initiative a pu être complétée de deux sessions en présentiel dans les intercommunalités de Arche Agglo et Royans-Vercors.

Les enregistrements des webinaires sont visibles sur la chaîne YouTube de Territoire d'énergie SDED.

**BAPAURA, Bâtiments Publics en Auvergne Rhône-Alpes** : il s'agit d'un projet financé par l'Union européenne, pour lequel l'ADEME et l'agence régionale Auvergne Rhône-Alpes Energies Environnement (AURAE) ont monté un dossier et soumis une candidature. Elles y ont associé des structures locales volontaires, parmi lesquelles Territoire d'énergie Drôme. L'objectif est d'apporter une assistance à des projets de rénovation globale, et plus généralement **de mettre en place un service d'ingénierie locale** en direction des collectivités qui ont relativement peu de compétences internes en la matière.

Pour le syndicat, cela se traduit par une aide prévisionnelle de 104 578 € sur la période 2020-2023 pour permettre de faire réaliser une douzaine de projets de rénovation, avec l'objectif d'au moins 30 % d'économies d'énergie. L'accompagnement ainsi apporté consiste à aider la commune à définir ses objectifs de performance, à les faire appliquer par l'équipe de maîtrise d'œuvre et à en vérifier le résultat.

Plus d'informations ici : <https://bapaura.fr/>

Le projet BAPAURA a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne, subvention no. 891839. Il est coordonné par la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME.



**Ouverture du marché de l'énergie à la concurrence** : en 2020, 85 communes et 9 intercommunalités participent aux groupements d'achat d'énergie coordonnés par Territoire d'énergie Drôme

### Achat de Gaz Naturel :

Dans la Drôme, 49 communes, 5 EPCI et 13 diverses structures (CCAS, Lycées, SIVU...) ont choisi de regrouper leurs 660 points de comptage dans le marché coordonné par Territoire d'énergie Drôme. Ce marché représente un volume annuel de consommation de 95 000 000 kWh, pour un volume d'achat annuel de 3 841 000 € (hors taxes et contributions).

En accord avec le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche, Territoire d'énergie Drôme est également coordonnateur, dans ce même marché, de l'achat de gaz pour 39 collectivités ardéchoises. L'ensemble représente donc 980 points de comptage, 135 554 000 kWh de consommation annuelle et un volume annuel d'achat de 5 595 000 € (hors taxes et contributions).

### Achat d'Électricité :

75 communes, 8 EPCI et 25 diverses structures (syndicats intercommunaux, CCAS, EHPAD...) ont choisi de regrouper leurs 4 450 points de comptage dans le marché coordonné par Territoire d'énergie Drôme. Ce marché représente un volume annuel de consommation de 87 000 000 kWh, pour un volume annuel d'achat de 4 840 000 € (hors taxes et contributions).

11 collectivités ont plus particulièrement choisi de grouper 104 points de comptage dans un lot spécifique consacré à la fourniture d'électricité d'origine renouvelable à 100%, ce qui signifie que les certificats de garantie d'origine proviennent directement du site de production avec lequel le fournisseur d'énergie a contractualisé.

# CLIMAT ENERGIE TERRITOIRES



La mission Climat Energie Territoire a pour objectif de créer et d'entretenir un lien avec les intercommunalités. Les Communautés de Communes et d'Agglomération réalisent les Plans Climat Air Energie Territoire, des plans d'actions au sein desquels s'inscrivent les missions du syndicat d'énergie. La mission Climat Energie Territoire joue un rôle de facilitateur tout en apportant des services, des outils et l'animation d'un réseau bi-départemental. Dans son rôle de facilitateur, elle contribue au fonctionnement de la Commission Paritaire Energie, pilote les conventions de partenariat qui formalisent une incitation financière et un suivi des actions réalisées par Territoire d'énergie Drôme et l'implique dans les projets globaux (CTE par exemple). Par ailleurs, elle garantit la bonne utilisation de l'outil Prosper Actions (formation et accompagnement personnalisés) et apporte un décryptage des documents de planification régionaux (SRADDET et S3REnR).

## MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PARITAIRE ENERGIE

Cette commission est chargée de coordonner l'action des intercommunalités et du syndicat d'énergie. Elle compte 16 représentants désignés par TE 26-SDED et 16 représentants désignés par les EPCI.

Durant la deuxième partie de l'année 2020, la mission Climat a apporté son concours au service administratif pour la mise en place de cette commission. En effet, un travail de pédagogie en direction des services des intercommunalités a été nécessaire pour préparer les délibérations des conseils communautaires qui ont désigné le/la représentant(e) de l'EPCI au sein de la Commission Paritaire Energie.

## POURSUITE DE L'APPUI FINANCIER DE TERRITOIRE D'ENERGIE DRÔME-SDED AUX TERRITOIRES

Les EPCI bénéficient d'une aide financière pour l'élaboration de leur Plan Climat Air Energie Territorial (aide de 50 % plafonnée à 20 k€). L'aide financière a été mobilisée pour les Territoires qui l'ont sollicitée en contrepartie d'un document récapitulatif et de documents financiers à l'appui.

En 2020, six Communautés de Communes ou d'Agglomération ont sollicité le versement total ou partiel de l'aide financière prévue.

## LES TABLEAUX DE BORD OU LES PREMIERS BILANS DE L'ACTIVITÉ DE TE 26-SDED SUR LES TERRITOIRES

En lien avec les conventions de partenariats signées avec les EPCI, TE Drôme-SDED a mis en place en 2020 les premiers tableaux de bord sur 3 EPCI (CCVD, CA Arche Agglo et CA Valence Romans Agglo). Les indicateurs sont issus des activités de TE 26-SDED qui s'inscrivent dans la transition énergétique : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energies, Eclairage Public, Performance Energétique des bâtiments publics et Mobilité Décarbonnée. Les indicateurs synthétiques par EPCI ont également permis d'établir un tableau de bord « départemental ».

## ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS DE TRANSITION ECOLOGIQUES (CTE)

La signature le 10 février 2020 du CTE de la Communauté de Communes Royans Vercors a concrétisé le travail réalisé en 2019 par Territoire d'énergie Drôme-SDED.

En juillet 2020, ce sont les Communautés de Communes Val de Drôme et Crestois Pays de Saillans qui sont lauréates du Contrat de Transition Ecologique.

C'est dans le cadre de cette démarche multipartenaire (CTE), que TE Drôme-SDED a été sollicité en tant qu'acteur socio-économique à même de réaliser des actions, et invité à faire partie du comité des partenaires techniques et financiers.

## PROSPER Actions c'est quoi ?

L'outil de prospective énergétique territoriale Prosper Actions est mis à la disposition des EPCI afin de leur permettre de planifier les actions et investissements nécessaires en construisant des scénarios énergétiques sur leur territoire aux horizons 2030, 2050. En effet, ce logiciel offre la possibilité aux EPCI qui l'utilisent de planifier à l'échelle communale des actions de sobriété, d'efficacité énergétiques et le développement des énergies renouvelables, sur la base d'un état des lieux précis et d'un scénario tendanciel. Le module Prosper Actions permet la visualisation, le suivi des plans d'actions, une comparaison des résultats avec le scénario d'évolution tendanciel et bien sûr vérifier l'atteinte des objectifs du SRADDET.

Au-delà du cabinet Energie Demain, le SIEL-TE (co-proprétaire de l'outil) propose l'appui d'un agent spécialisé. Cette organisation témoigne de la volonté de coopération des Syndicats d'Energie de la Région Auvergne Rhône-Alpes avec qui initient des mutualisations de moyens.

## FORMATIONS DES UTILISATEURS DE L'OUTIL PROSPER ACTIONS

Territoire d'énergie DROME-SDED a déployé PROSPER Actions dans le département de la Drôme. La mission Climat a la charge de nombreux échanges, réunions et travaux pour faciliter les échanges avec les collaborateurs des EPCI, leur permettre une meilleure compréhension de l'outil, faciliter les échanges, s'approprier l'outil... Pour cela chaque EPCI dispose d'un compte Prosper Actions qui lui est propre, un code d'accès qui lui est fourni par TE Drôme SDED.

En 2020, la mission Climat a accompagné plusieurs chefs de projet PCAET dans la prise en main de l'outil Prosper Actions. Elle s'est matérialisée par l'intégration des plans d'actions du PCAET dans Prosper Actions (CA Valence Romans Agglo et CA Arche Agglo).

## DÉCLINAISON TERRITORIALE DES OBJECTIFS DU SRADDET

En théorie, le SRADDET, schéma régional, correspond à l'agrégation des plans d'actions des intercommunalités. Inversement, les objectifs régionaux peuvent être déclinés localement et donner le cadre des actions attendues des intercommunalités.

En mars 2020, les syndicats d'énergie de la région AURA ont sollicité le cabinet Energie Demain et le SIEL pour « traduire » le SRADDET depuis la maille régionale vers la maille départementale puis EPCI. Ce travail permet à chaque EPCI de disposer dans l'outil PROSPER Actions, d'un scénario « type SRADDET » décliné à son échelle.

L'utilité du scénario « type SRADDET » est de pouvoir servir de scénario de comparaison (référentiel ou étalon), ou potentiellement de point de départ si la stratégie d'un territoire n'a pas encore été élaborée. Il n'a aucune valeur réglementaire au regard des objectifs fixés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais vise à permettre de mesurer, quantifier et mieux visualiser ce que peut représenter le SRADDET à l'échelle d'un territoire donné.

## RETRANSCRIPTION DES ENJEUX DU S3REN

Depuis 2019 Territoire d'énergie Drôme – SDED est associé par RTE à l'élaboration du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR). La mission climat a participé à de nombreux ateliers, réunions afin de comprendre les caractéristiques du schéma, les modalités de concertation. Elle a pu répondre aux questions des intercommunalités et expliquer à certains territoires les enjeux associés.

## L'ANIMATION D'UN GROUPE D'ÉCHANGES ET DE RETOURS D'EXPÉRIENCES : UN RÉSEAU QUI SE RENFORCE

En lien étroit avec la DDT de la Drôme, la Mission Climat Energie Territoires participe activement à l'animation d'un groupe de travail regroupant les structures qui œuvrent dans le domaine de la transition énergétique en activant différents outils tels que les Plans climat, les Contrats de Transition Ecologique, les Contrats TEPOS, les démarches Cit'ergies...

En 2020 ce groupe de travail co-animé par les deux Syndicats d'énergie et les deux Directions Départementales des Territoires (Drôme et Ardèche) s'est réuni 3 fois : en juin, septembre et décembre, 2 fois en visio-conférence, une seule fois en présentiel à Dieulefit avec organisation d'une visite sur le terrain.



**Plus d'infos :**  
**Territoire d'énergie Drôme**  
**mission Climat Energie Territoires**  
**04 75 82 65 55**

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

## DU PROJET À LA MAINTENANCE LE SDED EST LÀ

Dans le cadre d'une compétence optionnelle, mise en place en 2013, le SDED territoire d'énergie assure pour les communes qui lui confient cette mission, la totalité de la gestion de l'éclairage public. Un service qui couvre l'investissement (pose de matériels neufs), la maintenance (avec des entreprises spécialisées) la cartographie du patrimoine lumineux et le contrôle de l'énergie.

Aujourd'hui près de 150 Communes de la Drôme nous ont déjà confié cette mission.

Fidèle à sa philosophie de solidarité territoriale, et comme pour l'électrification, notre métier historique, le SDED mutualise pour cette compétence des moyens humains, son expertise, son expérience (nous faisons de l'éclairage public depuis 1973) et son concours financier. C'est avant tout pour la commune la possibilité de se dégager de toutes les contraintes liées à l'éclairage et notamment, on y pense moins, aux obligations règlementaires de plus en plus contraignantes.

Confier la compétence éclairage public au SDED n'enlève pas pour autant à la commune un droit de regard sur ce qui se fait sur son territoire : le Maire reste en effet décideur, et sur les conseils avisés des services du SDED les élus gardent la main sur le choix des équipements (design, budget, etc...) et bien sûr, la commune reste propriétaire des installations qui sont transférées au SDED.

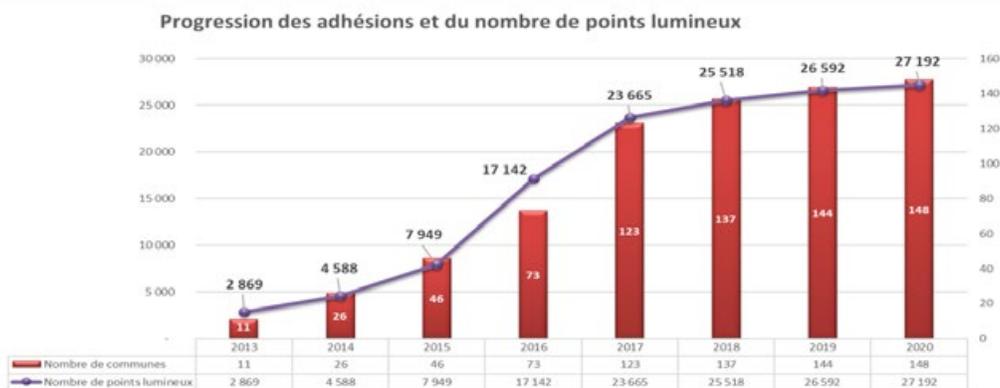
Plus que jamais l'éclairage public doit répondre aux défis environnementaux. C'est un objectif de la compétence EP du SDED. Éclairer mieux dépenser moins !

Parmi les moments forts de la compétence EP en 2020, retenons le partenariat inédit avec la Région AURA via le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales : Ainsi la commune de Aubres adhérente au Parc a pu bénéficier d'un financement complémentaire pour la rénovation de la totalité de son patrimoine lumineux.

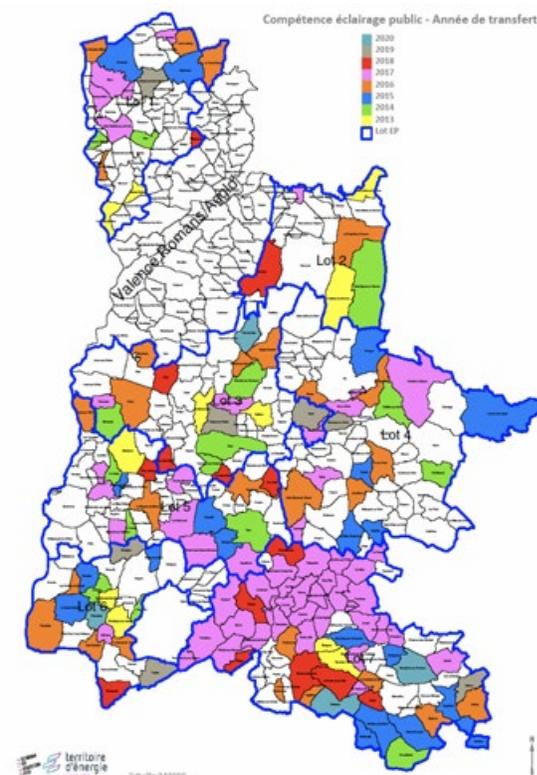
A noter également notre participation, à l'initiative du Parc du Vercors, à l'édition d'un guide à destination des Communes et des privés sur les enjeux de l'éclairage dans ces territoires préservés.

## LES ADHÉSIONS DEPUIS 2013

En 2020 148 communes font confiance au SDED pour gérer leur éclairage public.



## CARTE DE RÉPARTITION DES COMMUNES PAR ANNÉE D'ADHÉSION



## INVESTISSEMENT

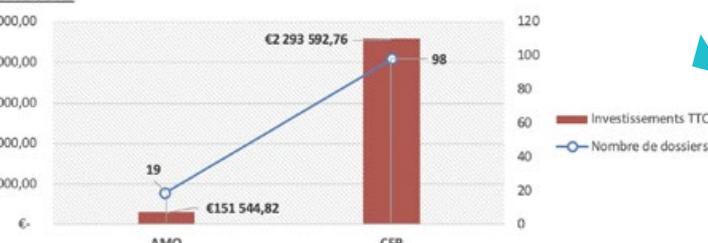
### Bilan des investissements depuis 2013 :

Deux types de travaux d'investissements sont pris en charge par le budget annexe de l'éclairage public :

- AMO : Travaux de réservations souterraines réalisés en coordination avec des travaux de réseau de distribution, par l'entreprise du marché « réseau » aux conditions économiques de ce dernier.
- EP : travaux d'éclairage public réalisés par l'entreprise du marché d'investissement éclairage public aux conditions économiques de ce dernier.



### Zoom sur 2020 :



Zoom sur 2020

# ÉCLAIRAGE PUBLIC

## DU PROJET À LA MAINTENANCE LE SDED EST LÀ

### FONCTIONNEMENT

#### Instructions 2018 des DT – DICT – ATU – DT DICT conjointes :

Dans le transfert de compétence, Territoire d'Énergie Drôme - SDED est exploitant du réseau éclairage public.

A ce titre, il a l'obligation d'instruire les DT (Déclaration de travaux) et les DICT (Déclaration d'intention de Commencer des Travaux), ATU (Avis travaux urgent) sur le guichet unique national Inesis, Réseaux et Canalisations, construire sans détruire, regroupant l'ensemble des exploitants de réseaux.

	ANNÉE	DT	DICT/ DT DICT	ATU	TOTAL
Date d'entrée dans la compétence EP des communes concernées	2013	98	218	36	352
	2014	51	112	12	175
	2015	109	241	12	362
	2016	257	563	120	940
	2017	164	352	28	544
	2018	686	648	208	1 542
	2019	750	314	117	1 181
	2020	2118	766	253	3 137

Maintenance, entretien et interventions d'urgence : **Cout global : 783 059.84€ TTC**

#### Instructions 2018 des DT – DICT – ATU – DT DICT conjointes :

TYPE D'INTERVENTION	TOTAL GÉNÉRAL
Depannage EP	953
Divers	11
Eclairages festifs de fin d'année	19
Entretien préventif	76
Entretien Systématique	22
Pose de panneau	5
Programmation horloges	21
Total général	1107



# RECUEIL DES BUREAUX ET COMITES SYNDICAUX

(CONFORMÉMENT À LA LOI N° 92-125 DU 6 FÉVRIER 1992 ET À SES TEXTES D'APPLICATION)

### PREMIER SEMESTRE 2020

#### BUREAU SYNDICAL DU 17 JANVIER 2020

Présentation de la liste des travaux : électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire Energie Drôme – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Territoire d'Énergie Drôme - SDED pour la commune de Montéliér - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner - Convention de partenariat avec la FNCCR visant le financement d'actions de performance énergétique sur le patrimoine des communes - programme CEE « ACTEE » (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) - Valorisation des certificats d'économies d'énergie avec les collectivités drômoises pour l'année 2020 - Pouvoir à Maître Jean-François ROBERT, Notaire, pour certification et authentification de conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques - Avenants de transfert relatifs à la dissolution-confusion de la société SAG VIGILEC au profit de la société SPIE City Networks pour l'accord-cadre des travaux d'éclairage public et de numérisation du patrimoine des communes drômoises pour les lots géographiques n°1 et 2.- Avenant de transfert relatif à la dissolution-confusion de la société SAG VIGILEC au profit de la société SPIE City Networks pour l'accord-cadre des travaux de maintenance, entretien, dépannage et intervention d'urgence sur l'éclairage public de communes drômoises pour le lot géographique n°1. - Avenants de transfert relatifs à la dissolution-confusion de la société SAG VIGILEC au profit de la société SPIE City Networks pour le marché de travaux de réseaux secs comprenant les travaux de réseaux de distribution d'électricité en technique aérienne ou souterraine, les travaux de génie civil de réseaux de communication électronique. Lots géographiques n°2 et 3. Appel d'offres ouvert donnant lieu à conclusion de treize marchés à bons de commandes - Demande de financement européen pour un programme de sensibilisation à la transition énergétique des scolaires - Mise en œuvre du partenariat avec le SyMÉnergie05 et le Parc naturel régional des Baronnies provençales - Remboursement des frais engagés par Madame Elisabeth SAILLANT, Directrice financière, à l'occasion du Déménagement des agents de Territoire d'Énergie pour la location d'une camionnette et l'achat d'un bouquet de fleurs lors de la réunion du Comité Syndical.

#### BUREAU SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2020

Présentation de la liste des travaux : électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire Energie Drôme – SDED - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Territoire d'Énergie Drôme - SDED pour la commune de Romans sur Isère. - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. - Cotisations et subventions pour l'année 2020 - Avenant n° 1 à la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Royans Vercors pour l'élaboration d'un PCAET. - Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme – SDED et la CC Porte de Drômardèche. –

Convention pour la mise en œuvre d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le patrimoine bâti intercommunal entre Territoire d'Énergie Drôme – SDED et la CA ARCHE Agglo. – Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan, le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) et Territoire d'Énergie Drôme SDED pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Drôme Sud Provence et Territoire d'Énergie Drôme SDED pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET). - Convention de partenariat avec Auvergne Rhône Alpes Energie Environnement (AURA EE) pour le projet photovoltaïque européen ALPGRIDS. - Accords-cadres mono attributaires à bons de commandes pour des travaux, numérisation du patrimoine, maintenance, entretien, dépannage et intervention d'urgence sur l'éclairage public de communes drômoises.

# RECUEIL DES BUREAUX ET COMITES SYNDICAUX

7 lots géographiques. Autorisation à accorder à M. le Président pour signer les accords-cadres. - Accord-cadre à bons de commande mono attributaire, alloti en 7 lots géographiques, pour les travaux, de numérisation du patrimoine, maintenance, entretien, dépannage et intervention d'urgence sur l'éclairage public de communes drômoises. Autorisation de signature. - : Avenants aux lots géographiques 2,3,6 et 10 à l'accord cadre pour les travaux de réseaux publics de distribution d'électricité en technique aérienne ou souterraines et travaux de génie civil de réseaux de communications électroniques et de câbles – du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020).

## COMITE SYNDICAL DU 14 FEVRIER 2020

Affectation des résultats de l'année 2019 par reprise anticipée pour le budget principal. - Affectation des résultats de l'année 2019 par reprise anticipée pour le budget annexe « éclairage public ». - Affectation des résultats de l'année 2019 par reprise anticipée pour le budget annexe « réseau de chaleur ». - Autorisations de programmes de travaux : vote des AP 2020 et révision des AP en cours du budget principal. - Autorisations de programmes de travaux : vote des AP 2020 et révision des AP en cours du budget annexe «éclairage public». - Budget primitif 2020 – Budget principal. - Budget primitif 2020 – Budget annexe «éclairage public». - Budget primitif annexe réseau de chaleur 2020. - Gestion des postes et des effectifs. - Avenant n° 3 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signé le 6 juin 2011 pour la commune de Saulce-sur-Rhône. - Rapport d'activité de la Société Anonyme Energie Rhône Vallée (SAEML ERV) pour l'année 2019. - Concession de service public d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes. - Compétence optionnelle Eclairage Public : modalités administratives et financières du transfert de la compétence au titre de l'année 2020. - Arrêté inter-préfectoral portant modification des statuts du SDED. Correction d'une erreur matérielle à l'annexe 2.

## BUREAU SYNDICAL DU 26 JUIN 2020 EN VISIOCONFERENCE

Présentation de la liste des travaux : électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire Energie Drôme – SDED. - Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Territoire Energie Drôme – SDED pour la commune de Romans sur Isère. - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. - Porter à connaissance des décisions prises par le Président pendant la période d'état d'urgence sanitaire.

## COMITE SYNDICAL DU 26 JUIN 2020 EN VISIOCONFERENCE

Modalité d'organisation et conditions du déroulement en visioconférence du Comité Syndical. - Rapport d'activité du SDED année 2019. - Compte administratif 2019 Budget Principal. - compte administratif 2019 Budget annexe Eclairage Public. - compte administratif 2019 Budget annexe Réseaux de Chaleur. - Compte de gestion 2019 Budget Principal. - Compte de gestion 2019 Budget annexe Eclairage Public. –

Compte de gestion 2019 Budget annexe Réseau de Chaleur. - Affectations définitives des résultats année 2019 Budget Principal. - Affectations définitives des résultats année 2019 Budget Eclairage Public. - Affectations définitives des résultats année 2019 Budget Réseau de Chaleur. - Budget Supplémentaire 2020 (Budget Principal).

## DEUXIEME SEMESTRE 2020

### COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2020 (COMITE D'INSTALLATION)

Affectation des subventions pour les travaux d'électrification, environnement, Election du Président de Territoire d'Energie Drôme. - Composition du Bureau Syndical. - Election des membres du Bureau Syndical. - Lecture de la Charte de l'élu local par la Présidence. - Délégations d'attributions au Bureau syndical et à la Présidente. - Composition de la Commission d'appel d'offres. - Composition de la Commission de délégation de service public. - Remboursement des frais de déplacement des membres du Comité syndical.

## BUREAU SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2020

Présentation de la liste des travaux : électrification, environnement, Télécom, éclairage public et maîtrise d'œuvre des services techniques de Territoire Energie Drôme – SDED. - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public de la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes à Territoire d'Energie Drôme – SDED pour les communes d'Alixan, de Combovin et de Portes-lès-Valence. - Actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire. Liste des opérations à subventionner. - Prolongation du contrat de location immobilière entre Territoire d'Energie Drôme – SDED et le Département de la Drôme. - Présentation des Décisions prises par le Président pendant l'état d'urgence sanitaire. - Pouvoir à Maître Jean-François ROBERT, Notaire, pour certification et authentification de conventions de servitudes de passage liées au développement des réseaux électriques. - Convention d'affectation du personnel pour les archives de Territoire d'Energie SDED entre le Syndicat et le Centre de gestion de la Drôme 2021-2023. - Convention d'adhésion au service assistance retraite entre Territoire d'Energie Drôme-SDED et le Centre de Gestion de la Drôme (CDG 26).

## COMITE SYNDICAL DU 27 OCTOBRE 2020

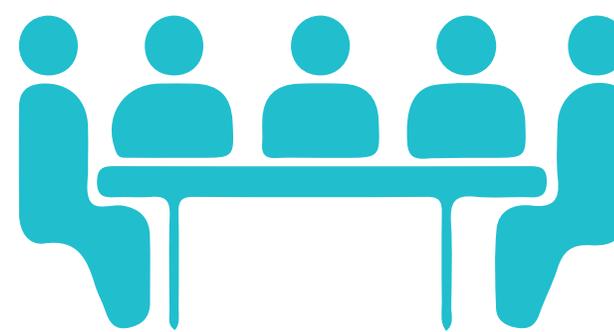
Mise en œuvre du droit à la formation des élus. - Détermination des indemnités de fonction des élus selon les dispositions des articles L.5211.12 et R.5212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). - Gestion des Ressources Humaines et tableau des effectifs de Territoire d'Energie Drôme – SDED. - Ajustement du Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la collectivité. - Modalités d'attribution des avantages en nature avec les véhicules de service pour le personnel de Territoire d'Energie Drôme – SDED. - Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). - Composition de la Commission Consultative Energie au titre de l'article L.2234-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. - Désignation des membres du Conseil d'Administration de la Régie de Gervans. - Désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie d'Erôme. - Désignation des représentants de Territoire d'Energie Drôme – SDED à la SAEML Energie Rhône Vallée. - Règlement et modalités d'intervention pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le Territoire. Prolongation au-delà du 31 décembre 2020. - Compétence optionnelle Eclairage public : Modalités administratives et financières du transfert de la compétence au titre de l'année 2020.

Convention relative à la mise à disposition et utilisation des informations géographiques et bases de données des parcs d'éclairage public entre Territoire d'Energie Drôme – SDED et Dark Sky Lab. –

Convention relative à l'usage des supports des réseaux éclairage public des communes de la compétence éclairage public du SDED pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.

## COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2020

Rapport d'orientation budgétaire 2021. - Décision modificative Budget syndical. - Décision modificative budget annexe Eclairage Public. - Budget principal - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021. - Budget annexe Eclairage Public - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021. - Budget annexe Réseau de Chaleur - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021. - Ressources humaines : Création d'un emploi de collaborateur de cabinet. - Ressources humaines : Gestion des postes de Territoire d'Energie Drôme – SDED. - Désignation pour le poste de Président Directeur Général de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Energie Rhône Vallée (SAEML ERV). - Prise de participation de la SAEML ERV dans ACOPREV, Centrales Villageoises du Val de Quint, SAS. - Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques entre Territoire d'Energie Drôme – SDED, ENEDIS et FREE. - Convention de partenariat pour l'accompagnement du projet de mobilité électrique entre Territoire d'Energie Drôme – SDED, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche – SDE07 et le Syndicat Mixte Valence Romans Déplacement.



Territoire d'énergie Drôme est la marque du SDED  
Service public Des Energies dans la Drôme

Suivez nous :



te26.fr



Rovaltain TGV  
3, avenue de la Gare - BP 12626  
26958 VALENCE Cedex 9

Tél. 04 75 82 65 50  
contact@sded.org



170 rue Ferdinand Fert  
ZA Les Laurons - 26 110 NYONS

Tél. 04 75 26 97 75  
antenne@sded.org

**Pour toute difficulté rencontrée sur le réseau ELEC et GAZ**

Ligne directe : Tél. : 04 75 82 76 17

**Les dossiers de travaux en direct**

Tél. : 04 75 82 65 54 / suivi-dossiers@sded.org

**Performance énergétique**

Tél. : 04 75 82 76 16 / efficaciteenergetique@sded.org

**Mission climat**

Tél. : 04 75 82 65 55

**SSI Informatique**

Tél. : 04 75 82 76 12 / informatique@sded.org

**Service urbanisme**

Tél. : 04 75 82 65 56 / urbanisme@sded.org

**Gestion éclairage public**

Tél. : 04 75 82 65 52 / gestion-ep@sded.org

**Comptabilité**

Tél. : 04 75 82 65 58 / comptabilite@sded.org

**Réseau eborn**

Tél. : 04 23 10 03 50 / www.eborn.fr

**Régie SDED Erôme**

Tél : 04 75 03 36 35 / regiesded-erome@sded.org

**Régie SDED Gervans**

Tél : 04 75 03 39 58 / regiesded@sded.org